

AGENCE DES ESPACES VERTS
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE (Site classé)

ÉTUDE PILOTE "SÉCURITÉ-TRANQUILLITÉ"



Agence des Espaces Verts - Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France

**Parc Forestier de la Poudrerie (site classé)
Étude pilote « sécurité – tranquillité »**

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France

15, rue Falguière – 75740 Paris cedex 15, Tél : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 76 02

Internet : <http://www.iaurif.org>

Directeur Général : François Dugény

Mission Études Sécurité (MES) – Tel : 01 53 85 75 60 – Fax : 01 53 85 76 15

Directrice : Marianne Anache

Étude réalisée par : Céline Loudier-Malgouyres (MES), Sophie Mariotte (MES), Dominique Franconi (stagiaire MES), Christophe Cavailles (DUAT), Iuli Nascimento (DEUR)

© IAURIF – Mai 2005 – n°20.02.03

Sommaire

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION BRÈVE DU PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE ET DE SON TERRITOIRE	3
A PROPOS DE LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE COLLECTE D'INFORMATION SÉCURITÉ SUR LE PARC	10
<u>PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC « SÉCURITÉ- TRANQUILLITÉ »</u>	11
CHAPITRE 1 : ÉTAT DES TROUBLES A LA TRANQUILLITÉ ET DES FAITS DE DÉLINQUANCE	13
1- Contexte de sécurité environnemental	14
1.1 Les données relatives au département de la Seine-Saint-Denis	
1.1.1 Les données statistiques officielles des services de police et des unités de gendarmerie	
1.1.2 Victimation et sentiment d'insécurité dans le département de Seine-Saint-Denis d'après les enquêtes 2001 et 2003	
1.2 Les données par circonscription de sécurité publique	
1.3 Les rues limitrophes au Parc forestier de la Poudrerie	
2- Contexte de sécurité du Parc de la Poudrerie	21
2.1 Les données statistiques officielles des services de police	
2.2 Les statistiques de la Direction du Parc	
2.2.1 Analyse du contexte d'insécurité par type de faits ou d'actes de délinquance	
2.2.2 Analyse du contexte d'insécurité par type d'espaces	
3- Conclusion	29

CHAPITRE 2 : ENQUÊTES SOCIOLOGIQUES	31
MARCHE EXPLORATOIRE	32
1- Présentation de la marche exploratoire	32
2- Analyses des résultats de la marche exploratoire	33
2.1 L'insécurité sur le Parc selon les participants de la marche	
2.2 Les problématiques soulevées	
3- Conclusions : Propositions et recommandations d'aménagement	38
3.1 Pour une organisation maîtrisée d'un espace forestier et historique	
3.2 Éléments de projet pour améliorer la sécurité et le confort des usagers du Parc	
3.3 Éléments de projet par espace	
ENQUÊTES AUPRÈS DES USAGERS.....	43
1- Enquête « sentiment d'insécurité.....	43
1.1 Présentation de l'enquête	
1.2 Principaux résultats de l'enquête	
1.2.1 Les lieux identifiés comme problématiques	
1.2.2 Des thèmes qui se dégagent	
2- Enquête « perception »	47
2.1 Présentation de l'enquête	
2.2 Principaux résultats de l'enquête	
2.2.1 Quelques points sur l'offre d'équipements	
2.2.2 Une représentation fonctionnelle et attachée au paysage	
2.2.3 Représentations des différentes typologies paysagères	
3- Conclusions des deux enquêtes	57
3.1 Des conflits d'usage et des problèmes de vie collective, pas de sentiment de sécurité mais une volonté de protection malgré tout	
3.2 Les problématiques qui ressortent des deux enquêtes	
3.3 Préserver le caractère forestier et mieux gérer la vie collective	
3.4 Éléments de projets se dégageant	

ENTRETIENS AUPRÈS DES AGENTS DU PARC ET DES PROFESSIONNELS	63
1- Entretiens collectifs – gardes et agents du parc	63
1.1 Risques et problèmes identifiés	
1.2 Les thèmes qui ressortent	
2- Entretien auprès de l'agent de maîtrise AEV	67
2.1 Risques et problèmes identifiés	
2.2 Les lieux problématiques	
2.3 Les thèmes qui ressortent	
3- Entretiens auprès des associations utilisatrices du Parc	71
3.1 Les associations pour la faune et la flore, préférence pour les espaces naturels	
3.2 Les associations avec enfants, une fréquentation mesurée par le risque	
3.3 Association de réparation pénale	
3.4 Conclusions sur les associations	
3.5 L'association « Les Amis du Parc »	
 CHAPITRE 3 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	 73
Synthèse des faits, des troubles et des perceptions liés à l'insécurité, identifiés sur le Parc	
Synthèse des lieux problématiques identifiés	
Synthèse des facteurs de vulnérabilité tenant à l'aménagement et la gestion des espaces	
Synthèse des positions dégagées sur l'aménagement du Parc	
 <u>DEUXIÈME PARTIE : AXES D'INTERVENTION</u>	 79
 PREMIER AXE D'INTERVENTION : ÉLABORATION D'UN SIG « SÉCURITÉ »	 81

1-	Objectifs du S.I.G. « Sécurité » et étapes de réalisation.....	82
1.1	Fournir un outil de partage et d'analyse et formaliser le partenariat autour du « pôle sécurité »	
1.2	Les étapes de réalisation du SIG	
2	Qu'est-ce qu'un S.I.G. ?.....	83
3-	Quelles données utiliser ?.....	85
3.1	Les données collectées sur le Parc de la Poudrerie	
3.1.1	Système de collecte de données AEV ; amélioration et pérennisation	
3.1.2	Perspectives à engager	
3.2	Données issues des services de police ; organisation du partage et du transfert	
3.2.1	Données issues de l'état 4001	
3.2.2	Traitement des faits contraventionnels et des mains courantes	
3.3	Données relatives au sentiment et à la perception de sécurité	
3.4	Données spatiales relatives au Parc	
3.5	Autres données	
4-	Quelles analyses pourront être mises en œuvre ?.....	94
5-	Aspects financiers et organisationnels.....	100
	FICHES ACTION.....	101
	Fiche action 1 : Élaboration technique du S.I.G. « Sécurité ».....	102
	Fiche action 2 : Système d'enregistrement des faits et des troubles sur le Parc par les agents du Parc.....	104
	Fiche action 3 : Transfert de données – Commissariat central du 3 ^{ème} district du département de Seine-Saint-Denis / Gestionnaire du parc (AEV).....	106
	SECOND AXE D'INTERVENTION : AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ESPACES VULNÉRABLES.....	109
1-	Les orientations d'aménagement pour la sécurité et la tranquillité du Parc.....	110
2-	Les principes d'intervention pour l'aménagement et la gestion des espaces vulnérables.....	113
2.1	Améliorer la lisibilité des espaces	
2.2	Améliorer les déplacements dans le Parc	

2.3	Renforcer l'accessibilité du Parc	
2.4	Gérer la vie collective	
2.5	Valoriser l'image du Parc	
3-	Relecture des projets existants selon l'objectif de sécurité	122
3.1	Relecture du schéma directeur d'aménagement du Parc Régional des Coteaux de l'Aulnoye	
3.1.1	Les projets urbains des communes limitrophes	
3.1.2	Le projet de requalification des accès et des limites	
3.1.3	Le projet sur les déplacements intérieurs	
3.1.4	Le projet sur les activités	
3.2	Relecture du projet de requalification de l'ensemble des clôtures du Parc	

ANNEXES.....127

ANNEXE 1	Nouveaux outils du système de collecte et d'enregistrement AEV sur le Parc (fiche de signalement, nomenclature, champs de la base de données)
ANNEXE 2	Liste des rues situées dans le pourtour immédiat du Parc à intégrer dans le SIG sécurité
ANNEXE 3	Proposition de découpage des secteurs du Parc pour la localisation des faits par les services de police lors des dépôts de plainte et de l'enregistrement des faits contraventionnels
ANNEXE 4	Courrier de l'AEV à la Direction Départementale de Sécurité Publique pour demander le transfert des données sécurité entre les services de police et l'AEV
ANNEXE 5	Total des faits constatés dans les rues limitrophes au Parc par année, rue et commune (Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan et Sevran)
ANNEXE 6	Extraits de la base de données du Parc ; exemples de répartition des faits par typologie
ANNEXE 7	Extraits de la base de données du Parc ; exemples de répartition des faits par type d'espaces
ANNEXE 8	Questionnaire - Marche exploratoire – juillet 2004
ANNEXE 9	Questionnaire – Enquête sur le sentiment d'insécurité – mai 2004
ANNEXE 10	Questionnaire – Enquête sur la perception de l'insécurité – mai 2004

LISTE DES CARTES

Les périmètres régionaux d'intervention pour créer le futur Parc Régional des Coteaux de l'Aulnoye	6
--	---

Le Parc Forestier de la Poudrerie dans son environnement urbain.....	7
Vue aérienne du Parc Forestier de la Poudrerie.....	8
Fonctions et principaux équipements du Parc.....	9
Itinéraire et lieux visités de la marche exploratoire.....	33
Zones d'intervention jugées prioritaires (dans le cadre de la marche exploratoire).....	35
Propositions d'aménagement par les participants de la marche exploratoire.....	41
Répartition de la fréquentation.....	46
Principaux lieux d'insécurité et faits mentionnés dans les enquêtes.....	58
Principaux lieux concernés par des problèmes liés à l'insécurité selon les agents du parc.....	64
Types d'insécurité et zones concernées (d'après les entretiens avec les agents du parc).....	65
Principaux lieux problématiques identifiés.....	76
Grandes problématiques par zone.....	111
Grands enjeux d'aménagement par zone.....	112
Principes d'intervention pour l'aménagement des espaces vulnérables à l'insécurité.....	121

Introduction

Au début 2003, l'IAURIF et l'Agence des Espaces Verts (AEV) se sont entendus sur la réalisation d'une étude pilote sur la sécurité et la tranquillité du Parc Forestier de la Poudrerie.

Le caractère pilote de l'étude tient à la volonté d'expérimenter sur un espace vert comme le Parc de la Poudrerie une approche nouvelle de la sécurité. Une période d'observation sera par conséquent nécessaire pour suivre l'évolution de la situation et valider l'approche expérimentale comme une véritable méthode.

Deux axes sont proposés :

- D'une part, la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) dédié aux questions de sécurité pour améliorer la connaissance des problèmes enregistrés sur le Parc et son proche environnement, et, fédérer les différents acteurs concernés ;
- D'autre part, des propositions d'interventions en terme d'aménagement et de gestion du Parc pour réduire les risques de délinquance et de troubles à la tranquillité et pour améliorer le sentiment de sécurité des usagers et des professionnels intervenant sur le Parc.

Le lancement de l'étude s'est situé au moment d'une réflexion générale sur les possibilités d'actions en matière de sécurisation du Parc de la Poudrerie. La création du « pôle sécurité » sur le Parc était alors destinée à animer cette réflexion et, en particulier, à mutualiser les moyens de la police montée (État) et de la brigade équestre de l'AEV (Région).

En 2004, l'AEV a été sollicitée par le préfet du département pour participer à l'élaboration d'un Contrat Départemental de Sécurité des espaces verts de Seine-Saint-Denis. Un de ses principaux objectifs est d'officialiser la mutualisation des actions de sécurité entre l'ensemble des partenaires, principalement les communes, la Police Nationale (Direction Départementale de la Sécurité Publique), la préfecture, l'Agence des Espaces Verts, le département de Seine-Saint-Denis.

L'étude présentée ici se situe dans le cadre de cette réflexion générale visant à améliorer la sécurité et la tranquillité d'un espace vert accueillant du public. Les éléments présentés, concernant le « SIG sécurité », l'aménagement et la gestion des espaces, sont proposés comme pistes complémentaires aux dispositifs et aux actions envisagés par le « pôle sécurité » et le Contrat départemental de sécurité. L'élaboration technique et le pilotage de ces orientations reviennent à l'AEV, maître d'ouvrage.

Le pôle sécurité du Parc forestier de la Poudrerie

La Région Île-de-France s'implique depuis 1998 dans l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens en complémentarité avec l'État¹. L'Agence des Espaces Verts, en partenariat avec la Police Nationale, a ainsi mis en place des brigades de police montée dans deux de ses propriétés (Ferrières et la Poudrerie). En 2000, une brigade de police montée s'est créée sur le Parc de la Poudrerie. Depuis 1999, l'Agence des Espaces Verts dispose également d'une brigade équestre au Parc forestier de la Poudrerie et en Forêt régionale de Bondy, menant des missions complémentaires à la police en terme d'accueil du public, de respect du règlement, d'ouverture et de fermeture des sites, etc. Parallèlement, des actions d'insertion et de prévention, par le biais de la justice de proximité, existent avec un partenariat avec le SERP (Service Éducatif de Réparation Pénale) depuis 1999 et l'ADSEA 93 (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Seine-Saint-Denis). L'AEV accueille ainsi régulièrement des jeunes mineurs dans le cadre de réparations pénales. (150 jeunes interviennent en Forêt régionale de Bondy et sur le Parc forestier de la Poudrerie, avec l'accompagnement d'un ouvrier forestier à vocation d'éducateur spécialisé, ce qui représente 365 jours de réparations.)

Le « pôle sécurité » sur le Parc forestier de la Poudrerie réunit les acteurs concernés par les questions de sécurité sur le Parc et ses abords : la DIREN, le Ministère de l'Intérieur, le Conseil Régional d'Île-de-France, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, les villes de Sevrans, Vaujours, Livry-Gargan, Villepinte, Tremblay-en-France, le service des canaux de la ville de Paris, l'Association des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie, l'Association de protection et de surveillance des sites forestiers et l'Antenne de Prévention MAIF. Il bénéficie de locaux d'accueil dans le Parc, financé par la Région dans le cadre de ses actions de « sécurisation des propriétés régionales ou assimilées ». L'objectif du pôle est bien de fédérer les moyens d'action pour la sécurisation du Parc, de son environnement immédiat, mais aussi de la Forêt régionale de Bondy et à terme du futur Domaine des Coteaux de l'Aulnoye (qui réunit ces deux espaces verts).

¹ Suite à la délibération du 4 décembre 1998 intitulée « Contribution du Conseil Régional à l'amélioration de la sécurité en Île-de-France ».

Présentation brève du Parc Forestier de la Poudrerie et de son territoire

Présentation du contexte territorial et des environs proches du Parc

Le contexte territorial : Le Parc forestier de la Poudrerie est situé à cheval sur quatre communes : Sevrans, Livry-Gargan, Villepinte, Vaujours. A proximité immédiate s'étend la commune de Tremblay-en-France. Le territoire formé se situe au nord-est de la Seine-Saint-Denis, aux franges de la zone dense agglomérée. Il est occupé majoritairement par un tissu résidentiel d'habitat individuel, où se disséminent quelques secteurs d'habitat collectif dense. Son profil socio-économique est fragile. Il est aussi situé en bordure de la zone rurale, à l'intérieur du périmètre de la ceinture verte régionale et sur la liaison verte qu'offre le canal de l'Ourcq. C'est enfin un territoire scindé par de grandes coupures routières, en particulier la Nationale 3, qui sépare le Parc de la Forêt régionale de Bondy.

Ses environs proches : Le Parc dispose d'une bonne desserte en transports en commun grâce aux deux gares du RER-B (Sevrans-Livry, Vert-Galant) et à une dizaine de lignes de bus. La desserte routière est bonne à l'échelle locale mais mal intégrée à l'échelle régionale. Les stationnements voitures sont restreints à l'entrée principale (250 places). Sa visibilité depuis les environs est faible, il est peu signalé et ses accès sont éloignés des voies structurantes du secteur. Ainsi, au Nord, le Parc est inséré dans un tissu résidentiel dense, qui constitue une sorte de zone tampon et l'isole du reste du territoire. La Nationale 3 (2 x 2 voies) représente une coupure avec la Forêt de Bondy. L'environnement immédiat du Parc est composé de maisons individuelles, dont les parcelles de certaines jouxtent directement le Parc. Des équipements scolaires sont situés à proximité : un collège et un lycée horticole à Vaujours, un lycée à Sevrans et un projet en cours de construction d'un collège intercommunal Sevrans / Livry-Gargan. Le Parc est proche des centres-villes de Sevrans, de Vert-Galant et de Livry, mais aucun commerce ne le borde.

Le Parc, sa gestion et son devenir

Le Parc est un ensemble boisé de 145 ha, dont 119 ha ouverts au public. Il est situé à 12 km au Nord-est de Paris. Il est traversé par la ligne ferrée Paris-Soissons et le Canal de l'Ourcq. Il faut compter environ 50 minutes en vélo depuis le bassin de la Villette pour s'y trouver par le Canal de l'Ourcq.

Sa gestion : Le Parc est géré par l'Agence de Espaces Verts, après la signature en 1999 d'une convention entre l'AEV, la Région et l'État propriétaire (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement). Les Bois de la Tussion et des Sablons, appartenant au Département de Seine-Saint-Denis, sont eux aussi gérés par l'AEV depuis la signature d'une convention en 2000. En 2003 le Ministère de la Défense Nationale a transmis à l'AEV l'arrêté autorisant la vente à la Région d'Île-de-France du domaine militaire (5,1 ha) restant hors convention.

Son fonctionnement : Les accès au Parc sont nombreux et répartis sur l'ensemble de son périmètre, à l'exception de deux secteurs : le Bois de la Tussion au nord-est, fermé depuis avril 2000 pour cause de risque naturel d'effondrement de gypse ; la zone nature au sud-est, réserve naturelle et préservée. Toutefois, ce sont deux accès qui concentrent la majorité des flux : la porte de Sevrans (pont de l'Ourcq) et l'accès depuis les parkings près de l'entrée principale.

Le Parc est composé d'espaces boisés et d'espaces ouverts, occupés par des prairies ou des pelouses, des mares et des plans d'eau, des cheminements piétons et cyclables et de différents bâtiments relatifs à ses anciennes fonctions de poudrerie impériale puis nationale, conservés comme éléments patrimoniaux. D'autres équipements sont destinés à ses nouvelles fonctions d'espace vert de loisirs (aires de jeux, sanitaires, etc.). Des espaces aux fonctions spécifiques font aussi partie du secteur et du périmètre du Parc, sans pour autant être gérés par l'AEV : le golf départemental, les bords du canal (propriété des Services des Canaux de la ville de Paris), le poney-club, les jardins familiaux. Diverses activités et manifestations sont offertes sur le Parc à des groupes cibles spécifiques (les scolaires par exemple) ou aux usagers ordinaires. L'Association des Amis du Parc propose ainsi des activités visant à promouvoir le patrimoine historique du parc (la Poudrerie) et le patrimoine naturel, à travers des visites guidées et des expositions thématiques.

Le Parc est fréquenté en majorité par des usagers provenant d'un rayon de 5 km, et venant à pied. Le week-end et les périodes de vacances, la population est d'origine plus diverse et plus lointaine. Les types d'usagers habituels que l'on rencontre sur le parc sont : des femmes avec enfants, des familles, des couples (couples de retraités en particulier), des promeneurs seuls, des sportifs (vélo, jogging), des promeneurs de chien, des promeneurs entre amis (groupes d'amis, femmes retraitées), des groupes de jeunes, des groupes scolaires.

Son devenir : Le devenir du Parc fait l'objet de plusieurs projets, élaborés par l'AEV depuis sa reprise en gestion, établis dans les documents suivants :

- Devenir du Parc National Forestier de la Poudrerie de Sevrans, vers une charte de l'environnement, étude préalable – phase diagnostic (mai 2000) ;
- Devenir du Parc National Forestier de la Poudrerie de Sevrans, vers une charte de l'environnement, stratégie synthèse des groupes de travail (juin 2000) ;
- Parc Régional des Coteaux de l'Aulnoye, schéma directeur d'aménagement, scénarios et priorités, Parc National Forestier de la Poudrerie de Sevrans, Forêt Régionale de Bondy (novembre 2001).

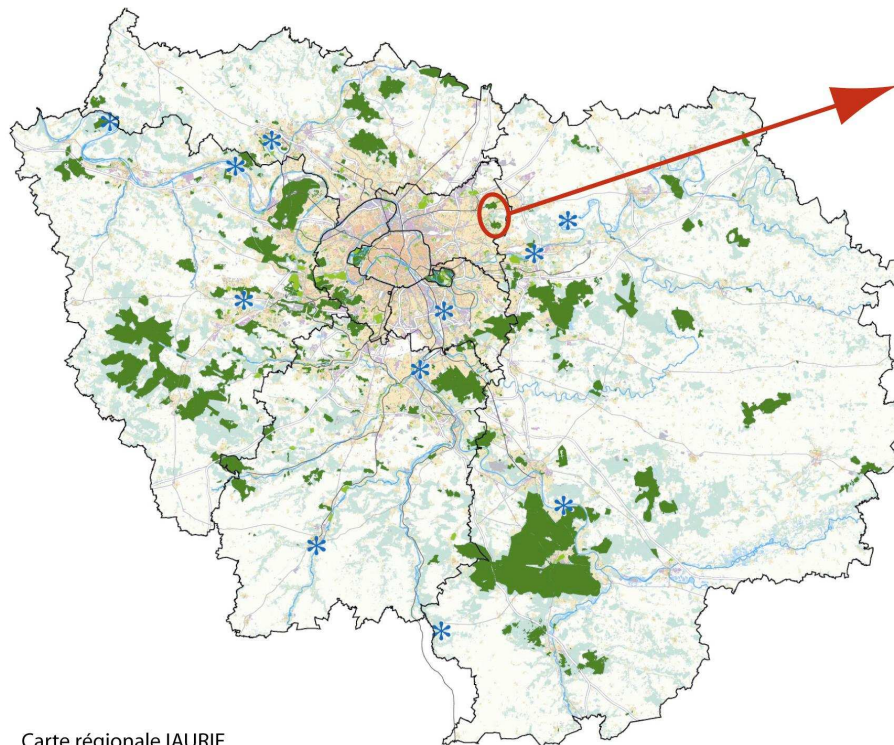
Ces documents donnent deux axes à son développement futur, entre « nature et culture » :

Une vocation naturelle : Situé au cœur d'une trame verte à échelle locale et régionale, il s'agit de travailler et d'affirmer des liaisons vertes avec la forêt de Bondy, le Parc du Sausset, le Canal de l'Ourcq, le Parc des Sœurs, etc. jusqu'à en faire une partie d'un vaste espace naturel et récréatif ouvert au public - le projet de Parc Régional des Coteaux de l'Aulnoye (périmètre d'acquisition régionale) ;

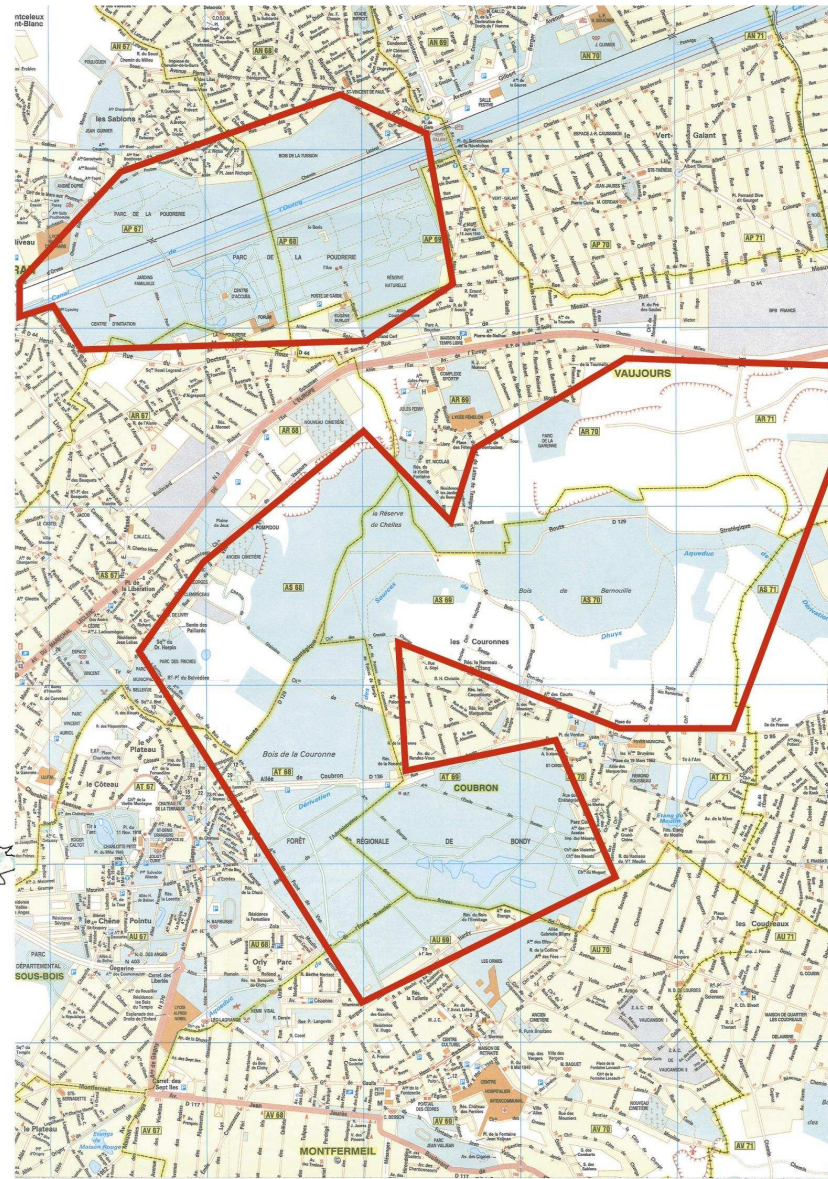
Une vocation sociale et culturelle : Par le développement d'une stratégie « Environnement/Développement Social » d'ancrage local, avec l'exemple d'une maison de l'oiseau, d'une maison des abeilles et de développement d'actions culturelles évènementielles.

Aujourd'hui, un certain nombre de projets est donc inscrit dans ces documents. Ils sont de deux ordres : les projets relatifs à l'inscription du Parc dans le futur Parc Régional des Coteaux de l'Aulnoye ; les projets concernant son périmètre et ses abords immédiats (requalification des limites et des accès, hiérarchisation des déplacements et activités à développer...). Ces projets seront relus sous l'angle de la sécurité dans la dernière partie de cette étude.

Parc Forestier de la Poudrerie et Forêt Régionale de Bondy : les périmètres régionaux d'intervention pour créer le futur Parc Régional des Coteaux de l'Aulnoye (PRIF)

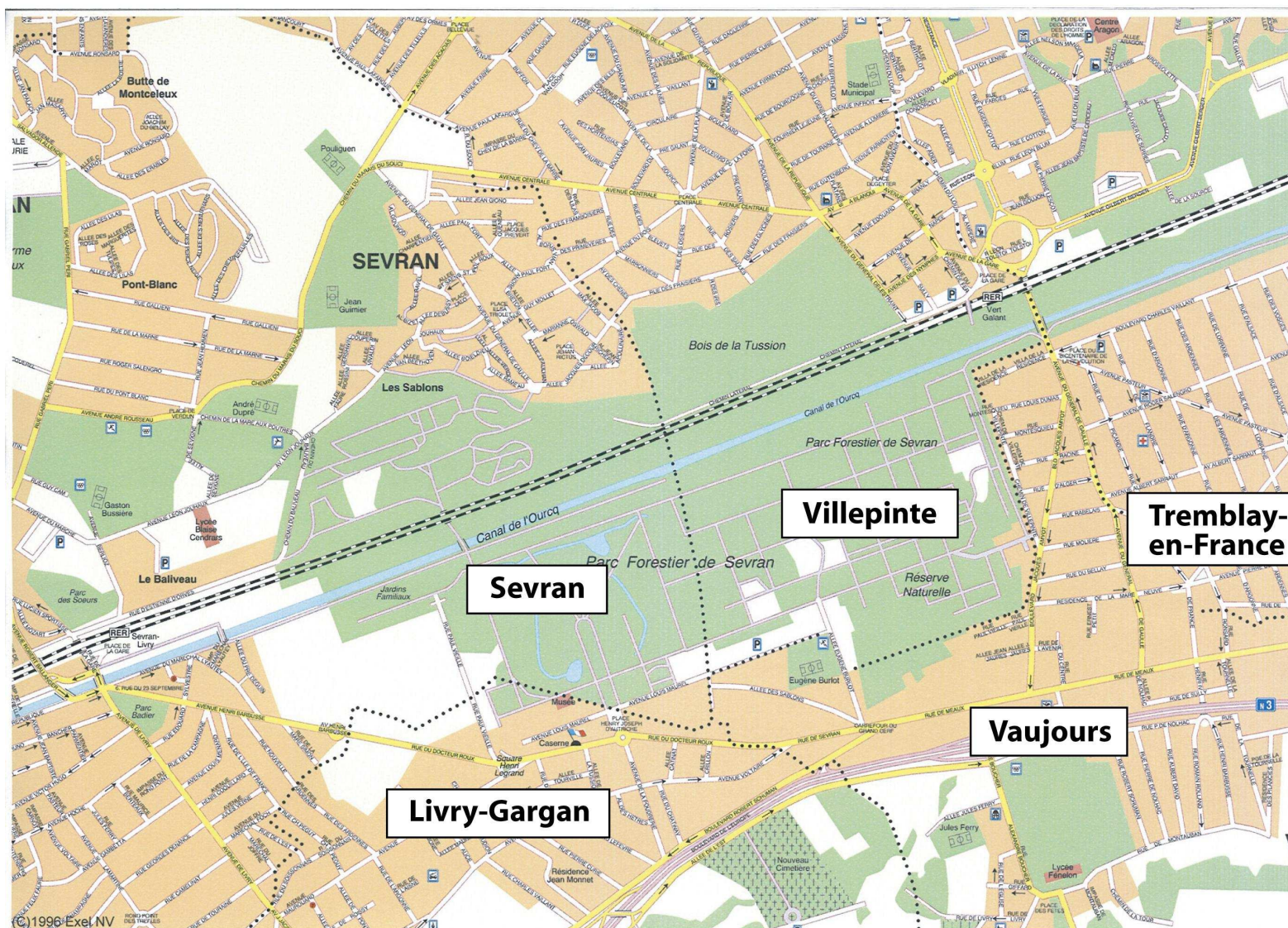


Carte régionale IAURIF



Carte Michelin, 2002

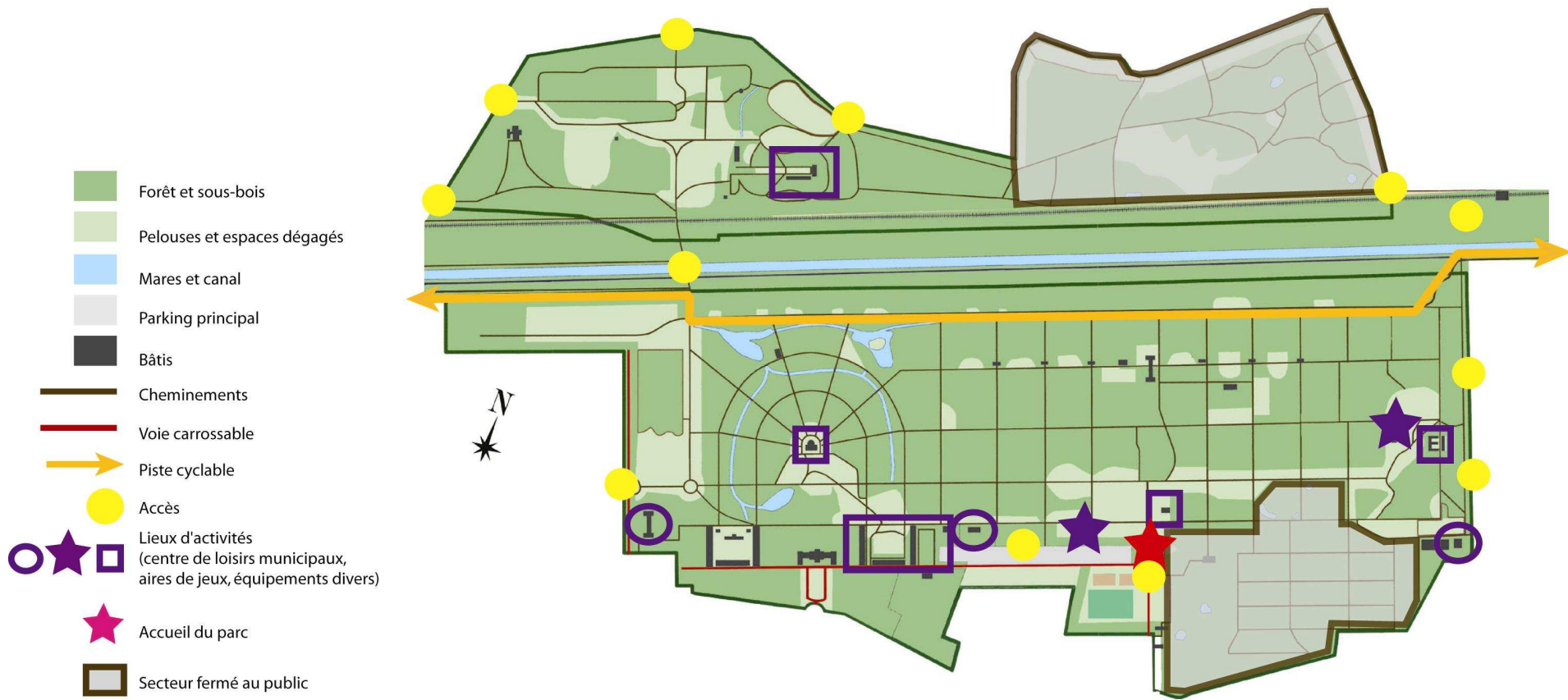
Le Parc Forestier de la Poudrerie, dans son environnement urbain



Vue aérienne du Parc Forestier de la Poudrerie



Fonctions et principaux équipements du Parc



A propos de la mise en place d'un système de collecte d'informations sécurité sur le Parc

Un rapport intermédiaire en février 2004 a présenté l'avancée de l'étude vers la construction du Système d'Information Géographique et l'élaboration de propositions d'aménagement. Nous rapportons ici ces éléments, comme préalable à ce qui suit.

Pour pouvoir déterminer le contenu du SIG et la façon dont il devra fonctionner mais aussi pour pouvoir faire des propositions d'aménagement, il était nécessaire de réaliser au préalable un diagnostic de la situation d'insécurité que connaissait le Parc. Pour cela, un travail de recensement des sources de données sécurité nous a montré qu'il était nécessaire d'envisager de nouveaux systèmes de collecte des données, qui seront à intégrer à terme au SIG.

En effet, d'une part, la police n'enregistre que très peu de faits (en raison de la rareté des délits sur le Parc et du manque de dépôts de plaintes de la part des usagers dans les commissariats) et ne renseigne pas avec précision les faits dont elle a connaissance (ils sont enregistrés sans localisation précise ou transformés en mains courantes). D'autre part, l'AEV collecte, elle, depuis 1994 un ensemble de données relatives aux actes délictueux, aux troubles à la tranquillité des usagers et aux faits marquants de la vie du Parc, mais ce système s'avère peu exploité. La collecte est manuelle, ce sont les agents qui notent au jour le jour les informations qu'ils relèvent sur le terrain dans un cahier de bord. Un bilan est réalisé régulièrement mais les exploitations sont restreintes par manque d'outil approprié.

Par rapport aux objectifs de l'AEV et aux attentes de l'étude, deux actions ont été mises en place :

- D'une part, travailler en collaboration avec la police pour obtenir les données qu'elle enregistre sur le parc et ses abords immédiats (l'analyse sur les années 2002 à 2004 est présentée dans le diagnostic) pour ensuite envisager la possibilité d'un système de transfert automatique (voir partie SIG, chapitre 3.2, fiche action 3 et annexe 4) ;
- D'autre part, mettre en place un nouveau système de collecte et d'enregistrement des faits et des troubles sur le Parc propre à la direction du Parc lui permettant de recueillir, elle-même, les données qui l'intéressent – différentes de celles de la police (voir fiche action 2).

Le système de collecte et d'enregistrement a été mis au point au mois d'août 2003. Il fonctionne d'abord sur la base de fiches de signalement, utilisées par les agents du Parc sur le terrain lors de leurs missions, pour relever les faits. Ensuite, une nomenclature permet de catégoriser et de classer les faits relevés, elle est spécifique au Parc mais cohérente avec celle de la police. Ces deux outils servent à la constitution d'une base de données qui permet alors de réaliser des traitements statistiques. Ce système a été mis en test depuis cette période. Avec, les agents et la direction du Parc réalisent le suivi des faits et des troubles sur le Parc. L'état des lieux des troubles à la tranquillité et des faits d'insécurité, présenté ci-après, a été construit avec les premiers résultats tirés de ce système. A terme, et c'est l'objet de cette présente étude, il sera intégré au fonctionnement du SIG sécurité du Parc. Le système a donc été revu et corrigé. Sa nouvelle version est présentée dans le chapitre 3 de la partie sur le SIG.

PREMIÈRE PARTIE - DIAGNOSTIC « SÉCURITÉ – TRANQUILLITÉ »

Le diagnostic « sécurité – tranquillité » est réalisé sur le périmètre du Parc, mais aussi pour certains de ses éléments, sur son pourtour immédiat et les quatre communes qui l'environnent (Sevrans, Livry-Gargan, Villepinte, Vaujours). Il comprend deux parties :

- Un état des troubles à la tranquillité et des actes de délinquance, recueillis auprès de l'AEV gestionnaire du Parc et des services de police ;
- Des enquêtes sociologiques pour identifier les pratiques et les perceptions des usagers et des acteurs du Parc vis-à-vis des questions d'insécurité, réalisées, d'une part, à partir d'entretiens semi-directifs et d'une marche exploratoire avec les usagers, et d'autre part, à partir d'entretiens avec les professionnels intervenant sur le Parc (gestionnaires et associations).

Sécurité, tranquillité, insécurité : de quoi parle-t-on ?

La sécurité, la tranquillité, renvoient à des phénomènes différents et variés selon le contexte que l'on observe. Délinquance, petits délits, troubles à la tranquillité, dégradations, sentiment d'insécurité sont des actes de natures différentes. Dans un espace vert comme le Parc de la Poudrerie, les problèmes, les risques et les images d'insécurité peuvent être particuliers à ce type d'espace. L'objet du diagnostic est d'identifier à quels phénomènes on a affaire. Néanmoins, pour être clair vis-à-vis de ce que l'on recherche dans ce diagnostic, il faut préciser ici que nous considérons sous le vocable « sécurité » plusieurs catégories de phénomènes. Certains sont indirectement liés à la question de la sécurité mais trouvent leur place dans le discours des usagers et des professionnels intervenant sur le Parc et se rattachent donc naturellement au propos.

- Les délits et faits contraventionnels, comme les atteintes aux biens (vol, dégradation volontaire...), les atteintes aux personnes (agression, vol avec violence...), les activités liées aux stupéfiants, etc. ;
- Les troubles à la tranquillité ou de jouissance, comme les conflits d'usage entre groupes ou personnes, les détournements d'usage, les nuisances (dégradation, tag, dépôt, saleté, bruit...), etc. ;
- Le sentiment et l'image d'insécurité ;
- Des dysfonctionnements dans les pratiques spatiales, comme un sentiment d'inconfort à fréquenter l'espace, la difficulté à s'orienter et à se repérer dans les espaces du Parc, des risques accidentogènes entre différents groupes d'usagers (piétons / cyclistes par exemple) ;
- Des problèmes de gestion du Parc, comme son entretien, la dégradation de certains de ses équipements, infrastructures ou mobilier, le manque de stationnement, les problèmes d'accessibilité au Parc, etc.

CHAPITRE 1 - ÉTAT DES TROUBLES À LA TRANQUILLITÉ ET DES FAITS DE DÉLINQUANCE

Remarque préliminaire

Le présent diagnostic a été élaboré sur la base des renseignements statistiques recueillis par les services de la Police, publiés (annuellement) sous forme d'État « 4001 » selon une nomenclature en 107 postes, et sur la base des données de la Direction du Parc, issues du système de collecte mis en place. Ce recoupement permet ainsi non seulement une connaissance des faits de délinquance « stricto-sensu », mais également des faits participant, dans une certaine mesure, au manque de tranquillité des usagers du Parc forestier de la Poudrerie (incivilités, infractions contraventionnelles...).

En ce qui concerne les statistiques de l'État « 4001 », il convient de préciser qu'elles ne constituent pas une mesure objective de la réalité des crimes et délits, mais qu'elles traduisent l'activité des services de police, qui, par les différentes prises de décisions politiques en matière de sécurité, semble s'être renforcée.

Les faits signalés qui ne sont pas suivis de dépôt formel de plaintes, les infractions sans victime, les infractions contraventionnelles, ni bien entendu les faits non signalés, qui sans toujours revêtir une certaine gravité, n'en ont pas moins un impact sur le sentiment d'insécurité, ne sont pas compris dans ces statistiques. Ainsi ces données statistiques comportent inévitablement par rapport à la réalité que l'on souhaiterait observer, deux sortes de biais :

- De nombreux délits ne sont ni déclarés, ni constatés. L'écart entre criminalité « apparente » et criminalité « réelle » est certain et, sans aucun doute, très différent d'une catégorie de délits à l'autre ;
- Les « taux d'élucidation », permettant de passer de la statistique des délits constatés à celle des personnes mises en cause, sont également très différents d'une catégorie de délits à l'autre. C'est ainsi, par exemple, que les vols occupent probablement une place plus importante dans la criminalité constatée que celle qui devrait résulter de leur poids réel, car ils sont plus souvent constatés que d'autres infractions (une plainte devant être déposée pour que l'assurance intervienne) alors que peu d'entre eux sont élucidés. A contrario, les délits financiers et les infractions à la législation sur les stupéfiants sont régulièrement élucidés en même temps qu'ils sont constatés, ce qui induit une représentation plus forte de cette catégorie de crimes et délits lorsqu'on considère les personnes mises en cause.

Afin de cibler les outils les plus adaptés pour lutter contre la délinquance constatée sur le Parc, il est nécessaire de connaître les types de faits commis, et de les resituer dans un contexte de délinquance environnementale.

1- Contexte de sécurité environnemental

Le Parc forestier de la Poudrerie est localisé sur trois circonscriptions de sécurité publique¹ rattachées au 3^{ème} district du département de la Seine-Saint-Denis. Afin d'obtenir une vue générale du contexte de sécurité dans lequel se situe le Parc, il est intéressant de présenter les statistiques de délinquance constatée dans le département de la Seine-Saint-Denis, dans les circonscriptions de police concernées et dans les rues limitrophes au Parc.

1.1 Les données relatives au département de la Seine-Saint-Denis

1.1.1 Les données statistiques officielles des services de police et des unités de gendarmerie

Selon les services de la police et les unités de gendarmerie, le département de la Seine-Saint-Denis comptabilise, en 2004, 75 101 faits (-10,4% depuis 2002). Les crimes et délits se caractérisent notamment par des vols à la roulotte et accessoires (à l'intérieur des véhicules), des destructions et dégradations de véhicules privés, et des vols avec violences.

Le nombre des mineurs mis en cause dans le département diminue régulièrement depuis 2000 et représente 21% du total des mis en cause en 2003, soit une part moindre que dans l'Essonne, la Seine-et-Marne et les Yvelines.

Les faits de « délinquance de voie publique », auxquels la population est particulièrement sensible, en raison de leur nombre et du sentiment d'insécurité qu'ils génèrent dans la vie quotidienne, regroupent les vols à main armée, les vols avec violences, les cambriolages, les vols d'automobiles, les vols à la roulotte et les vols d'accessoires automobiles, les destructions de biens publics et privés, ainsi que les vols de 2 roues et les vols à la tire. Ils représentent, en 2004, 56% du total des faits constatés dans le département de la Seine-Saint-Denis et se caractérisent par une forte part des dégradations et des vols à la roulotte, malgré une baisse de ces 2 entités depuis 2002.

¹ La circonscription d'Aulnay-sous-bois (Sevran), de Livry-Gargan (Livry-Gargan et Vaujours) et de Villepinte

Évolution de la délinquance de voie publique en Seine-Saint-Denis

Type de faits	nombre de faits constatés			évol. 03/00 en %
	2002	2003	2004	
Vols à main armée	508	401	341	-32,9
Vols avec violences	10 129	10 846	10 380	2,5
Cambriolages	9 287	9 389	9 977	7,4
Vols d'automobiles	8 384	6 918	6 179	-26,3
Vols à la roulotte et accessoires	22 904	22 234	21 636	-5,5
Vols à la tire	4 875	4 859	4 836	-0,8
Vols de 2 roues	1 544	1 732	1 785	15,6
Dégradations	26 184	22 709	19 967	-23,7
TOTAL	83 815	79 088	75 101	-10,4

source : État 4001, Ministère de l'Intérieur

Les actes de délinquance le plus couramment recensés, en Seine-Saint-Denis, semblent liés à un objectif d'acquisition de biens ou de dégradations et destructions (bien souvent de biens publics). Les vols avec violences progressent depuis 2002 et peuvent être, en partie, la résultante d'un renforcement des équipements de sécurité qui incitent les auteurs de vols à s'attaquer directement aux personnes pour acquérir un bien. A noter néanmoins la présence des vols de portable dans cette rubrique qui fait fortement monter le nombre de vols avec violences constatés.

1.1.2 Victimation et sentiment d'insécurité dans le département de la Seine-Saint-Denis d'après les enquêtes 2001 et 2003

Les enquêtes menées en 2001 et 2003 par l'IAURIF auprès d'un échantillon représentatif de la population francilienne font ressortir quelques particularités sur les victimations, les peurs et les préoccupations vécues ou ressenties dans le département de la Seine-Saint-Denis².

² Les enquêtes de victimation permettent de compléter les données des services de police et de gendarmerie et de combler le « chiffre noir » de la délinquance. Elles interrogent les victimes sur les faits qu'elles ont subies sur les 3 années précédant les enquêtes.

Des peurs assez marquées mais une préoccupation « sécurité » similaire à celle des franciliens en moyenne

En 2001 comme en 2003, la population de la Seine-Saint-Denis ne semble pas plus **préoccupée** par la délinquance que la moyenne francilienne.

La part des enquêtés assignant comme priorité au gouvernement la lutte contre la délinquance a, comme ailleurs en Île-de-France, fortement diminué (alors qu'elle a fortement augmenté en matière de préoccupation « chômage ») entre les deux enquêtes, quelle que soit la victimation dans l'entourage considérée.

Par contre, la **peur**, qui contrairement à la **préoccupation**, est liée à l'expérience directe de victimation, à la connaissance de victimation dans l'entourage³ et au fait d'avoir été témoin d'un acte de délinquance semble plus élevée que la moyenne régionale et progresser, notamment en ce qui concerne la **peur de proximité** (dans son quartier). En Seine-Saint-Denis, la peur d'être agressé ou volé dans le bus ou dans le train paraît également toucher plus de personnes que la moyenne régionale. La peur dans le train, comme celle ressentie chez soi, s'étant également répandue depuis 2001.

Les peurs d'être agressé ou volé en différents lieux

	Seine-Saint-Denis		Ile-de-France	
	2001	2003	2001	2003
peur dans le quartier	37,0%	39,1%	29,1%	28,2%
peur chez soi	10,3%	13,6%	8,3%	9,2%
peur dans l'autobus	25,7%	27,2%	18,9%	19,3%
peur dans le train	26,8%	31,9%	28,0%	28,3%
peur dans le RER	31,1%	34,0%	33,2%	34,1%
peur dans le métro	31,2%	32,4%	30,1%	30,9%

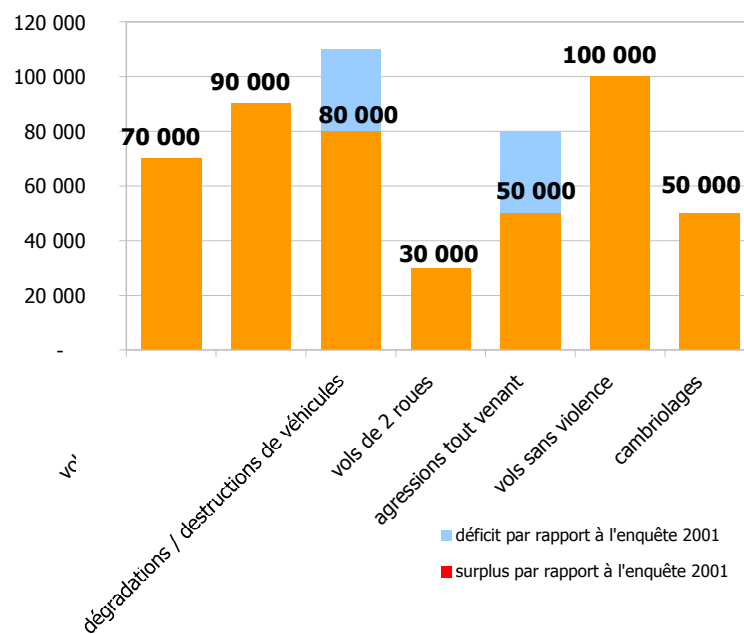
Source : IAURIF – enquêtes « victimation et insécurité en Île-de-France » 2001 & 2003

Une victimation semblable à celle observée en moyenne en Île-de-France

D'après l'enquête 2003, les risques de victimation auxquels sont exposés les habitants de Seine-Saint-Denis ne sont pas plus élevés que la moyenne régionale. En termes de typologie des faits subis par les victimes, les vols sans violence et les vols à la roulotte prédominent dans l'enquête 2003. Les dégradations et destructions de véhicules, qui arrivent en 3^{ème} position de cause de victimation, et les agressions tout-venant ont diminué par rapport à l'enquête 2001.

³ cambriolages ou agressions de voisins, proches ou autres personnes du ménage

Nombre de personnes ou ménages* vivant en Seine-Saint-Denis, victime au moins une fois d'un acte de délinquance (enquêtes 2001 et 2003)



* : pour les atteintes aux véhicules et les cambriolages

Source : IAURIF – enquêtes « victimation et insécurité en Île-de-France » 2001 & 2003

1.2 Les données par circonscription de sécurité publique

Le Parc forestier de la Poudrerie, de par sa localisation sur quatre communes (Sevrans, Livry-Gargan, Vaujours et Villepinte) dépend, en termes de sécurité publique, de trois circonscriptions : circonscription d'Aulnay-sous-bois, de Livry-Gargan et de Villepinte. D'une manière générale, la typologie de la délinquance constatée sur ces circonscriptions est relativement proche de celle constatée sur le département de la Seine-Saint-Denis : les vols à la roulotte et d'accessoires, ainsi que les dégradations notamment à l'égard des véhicules privés semblent prédominants. Globalement, sur les trois circonscriptions de sécurité publique, les cambriolages progressent tandis que les vols d'automobiles diminuent. La délinquance constatée semble donc être de caractère plutôt acquisitif et destructeur.

Évolution de la délinquance de voie publique dans les circonscriptions de sécurité publique où est implanté le Parc de la Poudrerie

Type de faits	Nombre de faits constatés												total des faits 2004
	circonscription d'Aulnay-sous-Bois (Aulnay-sous-Bois, Sevrans)				circonscription de Livry-Gargan (Livry-Gargan, Coubron, Vaujours)				circonscription de Villepinte (Villepinte, Tremblay-en-France)				
	2002	2003	2004	év. 04/02	2002	2003	2004	év. 04/02	2002	2003	2004	év. 04/02	
Vols à main armée	56	42	35	-37,5	9	10	10	11,1	25	19	16	-36,0	61
Vols avec violences	1 158	1 184	1 077	-7,0	189	217	208	10,1	399	447	366	-8,3	1 651
Cambriolages	833	867	817	-1,9	279	362	465	66,7	368	409	469	27,4	1 751
Vols d'automobiles	904	685	596	-34,1	328	232	197	-39,9	398	344	297	-25,4	1 090
Vols à la roulotte et accessoires	2 323	2 074	1 901	-18,2	551	512	571	3,6	1 005	888	792	-21,2	3 264
Vols à la tire	323	292	328	1,5	75	113	71	-5,3	124	90	90	-27,4	489
Vols de 2 roues	161	103	142	-11,8	33	68	66	100,0	59	74	62	5,1	270
Dégradations	2 470	2 013	1 801	-27,1	700	717	756	8,0	1 536	1 247	789	-48,6	3 346
TOTAL	8 228	7 260	6 697	-18,6	2 164	2 231	2 344	8,3	3 914	3 518	2 881	-26,4	

source : État 4001, Ministère de l'Intérieur

La circonscription d'Aulnay-sous-Bois (Aulnay, Sevran) semble plus souvent confrontée aux vols avec violences (les 2/3 du total des trois circonscriptions), aux vols à la roulotte et aux dégradations que les autres circonscriptions, malgré une baisse de ces faits depuis l'année 2002.

La circonscription de Livry-Gargan enregistre le plus faible nombre de faits constatés des trois circonscriptions, mais la plus forte évolution depuis l'année 2002. Cette évolution, au-delà de se justifier par un faible nombre de faits constatés, se caractérise par une progression des cambriolages, des vols avec violence, des vols de 2 roues et des dégradations, alors que les vols à la tire et les vols d'automobiles diminuent. Les dégradations, les vols à la roulotte et d'accessoires, et les cambriolages sont les faits de délinquance les plus souvent constatés sur la circonscription de Livry-Gargan, tout comme sur celle de Villepinte.

La circonscription de Villepinte connaît la plus forte diminution des trois circonscriptions du nombre de faits constatés depuis 2002. Cette diminution concerne l'ensemble des faits de voie publique hormis les cambriolages et les vols de 2 roues.

1.3 Les rues limitrophes au Parc forestier de la Poudrerie

Par commune, les rues limitrophes considérées sont les suivantes :

Vaujours : Allée des Sablons, Allée Eugène Burlot, Chemin de Villepinte et Boulevard Jacques Amyot

Villepinte : Avenue du Général Delestraint, Rue des Fraisiers ;

Livry Gargan : Rue du docteur Roux, Rue Paul Vieille, Avenue Louis Maurel, Place H. Joseph d'Autriche

Sevran : Allée Apollinaire, Allée Jacques Decour, Allée Rameau, Allée Boieldieu, Allée Van Beethoven, Allée Léon Jouhaux, Chemin du Baliveau, Rue d'Estienne d'Orves, Ave du Maréchal Lyautey, Avenue Henri Barbusse

Globalement, les rues limitrophes au Parc sont confrontées au même type de délinquance que les trois circonscriptions de sécurité publique et le département. Plutôt acquisitive (vols à la roulotte,...) et axée sur les dégradations, cette délinquance se caractérise néanmoins par une forte baisse générale des faits de voie publique, baisse légèrement plus marquée pour les cambriolages et les vols avec violences (qui augmentent dans les circonscriptions et le département). Seuls les vols de 2 roues et à la tire progressent mais restent relativement faibles.

Faits constatés dans les rues limitrophes au Parc forestier de la Poudrerie

Types de faits	Nombre de faits constatés				Total
	Sevran	Livry-Gargan	Vaujours	Villepinte	2002-2004
Vols à main armée	0	0	0	0	0
Vols avec violences	28	2	3	8	41
Cambriolages	26	8	12	25	71
Vols de véhicules	22	3	3	20	48
Vols à la roulotte et d'accessoires	73	7	3	43	126
Vols à la tire	1	0	0	0	1
Vols de 2 roues	7	0	0	5	12
Dégradations	71	13	11	74	169
TOTAL	228	33	32	175	468

Source : faits constatés par les services de la police sur les communes de Sevran, Livry-Gargan, Vaujours et Villepinte

Faits constatés dans les rues limitrophes au Parc forestier de la Poudrerie répartis par commune Années cumulées 2002-2004

Types de faits	Nombre de faits constatés			Total
	2002	2003	2004	2002-2004
Vols à main armée	0	0	0	0
Vols avec violences	17	12	12	41
Cambriolages	34	18	19	71
Vols de véhicules	20	20	8	48
Vols à la roulotte et d'accessoires	50	47	29	126
Vols à la tire	0	1	0	1
Vols de 2 roues	1	5	6	12
Dégradations	65	61	43	169
TOTAL	187	164	117	468

Source : faits constatés par les services de police sur les communes de Sevran, Livry-Gargan, Vaujours et Villepinte

Afin de mieux cibler les actions pertinentes à mener pour le renforcement de la sécurité des usagers et des agents du Parc selon les territoires et adaptées à la typologie des actes de délinquance, une mise à connaissance des faits par rue jouxtant le Parc semble pertinente (tableaux en annexe 6).

Globalement, les rues (limitrophes au Parc) localisées sur la commune de Sevrans enregistrent le nombre le plus important de faits et près de 50% des faits constatés sur les abords du Parc. Mais proportionnellement au nombre de rues concernées, la commune de Villepinte est bien plus confrontée à la délinquance puisqu'elle représentait, en 2002, plus du tiers (37,4%) du total des faits constatés aux abords du Parc avec deux rues seulement concernées. L'avenue du Général Delestraint représente ainsi 80% des faits localisés sur les deux rues limitrophes du Parc sur la commune de Villepinte, et un quart (24%) de la totalité des faits constatés dans les rues limitrophes du Parc.

Les actes perpétrés aux abords du Parc sont par ordre d'importance décroissante :

- des dégradations pour 36% en nombre quasi égal à Villepinte et Sevrans ;
- des vols à la roulotte et accessoires pour 27% dont 6 sur 10 à Sevrans ;
- des cambriolages pour 15% en nombre égal à Villepinte et Sevrans ;
- des vols de véhicules pour 10% ;
- et des vols avec violence pour 9%.

2- Contexte de sécurité du Parc forestier de la Poudrerie

Les données relatives au contexte de sécurité du Parc de la Poudrerie concernent deux types d'informations :

- D'une part, les actes de délinquance répertoriés et centralisés dans les 107 index de la nomenclature de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (État 4001), dont nous avons exclusivement, pour le moment, fait apparaître les faits de voie publique, que l'on peut le plus couramment constater dans les espaces publics ou dans les parcs
- D'autre part, l'ensemble des faits de délinquance et des troubles à la tranquillité (comprenant les incivilités, les faits contraventionnels) issus du système de collecte propre à l'AEV mis en place pour l'étude (voir sa présentation en Introduction et sa réactualisation dans la partie SIG).

2.1 Les données statistiques officielles des services de police

Selon les données de la Direction Départementale de la Sécurité de Seine-Saint-Denis, les faits de délinquance de voie publique constatés dans le Parc sont peu nombreux au regard de la superficie. Ils se caractérisent notamment par des vols avec violence, des dégradations et des vols à la tire. Les vols avec violences ont diminué depuis 2003 tandis que les vols à la tire ont progressé. Aucun élément sur la localisation de ces faits enregistrés par les services de police dans le Parc n'est disponible.

Total des faits constatés dans le Parc de la Poudrerie par les services de police

Type de faits	Nombre de faits constatés			Total
	2002	2003	2004	2002-2004
Vols à main armée	0	0	0	0
Vols avec violences	5	8	4	17
Cambriolages	0	0	1	1
Vols de véhicules	0	0	0	0
Vols à la roulotte et accessoires	1	4	1	6
Vols à la tire	0	1	3	4
Vols de 2 roues	0	0	0	0
Dégradations	4	3	4	11
TOTAL	10	16	13	39

Source : Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-Saint-Denis

2.2 Les statistiques de la Direction du Parc

Le tableau ci-après synthétise l'enregistrement des faits sur une période de treize mois par les agents du Parc, selon le système de collecte et d'enregistrement des faits mis en place en 2003. Les données sont réparties par catégories de faits (accident, agression, altercation, dégradations et destructions, malaise, « présence », saleté et vol⁴), par localisation des faits (bâti, parking, entrée, boisé, mares, ouvert et circulation) et par cible de l'acte (gardes, usagers, environnement, mobilier, bâtiments, biens, clôture et matériels). La répartition des faits par mois permet de mieux comprendre les moments de passage à l'acte, leur incidence et les moyens humains et financiers à prévoir selon les saisons. Une analyse sur les conditions climatiques pourrait être également réalisée, puisque la base de données permet de préciser le temps qu'il fait au moment où l'acte est enregistré. Néanmoins, pour cette analyse, et dans une certaine mesure pour les autres, un temps plus long d'observation et d'enregistrement de faits est nécessaire pour établir des conclusions fondées. Les analyses présentées ici sont les premières qu'on peut tirer du système mis en place. Au fur et à mesure, les résultats s'affineront.

Répartition du nombre de faits par nature de faits, type d'espaces et cible de l'acte Période du 1^{er} août 2003 au 31 août 2004

répartition par mois

Mois	Nbre de faits	Nature de faits									type d'espace						cible de l'acte							
		accident	agression	altercation	dégra- destruction	malaise	présence	saleté	vol	bâti	parking	entrée	boisé	mares	ouvert	circu- lation	gardes	usagers	environ- nement	mobilier	bâtiments	biens	clôture	matériels
août	20	1	1	1	8	0	7	1	1	4	2	5	3	0	5	1	0	4	1	8	0	1	0	0
septembre	10	0	1	0	5	0	3	1	0	1	0	4	1	0	1	3	0	5	1	4	0	1	0	0
octobre	7	0	1	0	4	0	2	0	0	4	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	2	1	0	0
novembre	17	0	1	0	5	1	9	0	1	4	4	5	0	1	0	3	0	4	0	5	0	2	0	0
décembre	7	0	1	0	4	0	1	0	1	1	0	3	0	0	0	3	0	2	0	2	1	1	0	0
janvier	12	0	0	0	4	0	5	2	1	0	4	4	1	0	1	2	0	1	2	4	0	0	0	0
février	35	3	0	2	9	0	16	3	2	7	2	13	0	0	7	6	1	5	4	5	1	0	0	6
mars	23	0	0	1	7	1	13	0	1	3	7	4	1	0	3	5	1*	2	2	2	1	0	1	1
avril	48	0	0	0	16	1	26	0	5	4	5	14	10	0	11	4	0	1	6	10	0	0	0	0
mai	24	2	0	1	5	0	16	0	0	6	3	3	4	0	6	4	0	1	1	3	0	0	1	0
juin	43	1	0	0	14	0	27	0	1	11	7	7	4	0	10	4	0	2	3	10	1	0	0	0
juillet	21	4	1	0	1	1	13	0	0	5	6	4	3	0	1	3	0	6	1	3	0	0	0	0
août	20	1	2	0	1	0	16	0	0	3	4	1	4	0	4	3	0	3	0	1	0	0	0	0
Total	287	12	8	5	83	4	154	7	13	53	44	67	31	1	49	42	1	36	21	59	6	6	2	7

* dont 1 est compté pour le garde et l'utilisateur lors d'une altercation lors de l'ouverture du parking pour un véhicule entamé

usagers et personne / les biens concernent les atteintes aux biens des usagers et les matériels concernent celles à la Direction du parc

la répartition des présences en matière de cible de l'acte concernent principalement des voitures enfermées et des engins à 2 roues, des enfants perdus, des exhibitionnistes ou des animaux vivants ou morts dont le détail est présenté dans un autre tableau. Seules apparaissent les présences d'exhibitionnistes

⁴ Ces catégories sont celles proposées dans le système de collecte mis en place en 2003. Sa mise à jour, présentée ici p. 86 et dans l'annexe 1, a établi une nouvelle catégorisation des types de faits : accident, saleté, conflits d'usages, usage interdit, altercation, agression, destruction et dégradation, stupéfiant, vol, crime et délit contre personne. Les prochaines analyses prendront en compte ces types.

Les actes de délinquance sont plus souvent constatés au printemps et à l'été, aux mois de vacances scolaires et lorsque le climat commence à devenir plus clément : février, avril, juin. Les mois de septembre, d'octobre, de décembre et de janvier enregistrent beaucoup moins de faits. Les faits les plus couramment constatés durant la période de plus forte « délinquance » sont des « présences », notamment de deux-roues et des dégradations et destructions. En février et en avril, les faits semblent plus souvent localisés aux entrées et dans les espaces ouverts (pelouses et plans d'eau), tandis qu'en juin, les faits se déroulent plutôt dans les espaces bâtis (jeux et équipements). Le mobilier semble être la cible la plus couramment visée par la délinquance. Les mois les moins touchés par la délinquance (octobre, décembre) enregistrent plutôt des dégradations et destructions localisées dans le bâti, les entrées et les espaces de circulation.

Sur l'ensemble de la période de treize mois, les présences « gênantes » ou contraires au règlement intérieur prédominent, puis les dégradations et destructions. En termes de localisation des faits, les entrées, le bâti, puis les espaces ouverts sont les plus concernés. Les cibles privilégiées sont le mobilier et les usagers.

2.2.1 Analyse du contexte d'insécurité par type de faits ou d'actes de délinquance

Les problèmes rencontrés (actes de délinquance ou faits troublants la tranquillité) se répartissent en plusieurs catégories : présence, accidents, agressions, altercations, dégradations et destructions, malaises, saletés et vols, que nous allons analyser plus en détail.

Les « présences »

La catégorie « **présences** » correspond à un ensemble de faits relativement vaste qui concerne des comportements ou des faits relatifs aux usagers : autant des faits inhérents à la vie du Parc (enfant égaré), que des faits relevant du contraventionnel et contraires au règlement intérieur (présence et intrusion de deux-roues à moteur, voiture enfermée, SDF, gens du voyage, barbecue), ou encore des délits (exhibitionniste, sacs à main volés et armes). Dans la mise à jour du système de collecte d'informations du Parc, cette catégorie est référencée « usage interdit » et non plus « présences » (voir p.86 et annexe 1).

Ces faits perturbent la tranquillité de l'usage du Parc, et, au-delà d'engendrer un sentiment d'insécurité, peuvent s'avérer dangereux dans certains types d'espaces. Avec **154 faits** constatés sur la période étudiée, **les présences** constituent **54%** du total des faits constatés.

Répartition des Présences constatée dans le Parc forestier de la Poudrerie de Sevrans par type de présence et d'espaces

Nature de l'acte	nbe faits	type d'espaces						
		bâti	parking	entrée	boisé	ouvert	circulation	mare
enfant égaré	9	6	0	0	1	1	1	0
2 roues à moteur	52	8	0	11	2	15	16	0
voiture enfermée	36	0	35	1	0	0	0	0
chien perdu / trouvé / mort	9	1	1	0	1	3	2	1
exhibitionniste	18	5	0	1	5	6	1	0
SDF	5	3	0	0	2	0	0	0
gens du voyage	2	1	0	1	0	0	0	0
personnes à comportement dangereux	21*	3	2	5	2	6	3	0
objets volés (sacs à mains...)	1	1	0	0	0	0	0	0
armes à feu (ou blanches)	1	0	0	0	1	0	0	0
Total	154	28	38	19	14	31	23	1

* dont un groupe de 15 jeunes armés d'armes blanches se dirigeant vers le parc

La présence des deux-roues à moteur prédomine. C'est le fait de jeunes qui ont envie de pouvoir faire de la vitesse dans un espace relativement vaste, dans lequel ils peuvent se croire moins à même de se confronter aux forces de police. Peu de faits de ce type sont constatés en milieu boisé, ce qui s'explique par la façon dont le fait est enregistré dans la base de données, car finalement, les deux-roues à moteur circulent bien sur l'ensemble des espaces du Parc.

L'enfermement de voitures sur le parking après l'heure de fermeture du Parc constitue le deuxième type de présence le plus couramment constaté.

Le type de délinquance le plus préoccupant concerne les faits relatifs aux comportements dangereux, ainsi que l'importance des exhibitionnistes, plus couramment signalés dans les milieux ouverts, puis boisés et dans le bâti. Les exhibitionnistes sont plus couramment signalés de juin à août et lorsque le public semble nombreux. Les faits à comportements dangereux concernent toute une variété de comportements pouvant nuire à autrui ou à soi-même : du lancement de cailloux contre des cyclistes à la tentative de suicide. Les faits à comportements dangereux constatés en milieu ouvert sont plutôt des barbecues ou des activités musicales (tam-tam) dérangeantes pour le voisinage.

Les dégradations et destructions

Durant les treize mois observés, **83 dégradations et destructions** ont été constatées (soit **29%** du total des faits).

Les dégradations sont plus courantes que les destructions, et visent principalement le mobilier et l'environnement. Les dégradations de mobilier se localisent plus fréquemment aux entrées, notamment aux portes Picard et Sevrans. Il s'agit majoritairement de « démontage » de panneaux.

Les dégradations de l'environnement concernent plutôt les cueillettes de fleurs, souvent constatées en milieu boisé. Les tags, les feux et les destructions de poubelles ou de fontaine se localisent dans les espaces bâtis (jeux, équipements), les espaces de circulation et les espaces ouverts. Bien souvent, le mobilier est remplacé et/ou nettoyé. Trois faits seulement (dans les conséquences relatives) ont été signalés aux services de police.

Les vols

Sur la même période, **13 vols** ont été constatés (soit **4,5%** du total des faits).

Ils concernent majoritairement les vols de vélo (la colline de jeux et la zone Nord) et les vols à la roulotte (le parking).

Les accidents

Sur la même période, **12 accidents** ont été constatés (soit **4%** du total des faits), et concernent notamment les chutes de vélo.

Les lieux d'accidents sont naturellement plus notables dans les lieux de circulation mais aussi dans les espaces boisés. A noter également des accidents de personnes : un malaise cardiaque et la chute d'une personne âgée, pour lesquels les pompiers ont été appelés.

Les agressions

Sur la même période, **8 agressions** ont été constatées (soit **3%** du total des faits).

Les agressions ont lieu, la plupart du temps, dans un objectif de vols (vélos, portable) ou sont d'ordre sexuel à l'encontre de femmes. Ces derniers faits ont donné lieu à un dépôt de plainte ou à une conduite au poste. Un dépôt de plainte et une interpellation ont été effectués suite aux vols.

Sur cette même période de treize mois, il y a eu **7 faits constatés pour saleté** (soit **2%** du total des faits), essentiellement des dépôts sauvages de gravats (porte Picard, porte de l'Est). La « découverte » de seringues et d'un cadre de mobylette (porte de la Marine) le matin à dix heures présume une occupation du Parc durant la nuit. **5 altercations** entre usagers ont également été constatées et **4 malaises**.

2.2.2 Analyse du contexte d'insécurité par type d'espaces

Les faits ci-dessus présentés se produisent dans plusieurs types d'espaces : bâti, espace boisé, espace de circulation, entrée, mare, espace ouvert et parking qu'il est intéressant de détailler malgré quelques aspects redondants avec l'analyse précédente.

Les entrées

Sur les treize mois, **67 faits** ont été constatés (soit **25%** du total des faits) dans les entrées.

C'est le lieu privilégié des actes de délinquance. Les dégradations et destructions, notamment à l'encontre du mobilier (« démontage » de panneaux), représentent la moitié des faits et sont plus souvent constatées au niveau de l'entrée Picard, puis celle de Sevrans et enfin celle des Sablons.

Les présences, notamment de deux-roues à moteur, représentent 1/3 du total des faits et semblent concerner toutes les entrées du Parc sauf celles situées à l'est, c'est-à-dire les Portes de l'Est, du Vert-Galant et Montesquieu.

Le reste des faits constatés aux entrées sont quelques saletés (porte Picard, porte de la Marine), des agressions (porte de Sevrans, porte du Vert-Galant) et des vols (porte de Montesquieu, entrée principale).

Le bâti (jeux, équipements, bâtiments)

Sur la période observée, **53 faits** ont été constatés (soit **18,5%** du total des faits). Plus de la moitié des faits concerne des présences, et plus spécifiquement des présences de deux-roues dans des structures comme la colline de jeux, la ferme pédagogique ou près du mur d'escalade.

La présence d'enfants égarés et d'exhibitionnistes est aussi souvent signalée dans le bâti (colline de jeux, forum, centre nature de Sevrans, ferme pédagogique), ainsi que quelques accidents et malaises.

Les dégradations et destructions (au nombre de 17) dans le bâti visent notamment le mobilier, les faits sont plus souvent localisés à la colline de jeux, et au centre de nature de Sevrans.

Les espaces ouverts

Sur la même période, **49 faits** ont été constatés (soit **17%** du total des faits) dans les espaces ouverts, c'est-à-dire les pelouses et les plans d'eau (mares).

63% des faits constatés dans les espaces ouverts sont des présences, notamment de deux-roues à moteur (48%), puis des exhibitionnistes et des personnes à comportement dangereux plutôt localisées au niveau de la pelouse dans le bois des Sablons. En milieu ouvert, des dégradations et destructions ont également été constatées sur le mobilier (bois des Sablons, porte de l'Ouest, pelouse de la Tussion) ainsi que trois vols et une

agression. Pour plus de la moitié des faits, une prise d'identité, une interpellation par les services de police ou une reconduite par les gardes à la sortie du Parc ont été effectuées.

Les parkings

Sur la même période, **44 faits** ont été constatés (soit **15,5%** du total des faits) dans les parkings. Les faits sont majoritairement constatés au niveau du parking principal et concernent principalement de véhicules enfermés après fermeture du Parc.

Ces faits sont contraventionnels et généralement constatés par les gardes, qui doivent rouvrir le parking. Les immatriculations sont parfois relevées, mais aucun incident particulier n'est relevé (hormis une altercation résolue à l'amiable entre un garde et un usager dont la voiture était restée enfermée).

Deux vols à l'intérieur des véhicules et trois dégradations (dont une parking Burlot) ont été également constatés. Les vols ont fait l'objet de dépôts de plainte.

Les espaces de circulation

Sur la même période, **42 faits** ont été constatés (soit **14,5%** du total des faits) dans les espaces de circulation dont la moitié concerne (comme dans les espaces ouverts ou le bâti) des présences. Ce sont les espaces de circulation qui, à un fait près et de l'ensemble des différents types d'espaces, enregistre le plus de présence de deux-roues à moteur (piste cyclable, sentier non voyants, allée devant le forum). Les présences de personnes à comportement dangereux, d'un enfant égaré et d'un exhibitionniste ont également été constatées.

Les dégradations et destructions, avec 12 faits, s'orientent plus vers le mobilier à différents endroits (sentier sportif, allée des Sablons, sentier non voyants). Les vols, altercations, et accidents restent peu nombreux.

Les services de police sont prévenus, ou les auteurs raccompagnés à la sortie avec prise d'identité.

Les espaces boisés

Sur la même période, **31 faits** ont été constatés (soit **11%** du total des faits) dans les espaces boisés.

Les faits principaux sont d'une part les dégradations de l'environnement (cueillettes de fleurs) et d'autre part la présence d'exhibitionniste (bois des Sablons, terrain bi-cross). Des accidents (Sablons, parcelle 58), agressions (Sablons, parcelle 59B) et un vol ont également été constatés.

3- Conclusion

Considérant les faits enregistrés par les services de police et par la Direction du Parc durant treize mois, quelques grandes particularités de la délinquance ou des troubles à la tranquillité se dégagent :

- Les faits sont peu nombreux ;
- Les faits se déroulent plutôt durant des mois de vacances scolaires (avril, février) et lorsque le temps est plutôt ensoleillé (juin, juillet, août) ;
- Les faits les plus couramment rencontrés sont de l'ordre du contraventionnel (contraires au règlement intérieur) : présence de deux-roues à moteur, voitures enfermées après la fermeture du Parc, personnes à comportements dangereux (barbecue...);
- Les faits relevant du droit pénal concerne les dégradations et destructions notamment à l'encontre du mobilier (« démontage » de panneaux) ou de l'environnement (cueillettes de fleurs), les vols notamment de vélos et à l'intérieur des véhicules stationnés sur les parkings, puis la présence d'exhibitionnistes ou d'agressions « sexuelles » ;
- Les faits sont plus souvent constatés aux entrées, puis dans le bâti, les espaces ouverts et le parking principal ;
- Les présences de deux-roues à moteur sont généralement constatées dans les espaces de circulation et dans les espaces ouverts ; les personnes à comportements dangereux dans les espaces ouverts ;
- Les destructions et dégradations ont généralement lieu aux entrées (Picard, Sevrans, Sablons) ; les cueillettes de fleurs dans les espaces boisés ; les vols de vélos au niveau de la colline des jeux et dans le bois des Sablons.

CHAPITRE 2 - ENQUÊTES SOCIOLOGIQUES

L'objectif des enquêtes sociologiques est d'interroger les usagers et les acteurs professionnels intervenant sur le Parc sur la sécurité et la tranquillité du Parc. Il est de relever, d'une part, les troubles, les faits et les sentiments que les interrogés ont été susceptibles de connaître et, d'autre part, leurs pratiques et la perception qu'ils ont du Parc par rapport aux risques qu'ils se figurent ou au sentiment qu'ils ressentent.

Ces informations sont d'ordre qualitative. Elles complètent les informations quantitatives du premier volet du diagnostic rassemblant les chiffres de la police et du gestionnaire. Elles sont indispensables pour dresser un profil du Parc orienté sur la façon dont les gens le perçoivent en matière de sécurité, ou pour évoquer des notions comme le sentiment de sécurité ou de confort à utiliser un espace, qui ne se décrivent pas par des données chiffrées.

Trois volets ont été menés :

- Une « marche exploratoire » sur la tranquillité du Parc avec un groupe d'usagers ;
- Deux enquêtes auprès des usagers à l'aide d'entretiens semi-directifs : l'une portant sur le sentiment d'insécurité et les risques identifiés par les usagers et l'autre sur leurs perceptions vis-à-vis des différents aménagements du Parc ;
- Des entretiens auprès des professionnels intervenant sur le Parc : une série auprès des agents du Parc (deux entretiens collectifs et des entretiens individuels) et une série au téléphone avec les responsables d'associations utilisant le Parc.

MARCHE EXPLORATOIRE

1- Présentation de la marche exploratoire

Une marche exploratoire est un des moyens de faire une évaluation critique de son environnement. C'est une visite de site menée par un groupe restreint de personnes. Munis d'un guide d'enquête et d'une carte, les participants identifient ce qui affecte leur sentiment de sécurité et de confort à fréquenter l'espace. Une fois la marche faite, l'ensemble des observations rapportées lors de la visite permet de construire des propositions d'actions pour améliorer la sécurité et le confort de l'espace en question.

Sur le Parc forestier de la Poudrerie, l'objectif était d'évaluer avec un groupe d'usagers ce qui peut créer un sentiment d'insécurité ou d'inconfort à fréquenter le Parc dans les éléments du paysagement, les aménagements, certaines pratiques d'usagers ou encore dans la façon dont le Parc est géré et entretenu. Pour cela, plusieurs facteurs ont été évalués au cours de la visite, répartis en trois catégories¹ :

- Les facteurs environnementaux : la lisibilité, la visibilité, l'isolement, l'accessibilité des espaces, mais aussi le mobilier et la signalisation ;
- Les facteurs liés aux usages et aux activités : les comportements des usagers, les animations existantes ;
- Les facteurs de gestion et de surveillance : le règlement du Parc, l'entretien des espaces, l'accueil et la surveillance du Parc.

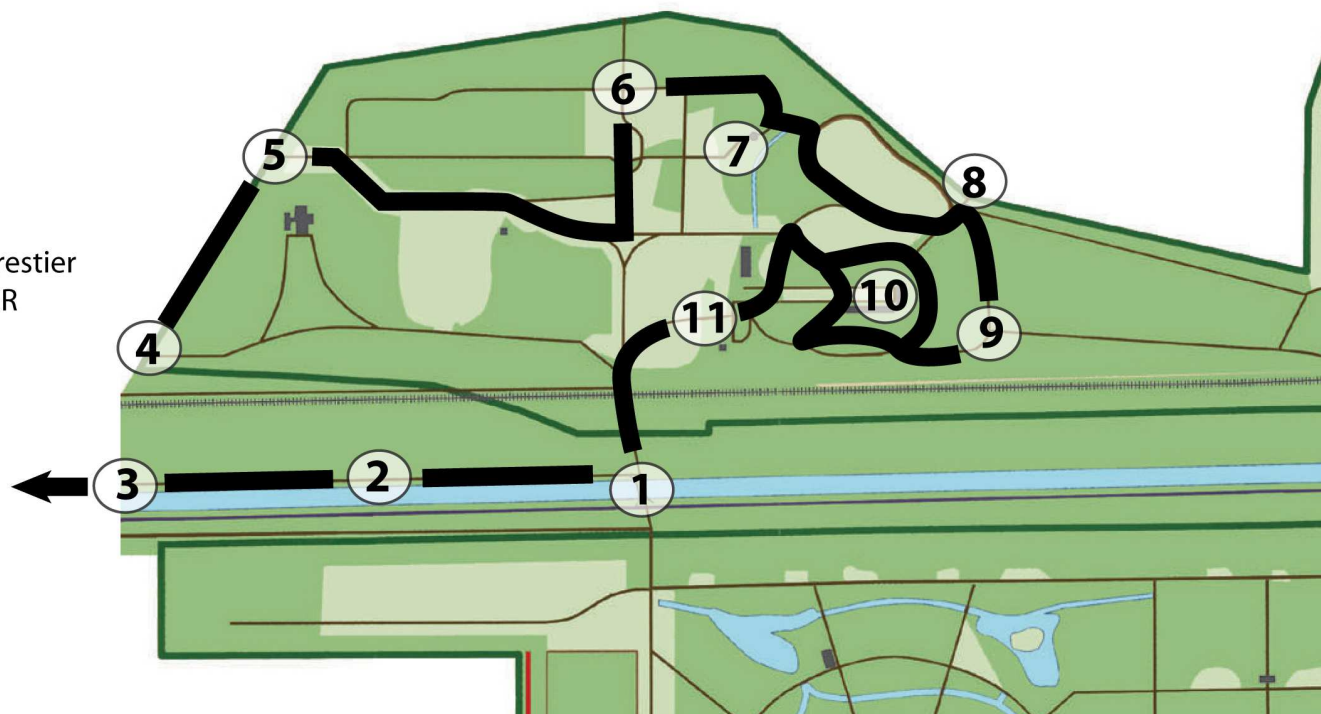
L'itinéraire choisi concernait principalement la zone Nord, les enquêtes auprès des usagers ayant identifié ce secteur comme le plus problématique du Parc en matière de sécurité. Les lieux suivants constituaient les points de visite : pont de l'Ourcq - rives nord et sud, promenade Jean-Henri Favre, porte Picard, porte de la Marine, chemin du Baliveau et alentours, parcelle 4, mouton, porte de Sevrans-Village, croisement Sablons-Tussion, mur d'escalade, entrée des Sablons (zone Nord).

Cette marche a été réalisée en juillet 2004, avec une dizaine de participants, tous usagers habitués du Parc, contactés grâce à l'Association des Amis du Parc.

¹ Voir annexe 5

Itinéraire et lieux visités de la marche exploratoire

- 1- Pont de l'Ourcq
- 2- Promenade Jean-Henri Favre - secteur forestier
- 3- Promenade Jean-Henri Favre - secteur RER
- 4- Porte Picard
- 5- Porte de la Marine
- 6- Parcelle 4
- 7- Mouton
- 8- Porte de Sevrans-Village
- 9- Sablons-Tussion
- 10- Mur d'escalade
- 11- Entrée Sablons



2- Analyses des résultats de la marche exploratoire

2.1 L'insécurité sur le Parc selon les participants de la marche

La marche exploratoire a permis d'identifier les risques d'insécurité perçus par les participants, de situer ces risques dans l'espace du Parc et de **relever les facteurs de risque dépendant de l'aménagement du Parc**. Elle a aussi permis d'identifier les lieux souffrant le plus d'insécurité et demandant en priorité une intervention.

Les risques et les problèmes d'insécurité

Le risque accidentogène et la peur d'une mauvaise rencontre sont les deux principaux éléments ressortant. Peu de risques et peu de délits sont constatés, peu de vandalisme est dénoncé, peu de pratiques nuisantes sont critiquées. Le sentiment d'insécurité est relatif, plus ou moins absent. Quelques réputations sont tenaces, sur certains points particuliers, en ce qui concerne des « affaires sexuelles » ou des agressions. Cependant, les participants fréquentent généralement le Parc à deux ou à plusieurs, rarement en solitaire, notamment par peur d'être importuné. Mais ils s'accordent tous sur l'acceptation des risques qu'un Parc forestier présente naturellement et sur la conscience de la responsabilité individuelle dans la construction de la peur. Les risques d'accidents entre piétons et vélos, entre piétons et voitures, sont en revanche nombreux. Il est nécessaire pour les participants de sécuriser certains itinéraires et certains croisements par des aménagements adaptés.

On peut organiser les risques et les problèmes énoncés par les participants comme suit :

- **Conflits d'usages** : risques accidentogènes (piétons/vélos, piétons/bi-cross, piétons/voitures), conflits piétons/vélos, conflits provoqués par la présence de chiens (et les nuisances que cela entraîne ; saleté, intimidation) ;
- **Délits présumés** (entendus, vécus ou réputation) : vol simple, exhibitionniste, agression, affaires « sexuelles » (sans atteintes) ;
- **Sentiment et appréhension** : peur de la mauvaise rencontre, d'être importuné, racketté, sentiment d'insécurité en solitaire ;
- « **Incivilités** » : vandalisme, saleté.

Les risques par espace

Les risques identifiés diffèrent néanmoins selon les lieux visités.

Les espaces qui présentent le plus de risques pour les **conflits d'usage** sont le pont de l'Ourcq, l'entrée des Sablons, les portes Picard et de la Marine. Pour les risques de **délits**, apparaissent la promenade Jean-Henri Fabre (secteur forestier) et le Mouton. Pour les **incivilités**, apparaissent la promenade Jean-Henri Fabre (secteur RER), le Mouton. Les espaces qui créent le plus de **sentiment d'insécurité** sont la promenade Jean-Henri Fabre (secteur forestier) et la Parcelle 4.

Globalement, les espaces visités les moins sûrs et les moins confortables sont, pour les participants, la porte de la Marine, la porte Picard, la promenade Jean-Henri Favre et le pont de l'Ourcq.

Les facteurs de risques dépendant de l'aménagement du Parc

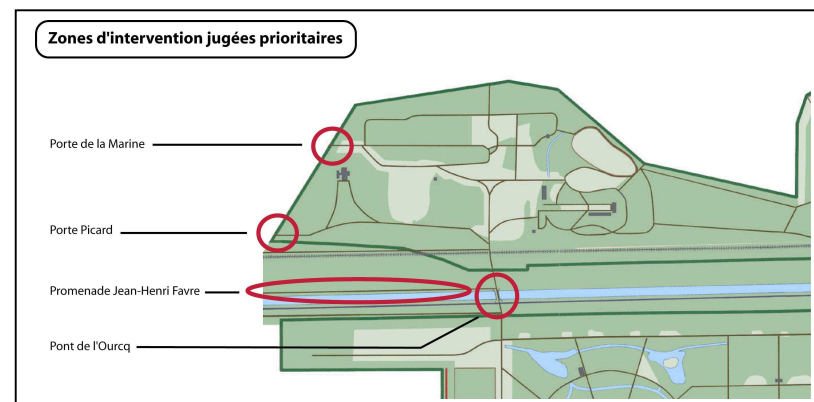
Les participants ont identifié quels sont les facteurs tenant à l'aménagement des espaces du Parc qui sont à considérer en priorité pour améliorer le confort et la sécurité des usagers.

- **La lisibilité des espaces** : en terme de repérage et d'orientation, pour mieux se situer dans les lieux isolés et s'orienter à la croisée des chemins ;
- **La signalétique** : de repérage et d'orientation, d'indication et d'information sur les éléments de patrimoine et la présence d'activités ou de secteurs particuliers (jeux et équipements) ;
- **L'accessibilité** : en terme de déplacements et de circulation, par rapport aux risques accidentogènes entre piétons et vélos et piétons et voitures ;
- **Le mobilier** : par rapport au manque de poubelles en particulier, de quelques bancs ;
- **Les activités** : à développer dans quelques secteurs pour favoriser l'animation ;
- **L'accueil et la surveillance** : en particulier pour la nécessité d'améliorer l'accès à l'aide qui est absent sur tout le parcours réalisé ;
- **Le règlement** : pour la nécessité de confirmer les espaces dédiés aux chiens.

Les espaces à améliorer en priorité

En conclusion, les espaces visités à améliorer en priorité vis-à-vis de la sécurité sont identifiés, ce sont :

- Porte de la Marine ;
- Porte Picard ;
- Promenade Jean-Henri Fabre ;
- Pont de l'Ourcq.



2.2 Les problématiques soulevées

Des thèmes particuliers sont apparus dans le discours des participants qui constituent les problématiques relatives à l'aménagement et à la gestion du Parc qui peuvent être présentées par rapport à la sécurité.

L'importance du caractère forestier du Parc

Pour les participants, il faut maîtriser la fréquentation, préserver la paisibilité et la tranquillité de certains espaces (isolés, forestiers...) tout en reconquérant certains espaces mal connus, délaissés ou mal desservis et peu accessibles. Il s'agit donc de favoriser une occupation du Parc équilibrée entre secteurs forestiers et secteurs d'activités, d'équiper et d'aménager le Parc de façon nuancée, par rapport à l'esprit forestier et naturel mais valorisant le patrimoine historique de la Poudrerie. Le mobilier est à développer de façon restreinte, la signalétique et l'architecture à réaliser et/ou maintenir dans un caractère forestier et discret.

Les participants n'ont pas d'exigence forte en ce qui concerne la surveillance du Parc, par rapport à la réalité de ce qu'est un espace forestier. L'isolement est jugé positif, les cheminements confinés et l'absence de visibilité ne posent pas de problèmes, car ils sont jugés cohérents avec le caractère forestier. La solitude de la forêt est appréciée.

Une demande de repérages et d'orientation

Les participants expriment une demande d'éléments de repère et d'orientation pour mieux se situer et se diriger, en particulier à la croisée de plusieurs chemins (quand ils sont nombreux) et dans les zones très isolées. Mais il s'agit de privilégier un vocabulaire forestier et discret (billot de bois, etc.) il s'agit aussi d'améliorer la signalisation des secteurs particuliers ; jeux, équipements, éléments du patrimoine, ainsi que d'améliorer la signalisation informative et explicative sur les éléments du patrimoine.

Pour une hiérarchisation des accès au Parc

L'accessibilité au Parc n'est pas bien équilibrée et il est nécessaire de reconquérir certains accès, tout en assurant une hiérarchie entre les petits et les principaux.

Gérer l'animation et les activités

Les participants sont d'accord sur l'idée d'assurer une offre variée d'activités respectant une occupation maîtrisée des espaces du Parc, en préservant les espaces forestiers et en ciblant les secteurs destinés aux activités. Il s'agit de gérer et d'éviter la sur-fréquentation de certains espaces. Ils remarquent que les activités, le passage, la présence humaine (usagers ou gardes) sont des éléments rassurants.

Plus un manque d'accueil que de surveillance

Il est nécessaire de développer la présence humaine (des services du Parc), mais de façon relative par rapport au caractère forestier du Parc (impliquant la « solitude » du promeneur). Il s'agit aussi de multiplier les points d'accueil dans la même mesure. Le système des patrouilles à cheval est jugé ambigu, à la fois considéré positif et intéressant, à la fois jugé inadapté puisque les passages sont incertains et vagues alors que les besoins sont précis et ponctuels.

Les participants constatent l'absence d'un système d'appel à l'aide et de points d'accueil (notamment depuis le départ de la buvette). Ils pointent le besoin d'améliorer le règlement en ce qui concerne la présence des chiens (à l'exemple des caniparcs...) et l'usage du bi-cross.

La fermeture du Parc

Les participants souhaitent conserver un système de fermeture du Parc, mais avec une architecture de délimitation valorisante et engageante, transparente si possible.



Déroulement de la marche exploratoire : visite et séance de restitution

3- Conclusions : Propositions et recommandations d'aménagement

3.1 Pour une organisation maîtrisée d'un espace forestier et historique

A l'analyse des différents résultats de la marche, il se dégage une position sur l'aménagement du Parc, qui constitue un cadre général pour les orientations à formuler et des éléments de réponse aux problématiques de sécurité soulevées. Cette position repose sur l'idée d'une organisation maîtrisée et respectueuse du caractère forestier et historique du Parc et se définit à travers quatre enjeux.

Préserver le caractère forestier

- Préserver la paisibilité, la confidentialité de certains espaces en particulier, préserver la solitude du promeneur.

Organiser et gérer une occupation maîtrisée des espaces

- Répartir plus harmonieusement la fréquentation sur l'ensemble du Parc ;
- Reconquérir certains secteurs délaissés ou inconnus ;
- Hiérarchiser entre zones fréquentées et zones isolées, entre espaces calmes et secteurs d'activités, entre lieux de passage, de croisement, isolés et d'activités ;
- Hiérarchiser les accès.

Valoriser le patrimoine historique de la Poudrerie

- Signaler et indiquer, nommer les éléments du patrimoine.

Valoriser l'image du Parc

- Développer les activités de promotion du Parc, contre les mauvaises réputations tenaces ;
- Porter attention à son classement.

3.2 Éléments de projet pour améliorer la sécurité et le confort des usagers du Parc

Cette position dégagée, l'objet est alors de définir des éléments de projet d'aménagement du Parc qui contribueront à la sécurité et au confort des usagers. Plusieurs pistes sont envisagées par les participants de la marche exploratoire. Elles concernent principalement trois facteurs sur lesquels intervenir ; l'accessibilité et les déplacements dans le Parc, la lisibilité de ses espaces en terme de repérage et d'orientation, enfin la gestion du Parc en terme d'accueil du public, de surveillance et d'animation.

Améliorer l'accessibilité et les déplacements

- Aménager la cohabitation des modes piétons/vélos, sécuriser les cheminements piétons et les pistes cyclables ;
- Aménager (et sécuriser) les espaces piétons (cheminements piétons) aux abords du Parc ;
- Augmenter le nombre de stationnements pour équilibrer la desserte du Parc et mieux répartir la fréquentation, pour reconquérir certaines zones ;
- Restructurer certaines entrées (espaces intérieurs et extérieurs au Parc) ;
- Restructurer les limites du Parc.

Améliorer la lisibilité des espaces

- Aménager certains lieux de passage, carrefour, croisement, en « places forestières » ;
- Hiérarchiser les points d'entrées, du plus petit aux principaux ;
- Améliorer la signalétique de repérage et d'orientation, selon un vocabulaire forestier ;
- Nommer les espaces sans nom et choisir une dénomination en commun pour chacun des lieux.

Améliorer la gestion du Parc en terme d'accueil, de surveillance et d'animation de valorisation

- Augmenter la présence humaine (des services du Parc) ;
- Augmenter les points d'accueil ;
- Prévoir un système d'appel et d'accès à l'aide ;
- Multiplier les actions de valorisation, touristiques, culturelles, sportives pour développer une seule image positive du Parc.

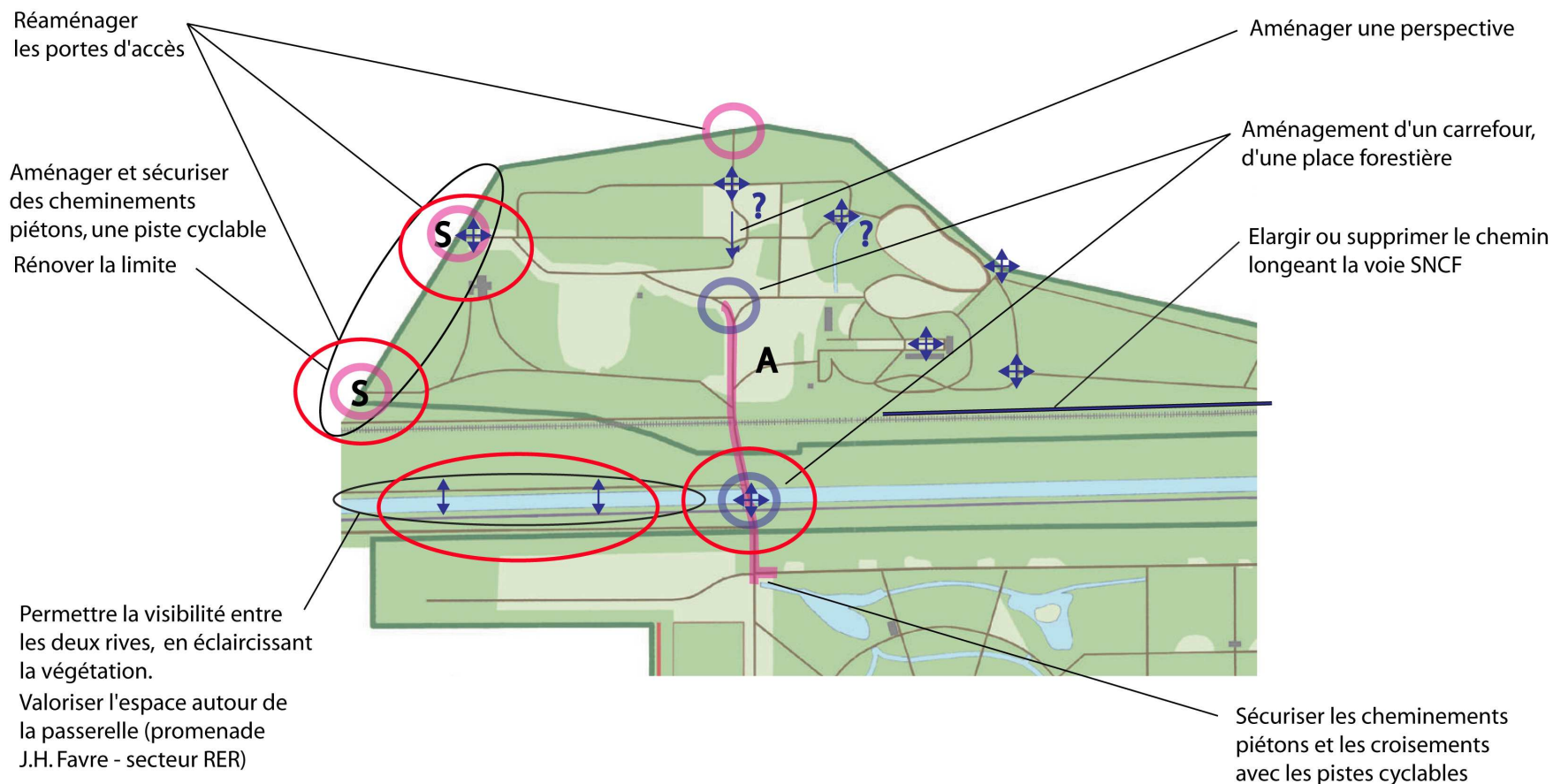
3.3 Éléments de projet par espace

Le tableau ci-après présente les propositions d'aménagement des participants par espace visité. Une carte rassemble ensuite ces éléments, en identifiant les espaces jugés prioritaires.

Propositions d'aménagement par lieux par les participants à la marche exploratoire	
Pont de l'Ourcq	Restructurer les relations entre itinéraires piétons et vélos. Signalétique d'orientation / nombre de chemins. Réaménagement en place / carrefour forestier.
Prom. J.H. Favre Secteur forêt	Éclaircir la végétation entre la promenade et le canal pour permettre la visibilité. avec l'autre rive. Caractère forestier à préserver.
Prom. J.H. Favre Secteur RER	Améliorer l'esthétique autour de la passerelle. Ajouter des places de stationnement.
Porte Picard	Enjeu de reconquête / augmentation de la fréquentation. Création d'un parking. Réaménagement des espaces extérieurs et de l'accès. Projet de piste cyclable bienvenu.
Porte de la Marine	Enjeu de reconquête / augmentation de la fréquentation / entrées sauvages sur Jouhaux. Création de stationnements. Création d'espace piéton : trottoirs, itinéraires menant au Parc. Réaménagement de la porte. Remplacer palissade par système transparent. Ajouter signalisation et bancs à l'intérieur du Parc vers la pelouse.
Parcelle 4	Préserver la confidentialité. Confirmer l'entrée sans nom, discrètement. Ajouter repère et signalétique d'orientation (discrète). Nommer le lieu « place du (des) tilleuls(s) ».
Mouton	Préserver le caractère forestier simple. Souligner un peu plus la perspective vers la pelouse. Ajouter signalétique informative sur le Mouton. Ajouter signalétique de repère et d'orientation.
Porte Sevrans-Village	Ajouter signalétique d'accueil et signalétique d'orientation au croisement des chemins.
Sablons / Tussions	Ajouter une signalétique discrète de repère et d'orientation.
Mur d'escalade	Améliorer signalétique des environs indiquant le mur. Développer activités opportunes. Sentier le long voie RER : Soit à élargir, soit à supprimer.
Entrée des Sablons (zone Nord)	Développer un lieu d'accueil. Améliorer l'espace de la fontaine, sous forme de placette. Sécuriser le souterrain / risques accidentogènes. Clarifier la relation entre le terrain bi-cross et le chemin / sécurité piéton / vélo.

Propositions d'aménagement par les participants de la marche exploratoire

- Actions "accessibilité"
- Actions "lisibilité"
- Zones d'intervention prioritaire
- ⊕ Ajouter une signalétique d'orientation et de repère
- ? Ajouter une signalétique informative et explicative
- S Créer des stationnements
- A Ajouter un point d'accueil



ENQUÊTES AUPRÈS DES USAGERS

Pour déterminer les pratiques et les représentations des usagers du Parc par rapport à la sécurité et la tranquillité, deux enquêtes ont été réalisées à l'aide d'entretiens semi-directifs. L'une concernait le sentiment d'insécurité des usagers, l'autre leur perception vis-à-vis de l'aménagement du Parc.

1- Enquête « sentiment d'insécurité »

1.1 Présentation de l'enquête

L'objectif de l'enquête consistait à évaluer la perception que les usagers ont de la sécurité en général dans le Parc, et de rapporter cette perception aux activités et à la façon dont ils utilisent et perçoivent le Parc, son aménagement et sa gestion.

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés en deux jours d'enquête sur une trentaine de personnes. L'échantillon a été bâti, pour partie, de façon aléatoire selon la population rencontrée les jours d'enquête tout en s'efforçant de correspondre au public habituel du Parc. Les profils interrogés ont donc été : femmes avec enfants, familles, couples (couples de retraités en majorité), promeneurs seuls, sportifs (vélo, jogging), promeneurs de chien, promeneurs entre amis (groupes d'amis, femmes retraités amies), groupes de jeunes, groupes scolaires ou extra-scolaires. Seules les personnes fréquentant régulièrement le Parc et résidant dans les cinq communes environnantes étaient interrogées. Enfin, les enquêteurs se sont postés à plusieurs endroits du Parc pour pouvoir interroger un panel varié. Les thèmes abordés étaient : les activités et les usages, les aménagements, l'entretien, les modes de surveillance et d'assistance.

1.2 Principaux résultats de l'enquête

1.2.1 Les lieux identifiés comme problématiques

Des lieux particuliers ressortent des résultats de l'enquête, qui apparaissent pour les interrogés particulièrement problématiques vis-à-vis de la question de la sécurité.

- **Les aires de jeux**, pour la surfréquentation et les conflits d'usages qui en découlent, en particulier la présence des chiens. Il est noté le manque d'aires dans la zone Nord.
- **L'allée de la ferme pédagogique**, pour la surfréquentation et les risques accidentogènes (piétons – vélos) en particulier pour les enfants.
- **L'ensemble de la zone Nord**, pour le sentiment d'insécurité, la saleté, la réputation de lieu à problèmes ou à risques. Cependant, c'est un secteur peu et mal connu, fréquenté en majorité par les usagers riverains. Il existe une différence de perception importante entre ces usagers et les autres.
- **La promenade Jean-Henri Fabre**, pour la réputation de lieu d'insécurité et pour la saleté.
- **Le pont de l'Ourcq**, pour les risques accidentogènes par la surfréquentation et l'étroitesse du passage, entre piétons et vélos.
- **Les rives du canal**, pour la réputation d'insécurité, les risques de chute dans le canal pour les enfants.

1.2.2 Des thèmes qui se dégagent

De la même façon, des thèmes ressortent de l'enquête et montrent les principales problématiques que les usagers ont pointées en matière de sécurité.

Des dégradations non génératrices de sentiment d'insécurité

Les usagers n'abordent pas d'emblée ce sujet. Ceux qui ont précisé leur sentiment ont parlé de tags, de panneaux arrachés, puis des entrées sauvages. Ces dégradations n'induisent aucun sentiment d'insécurité. Plusieurs personnes disent se servir des entrées sauvages pour sortir ou entrer dans le Parc après la fermeture.

« Les entrées sauvages, c'est dommage, les gens ne respectent pas. » « Les gardes ont vraiment du courage, parce que les panneaux sont toujours abîmés. » « Les entrées sauvages c'est sécurisant. Comme ça on peut sortir quand on est enfermé. » « Les entrées sauvages comme les tags et le reste font partie du quotidien, on a l'habitude d'en voir, ça fait parti de l'environnement. »

Un manque d'information et d'assistance dans le Parc

Globalement, il est jugé qu'il n'y a ni assez de signalétique ni suffisamment de points d'accueil dans le Parc. Il y a aussi un manque important d'indications en cas de problèmes. Certains usagers pensent devoir aller chercher de l'aide à l'extérieur ou utiliser leur portable. Néanmoins, plus les usagers connaissent le Parc depuis longtemps, moins ils expriment une demande à ce sujet.

« En cas de problème, il y a l'accueil. Il y a le numéro des gardes inscrit sur des panneaux mais il n'y en a pas assez. » « Je sais pas où aller chercher de l'aide. J'utiliserai mon portable en cas de problème. Je n'ai jamais vu aucune indication dans le Parc. »

Une fréquentation par habitude, la méconnaissance de certains secteurs

Les usagers interrogés pensent connaître le Parc en entier. Mais au cours de l'entretien, il apparaît que plusieurs zones restent peu connues et que très peu d'entre eux fréquentent le Parc dans son entier. Beaucoup disent se promener en suivant un itinéraire régulier, en particulier les couples de retraités, les promeneurs de chiens, les joggeurs et les mamans avec enfants qui vont d'aires de jeux en aires de jeux. Un certain nombre d'usagers sont aussi des « réguliers » du Parc, y venant une ou plusieurs fois par semaine, certains le fréquentant tous les jours. La zone Nord est moins fréquentée et moins connue.

« Je fais tout le Parc, je le connais par cœur, je viens depuis vingt ans. » « Je viens avec mes enfants je vais toujours de l'aire de jeux du hibou jusqu'à la colline du renard et à la ferme des animaux. »

Un sentiment balancé sur les rondes de surveillance dans le Parc

Les usagers différencient les gardes équestres de la police montée. Les sentiments des usagers varient entre indifférence et satisfaction. Le plaisir de voir passer les chevaux, de dire bonjour aux cavaliers est aussi une dimension importante. Néanmoins, leurs passages sont trop réguliers en termes d'horaire et d'itinéraire pour certains usagers qui considèrent leur action de fait moins efficace. Par ailleurs, la police montée semble moins participer à la vie du Parc selon les usagers interrogés, elle s'arrête moins pour faire caresser les chevaux aux enfants par exemple. Les usagers ne souhaitent cependant pas qu'il y ait trop de gardes, ce qui signifierait plus de risque d'insécurité et altérerait la confiance qu'ils ont en général du Parc.

« Oui, c'est rassurant de les voir passer et c'est utile au Parc. » « Le fait qu'il y ait les gardes me permet d'aller dans les sous bois avec les enfants. Sans leur présence, je n'irais pas. » « Les gardes c'est juste pour le plaisir de les voir. Les chevaux c'est bien pour le Parc. » « C'est bien pour les enfants, ils aiment les chevaux. » « Non ce n'est pas rassurant. Une fois qu'ils sont partis tout peut arriver. » « Il faudrait plus de gardes mais pas trop non plus, sinon on va avoir encore plus peur. »

Une propreté satisfaisante mais des problèmes de surfréquentation

En général, les usagers interrogés sont satisfaits de la propreté du Parc. C'est d'ailleurs d'emblée et d'eux-mêmes qu'ils ont parlé de la propreté des lieux. Le seul problème ressort des déchets laissés par les usagers après les pique-niques par exemple, qui concernent majoritairement les grandes pelouses les jours de grande fréquentation (les dimanches, les week-ends et pendant les vacances). Également, des problèmes de saleté sont évoqués dans la zone Nord, sur les abords du Parc à la porte Marine, à la porte de Sevrans-Village, la présence des chiens dans les aires de jeux pour enfants. Le souvenir de la présence des gens du voyage dans le secteur du Centre Nature de Sevrans est aussi rappelé, avec

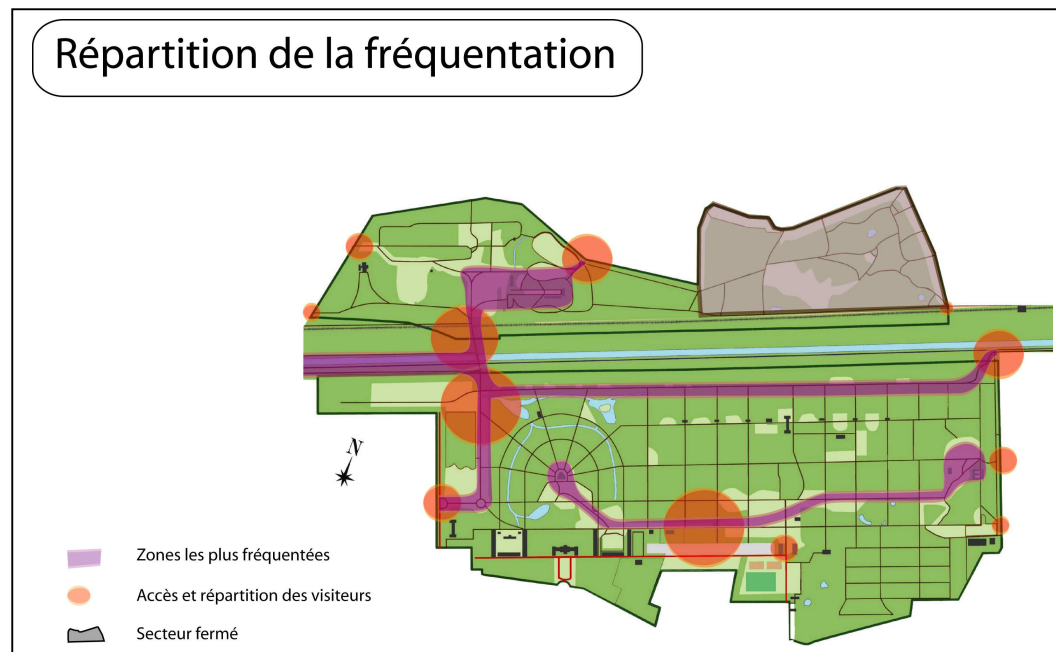
les problèmes de saleté alors observés. La saleté n'est majoritairement pas un facteur d'insécurité pour les usagers. Ils parlent plutôt de sentiment désagréable à fréquenter le lieu touché, de dégoût et d'indignation envers le comportement incivil des usagers qui laissent leurs déchets.

« Les grandes pelouses où les gens pique-niquent, très sales le dimanche. » « Ce n'est pas la faute des agents, ce sont les gens qui sont sales. » « Il faut rééduquer la population. » « Les petits chemins où il n'y a pas beaucoup de monde sont plus sales. Ça ne donne pas envie d'y aller. » « La saleté est la preuve que personne ne fait attention. Ça donne un sentiment d'insécurité. »

Une accessibilité presque confidentielle

Les habitués reconnaissent que si pour eux il n'y a pas de problème d'accessibilité, le Parc reste néanmoins difficile d'accès. De ce problème de desserte, ils retirent néanmoins la satisfaction de penser qu'en étant moins connu, il est moins fréquenté.

« En venant de Sevrans, le Parc n'est pas du tout indiqué et pour les promenades à pied il n'y a aussi aucune indication. » « Si on vient en voiture, il y a des panneaux qui indiquent, mais en vélo il y a aucune indication. » « J'habite à côté depuis 30 ans et je ne connaissais pas le Parc. Il n'y a aucun panneau qui indique qu'il y a un Parc. »



2- Enquête « perception »

2.1 Présentation de l'enquête

L'enquête visait à interroger les usagers du Parc sur la façon dont ils percevaient l'aménagement du Parc, vis-à-vis de la sécurité et de leur sentiment de sécurité, élargi à des notions de confort d'usage.

Pour compléter la première enquête, quelques questions visaient sur leur sentiment de satisfaction vis-à-vis de certains équipements ou aménagements. Ensuite, il s'agissait d'identifier la représentation qu'ils ont de l'ensemble du Parc, en leur demandant de découper le Parc en différentes parties. Une fois ce zonage réalisé, il leur était demandé d'identifier les éléments de repères de chacune de ces zones (équipements, panneaux, arbres...) et de caractériser chacune des zones en terme de fréquentation et de sécurité. Mais cet exercice s'est révélé difficile et peu d'enquêtes ont abouti. Enfin, l'enquête cherchait à identifier leurs sentiments et représentations vis-à-vis de différentes typologies paysagères pour un même espace (pelouses, allées...). Une vingtaine d'usagers a été interrogée. Les résultats sont donc à relativiser.

2.2 Principaux résultats de l'enquête

2.2.1 Quelques points sur l'offre d'équipements

Plus d'équipements à bien répartir (aires de jeux, mobiliers, signalétique...)

Les usagers expriment le souhait d'une offre d'équipements plus importante en général, à condition qu'elle soit bien équilibrée, respectant et distinguant zones naturelles et zones aménagées. Les aires de jeux sont considérées comme insuffisantes, tout en étant jugées bien réparties, en étant proches les unes des autres. Les bancs et les tables de pique-nique sont aussi insuffisants sur l'ensemble du Parc. Cependant, les usagers souhaitent préserver les espaces boisés et réserver ces équipements aux espaces déjà aménagés.

La fermeture / clôture du Parc jugée nécessaire et rassurante

Les usagers souhaitent que le Parc reste fermé, pour éviter les intrusions, les dégradations pendant la nuit, les trafics, mais aussi les risques accidentogènes car un Parc ouvert est jugé dangereux pour les enfants et les animaux. En particulier, les espaces offrant des équipements nécessitent particulièrement cette fermeture de protection, tandis que les espaces boisés peuvent éventuellement rester ouverts. Qu'elles quelles

soient (grillage ou palissades bétonnées), les clôtures du Parc sont donc jugées nécessaires, protectrices et rassurantes. Néanmoins, ils indiquent une préférence pour des clôtures permettant une perméabilité visuelle entre le dehors et le dedans.

Une complémentarité entre allées naturelles et allées boisées

Les allées naturelles vont à la préférence des usagers. Les allées naturelles boisées sont très appréciées, même en étant moins rassurantes et peu pratiques pour les enfants. Elles sont adaptées aux chiens. Les grandes allées bétonnées sont jugées pratiques pour l'usage des poussettes, pour surveiller les enfants.

2.2.2 Une représentation fonctionnelle et attachée au paysage

Deux parties principales du Parc se distinguent dans les résultats de l'enquête ; une partie sportive qui correspond à la zone Nord et une partie associée aux enfants : les pelouses, les aires de jeux, les équipements (la ferme...). Plus précisément, les usagers distinguent la zone Nord, la zone du pavillon Maurouard, la zone des sous-bois autour de l'allée du Boris, la colline de jeux, le secteur longeant la ferme pédagogique. Il s'agit dans les deux cas de grands découpages, de larges représentations fonctionnelles et attachées au paysage.

2.2.3 Représentations des différentes typologies paysagères

L'exercice consistait à déterminer le sentiment des usagers quant à différentes typologies paysagères d'un même espace. L'objectif recherché était de voir ce que générerait telle ou telle typologie en matière de sentiment d'insécurité ou de malaise à fréquenter l'espace pour, d'une part, évaluer le paysage du Parc par rapport à la question du sentiment d'insécurité et, d'autre part, fournir des orientations pour les futures propositions d'aménagement.

Pour ce faire, quatre paramètres ont été préalablement identifiés pour tenter d'évaluer le sentiment et la représentation des usagers, l'idée étant qu'on ne peut interroger directement les usagers sur le sentiment d'insécurité. Ces quatre paramètres étaient caractérisés par des adjectifs devant décrire le sentiment qu'éprouvaient les usagers pour chaque typologie présentée : beau, confortable, pratique, rassurant. Les espaces interrogés étaient les espaces boisés, les pelouses, les entrées, les allées de circulation, les limites.

Les espaces boisés ne sont pas perçus comme des lieux d'insécurité

Ils sont perçus positivement, considérés comme très beaux et comme confortables. Les sous-bois dégagés sont jugés pratiques, alors que les sous-bois plus sauvages sont jugés moins pratiques en particulier pour surveiller les enfants. Les premiers sont jugés rassurants, les seconds posent question en terme de visibilité, tout en n'étant pas perçus comme des lieux d'insécurité.

Une préférence pour les petites pelouses, ombragées et situées à l'écart

Les usagers apprécient le caractère pratique et rassurant des grandes pelouses dégagées comme celle de l'allée centrale, facilitant la surveillance des enfants, les jeux. Mais ils ne les jugent ni belles ni confortables par la trop grande visibilité, leur trop grande surface, l'absence d'ombre. Ils indiquent une préférence pour les pelouses plus petites, ombragées, situées plus à l'écart des grands itinéraires et situées au cœur de la forêt ou d'espaces non fréquentés. Le fait qu'elles soient situées dans le bois de la Tussion semble leur faire perdre des qualités de confort et de sûreté.

Une entrée avec une véritable porte, ouverte aux heures d'ouverture et fermée le soir

L'entrée principale du Parc fait l'unanimité auprès des usagers. Une architecture d'entrée avec une véritable porte, laissée ouverte aux heures d'ouverture et que l'on peut fermer le soir, est jugée plus pratique et rassurante. Ils apprécient néanmoins celles dont l'architecture permet une perméabilité visuelle entre le dehors et le dedans. Le caractère patrimonial de la porte est apprécié pour son esthétique. Une entrée ouverte type Sevrans-Village n'est pas appréciée, sauf pour la permanence de l'ouverture en terme de fonctionnalité. Néanmoins une petite porte comme celle de Montesquieu n'est pas considérée comme belle mais elle est jugée confortable, pratique et rassurante.

Une variété de types d'allées de circulation pour une variété d'usages

Les grandes allées linéaires ne sont pas appréciées sauf pour leur caractère pratique. La visibilité y est jugée trop importante. En termes de beauté et de confort, ce sont les allées boisées qui sont préférées. Les allées stabilisées ou bétonnées sont jugées naturellement pratiques notamment en terme d'accessibilité. En terme de sentiment de sûreté, c'est la question de la visibilité qui est déterminante, mais elle ne doit être ni trop importante ni absente. Un trop grand dégagement visuel n'est donc pas apprécié.

Situer les équipements, les bancs dans des espaces calmes mais pas isolés

Un espace trop grand, trop visible ou au contraire trop isolé dans la forêt n'est pas perçu comme positif pour l'emplacement des bancs. Autrement dit, les usagers interrogés apprécient les espaces « calmes », de dimension réduite, un peu à l'écart, tout en étant relativement proches des lieux de vie.

Les limites doivent être marquées mais permettre la perméabilité visuelle

Les usagers interrogés jugent esthétiques et confortables les limites transparentes, permettant la perméabilité visuelle entre le dedans et le dehors. Ils apprécient que les limites soient marquées et fermées, trouvent dangereux, en terme de fonctionnalité et de sentiment de sûreté, l'absence de toute délimitation.

Complémentarité entre typologies naturelles et fonctionnelles, selon l'utilisateur que l'on est

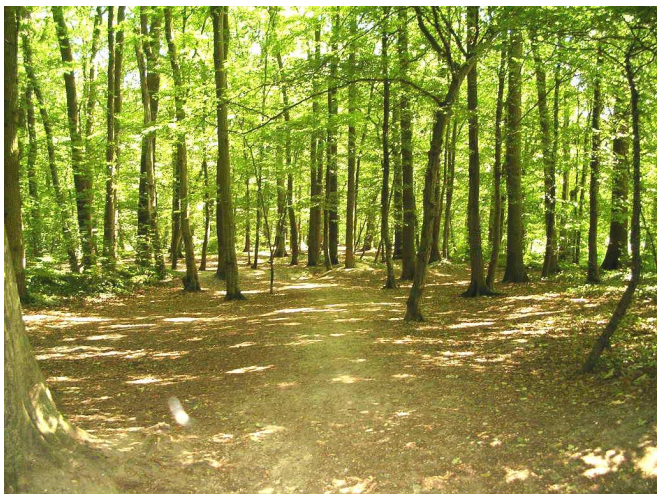
Il est intéressant de noter que généralement les caractères naturels, boisés, sauvages, à l'écart, etc. sont préférés pour des raisons esthétiques et de confort. Néanmoins, le caractère pratique des grands espaces, où la circulation est aisée et la visibilité facilitée, est avancée comme une qualité notamment lorsqu'on a des enfants.

Il existe une sorte d'antagonisme, ou de complémentarité, entre les typologies naturelles appréciées pour ce qu'elles sont et les typologies fonctionnelles appréciées pour leur qualité d'accueil et leur facilité d'usage. Mais les grandes différences de jugement tiennent d'abord au type d'utilisateurs, c'est-à-dire qu'une mère avec des enfants apprécie la fonctionnalité pour pouvoir mieux surveiller ses enfants et mieux anticiper les accidents, alors qu'un joggeur, un promeneur solitaire ou le maître d'un chien préféreront un espace naturel et isolé.

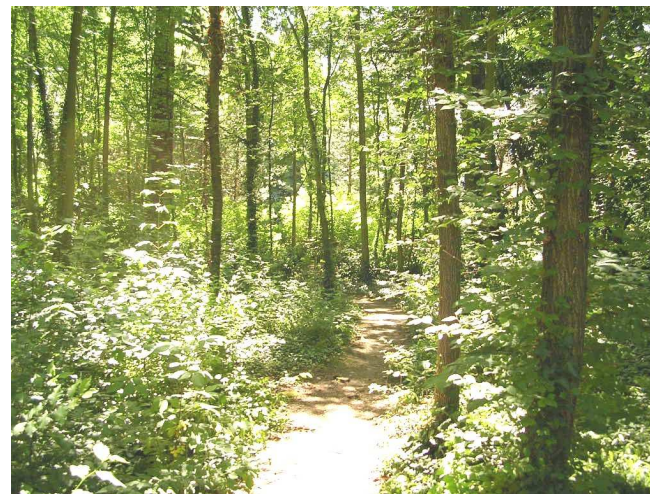
En terme de sentiment de sécurité, il faut d'abord dire que la notion de sécurité renvoie principalement dans les paroles des usagers interrogés à la prévention des accidents et à la capacité d'orientation. Une typologie dite « sûre » sera une typologie permettant une bonne visibilité des espaces. Cependant, il est souvent dit que la visibilité ne doit pas être excessive et ne pas gêner le caractère naturel du Parc.

Finalement, l'utilisateur semble apprécier des espaces calmes, un peu à l'écart, laissés naturels, mais situés à proximité physique des espaces d'activités.

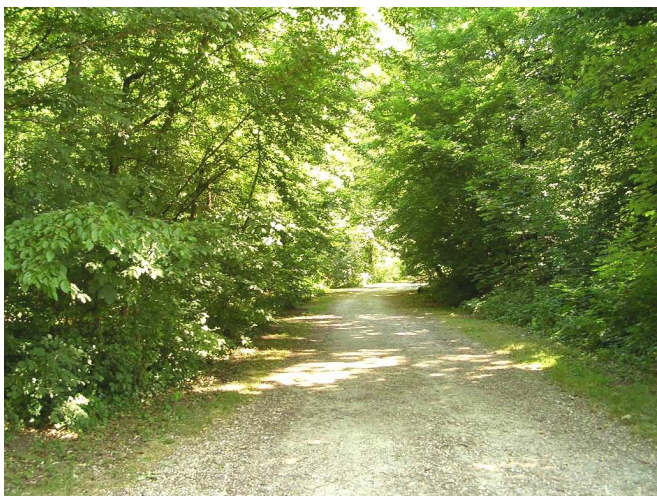
Les trois types de sous-bois présentés aux enquêtés



Sous-bois dégagés



Sous-bois sauvages



Sous-bois sauvages

Les quatre types de pelouses présentés aux enquêtés



Grande pelouse dégagée et linéaire (coulée verte)



Grande pelouse dégagée (entrée de la zone Nord)



Pelouse arborée (porte de Sevrans-Village)

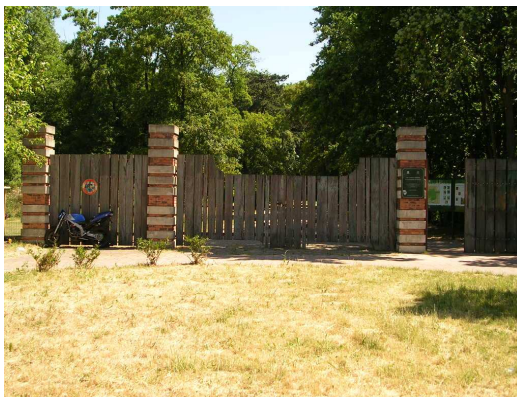


Pelouse type clairière (cœur du parcellaire forestier)

Les cinq types de portes présentés aux enquêtés



Porte Montesquieu



Porte Ouest



Porte Principale



Porte Sevrans-Village



Porte Picard

Les six types d'allées présentés aux enquêtes



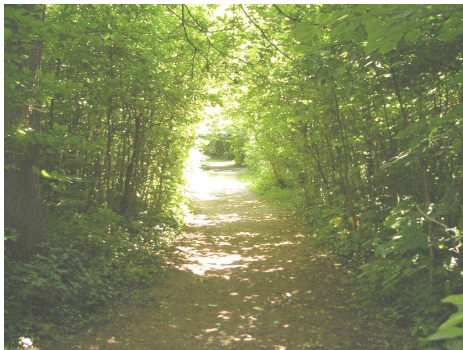
Allée bétonnée en forêt



Allée stabilisée avec virage



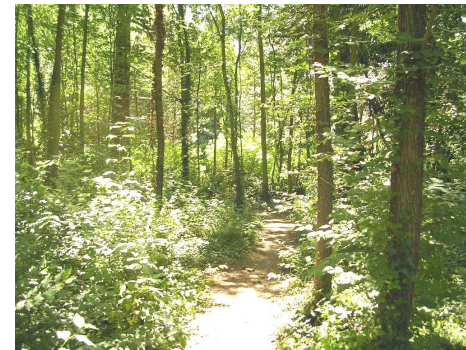
Allée stabilisée linéaire



Allée boisée linéaire

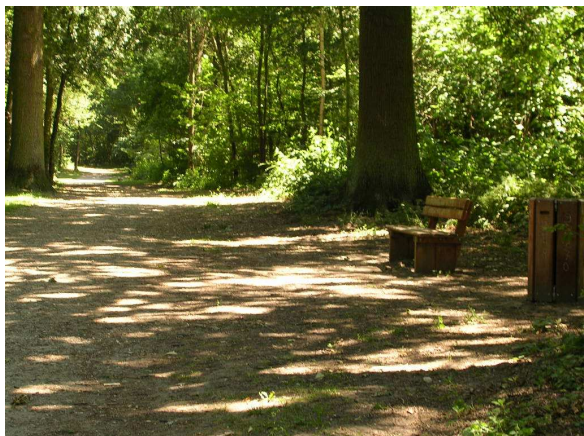


*Chemin gravillonné
paysager avec virage*

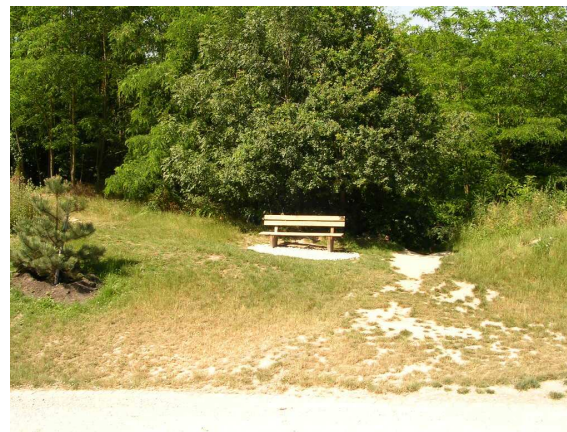


Sentier boisé et touffus

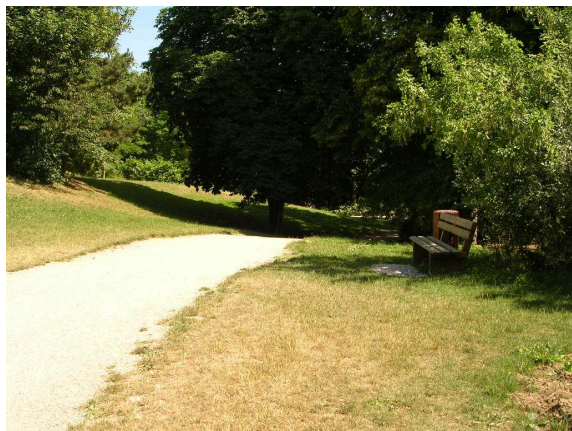
Les quatre types de situation des bancs présentés aux enquêtés



Espace boisé isolé, le long d'un chemin



Contre massif arboré



Espace dégagé le long d'un chemin



Grand espace dégagé et linéaire

Les quatre types de limites du Parc avec son environnement immédiat présentés aux enquêtés



Grillage



Palissade simple



*Palissade bordée
d'arbres*



*Absence de délimitation
(autre parc)*

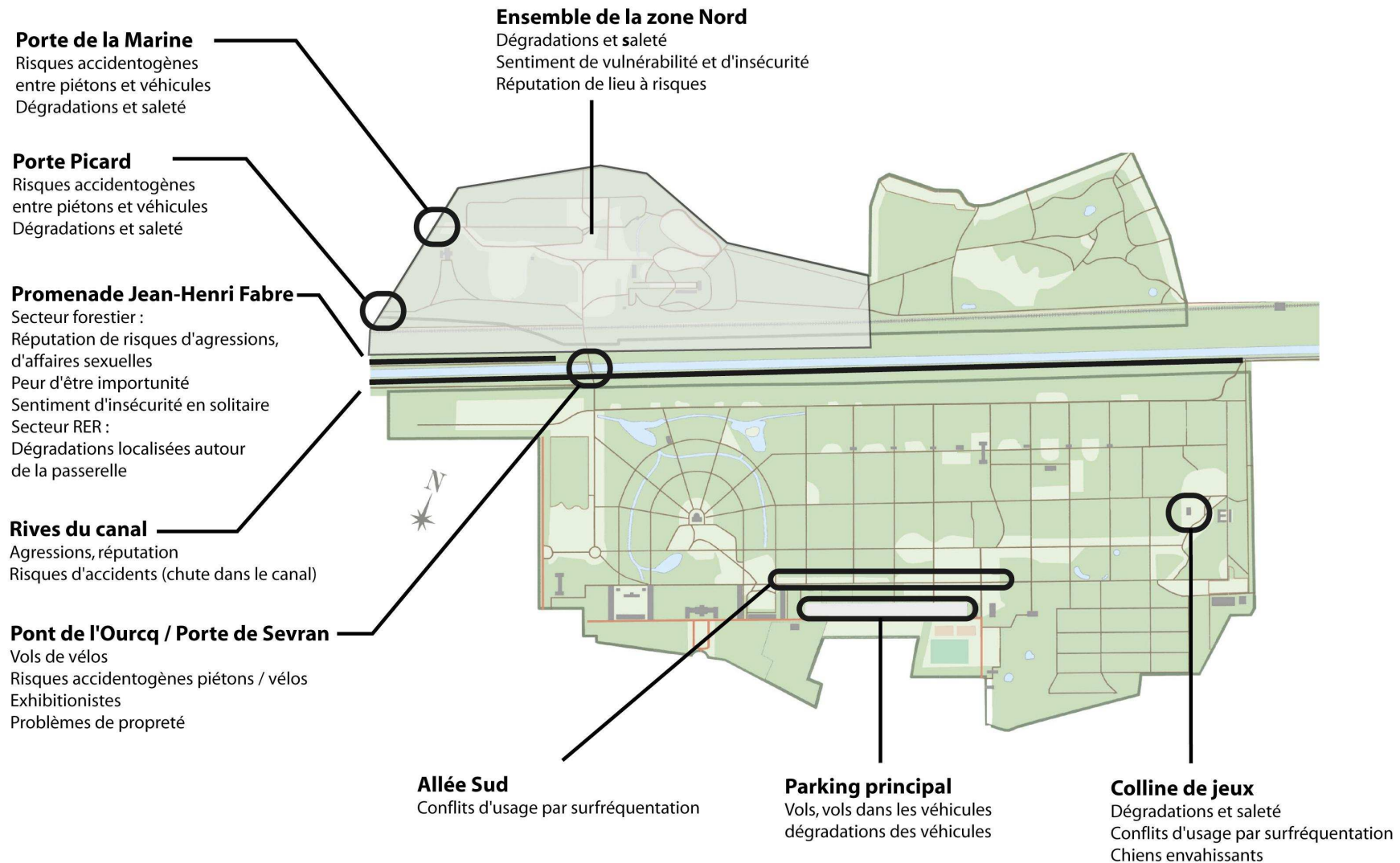
3- Conclusions des deux enquêtes

3.1 Des conflits d'usage et des problèmes de vie collective, pas de sentiment d'insécurité mais une volonté de protection malgré tout

Le Parc est considéré comme très sûr en général. Les risques d'intrusion sont néanmoins cités par les usagers. Les problèmes les plus importants ressortent des accidents par rapport à la surfréquentation et aux défauts d'aménagements de certaines allées de circulation et carrefours. Les conflits d'usage, par rapport à cette cohabitation difficile entre piétons et vélos, mais aussi des problèmes de vie collective sur les espaces surfréquentés comme les aires de jeux (altercations entre usagers, saleté) sont aussi des problèmes avancés. Le sentiment d'insécurité est aussi plus ou moins inexistant. C'est plutôt un sentiment d'inconfort dû à des problèmes de vie collective et de conflits d'usages. Les usagers souhaitent pourtant la fermeture nocturne du Parc et des limites marquées par rapport aux risques de délinquance. Mais on comprend que c'est d'un principe de protection dont il s'agit avant tout puisqu'en fait, ces risques de délinquance ne sont pas vraiment identifiés mais tiennent à des réputations (comme dans la marche exploratoire, on comprend la peur d'être agressé, la présence de trafics de drogue, etc.).

Les lieux identifiés comme à risque sont la zone Nord dans son ensemble, la promenade Jean-Henri Fabre, les rives du canal, le pont de l'Ourcq, l'allée Sud (de la ferme pédagogique). (Voir partie 1.2.1) La zone Nord est particulièrement représentée et à part la ferme pédagogique, ce sont les mêmes lieux que pour la marche exploratoire.

Principaux lieux d'insécurité et faits mentionnés dans les enquêtes





Des usagers du Parc de la Poudrerie

3.2 Les problématiques qui ressortent des deux enquêtes

La mauvaise réputation de la zone Nord

C'est un secteur mal et peu connu, alimentant un sentiment d'insécurité, une réputation de lieu dangereux, avec des risques de délinquance, montrant des problèmes de saleté et un manque d'équipements altérant son attractivité. Néanmoins, il existe un réel clivage entre les usagers du secteur sud du Parc et les usagers de cette zone, majoritairement riverains. Ce sont plutôt les usagers du secteur sud du Parc qui alimentent la réputation et l'image négative de la zone. De façon partagée, les usagers évoquent le manque d'équipements qui réduit ses qualités d'attractivité.

Le caractère forestier voulu et apprécié

Les usagers apprécient le caractère naturel et boisé du Parc. Ce sentiment se remarque dans les qualifications des typologies proposées, qui distinguent les lieux « forestiers » appréciés pour leur beauté et leur confort des lieux pratiques et rassurants, qui sont généralement des lieux d'activités ou d'une certaine fréquentation. Ainsi, la grande visibilité des espaces n'est qu'un facteur modérément apprécié, de même que l'augmentation du nombre de gardes se semble pas toujours justifiée par rapport au caractère forestier qui suppose une présence humaine limitée. Les enquêtes révèlent ainsi que les espaces isolés, inhérents au caractère forestier, ne provoquent jamais de sentiment d'insécurité.

Par conséquent, les usagers souhaitent une répartition équilibrée mais différenciée entre zones naturelles (forestières) et zones d'activités, par rapport à l'implantation des différents équipements. La surfréquentation est ainsi jugée très problématique pour un espace au caractère forestier.

Le problème de l'accès à l'aide et de l'information

Les usagers critiquent l'absence d'indication en cas de besoin d'aide, ou du moins sa faiblesse car il existe quelques panneaux dans le Parc à proximité des aires de jeux et à chaque entrée indiquant le numéro de téléphone portable des gardes équestres. De même, le système de surveillance est jugé ambigu, les gardes à cheval assurant une présence vécue positivement mais pensée quelque peu inefficace.

Selon ce même principe, l'insuffisance de la signalétique d'orientation et de repérage ainsi que des lieux d'accueil est critiquée. Ce qui s'avère en effet nécessaire quand on observe que les usagers connaissent finalement peu le Parc dans son entier, fréquentent généralement les mêmes endroits selon des parcours réguliers et ont une représentation insuffisamment précise des lieux qui ne leur permet pas d'évoluer librement dans les différents espaces au gré de leurs envies. Ainsi si sentiment d'insécurité il n'y a pas, il y a néanmoins un sentiment d'inconfort à pousser plus loin que son habitude, révélateur d'appréhension.

Protéger le Parc de l'extérieur en interdisant l'accès pendant la nuit

Les usagers souhaitent une délimitation marquée et une interdiction d'accès pendant la nuit par des portes d'accès qui se ferment, contre les risques de délinquance (d'intrusion), d'accidents et par sûreté. Comme on l'a dit plus haut, on comprend que c'est d'un principe de protection dont il s'agit avant tout puisqu'en fait, ces risques de délinquance et ce sentiment d'insécurité sont davantage nourris par des réputations ou des peurs non alimentées.

Des usagers attentifs à la vie commune, aux conflits d'usages

Les usagers interrogés sont attentifs aux règles de vie « en collectivité » (qui réfèrent au règlement du Parc) par rapport à la présence des chiens dans les lieux, à la saleté de certains usagers, aux risques d'accidents que provoquent la surfréquentation et certains défauts d'aménagements.

3.3 Préserver le caractère forestier et mieux gérer la vie collective

De ces résultats, mais aussi d'un certain nombre de demandes clairement formulées par les usagers interrogés, on peut dégager une position des usagers sur le réaménagement du Parc quant à la question de la sécurité.

Préserver le caractère forestier du Parc

- Marquer l'équilibre et la répartition entre zones naturelles et zones d'activités ;
- Préserver le caractère forestier du Parc, dans son aménagement et son paysagement en préservant des espaces « calmes » et éloignés des zones fréquentées ;
- Offrir davantage d'équipements et des activités diversifiées dans les zones d'activités et d'animation.

Mieux gérer la vie collective

- Éviter et gérer les secteurs de surfréquentation (pelouses, aires de jeux, allée de la ferme pédagogique) ;
- Gérer les conflits d'usage en insistant sur certaines règles, concernant les chiens, la saleté et la cohabitation piéton / vélo ;
- Offrir des services minimums concernant l'accès à l'information et à l'aide.

Mieux aménager les limites du Parc

- Garantir la fermeture nocturne du Parc contre des risques d'intrusion ;
- Améliorer l'interface physique entre l'extérieur du Parc et l'intérieur, rénover les clôtures, etc.

3.4 Éléments de projets se dégageant

Quelques éléments concrets de projet sont identifiés pour améliorer le fonctionnement du Parc vis-à-vis de la notion de sécurité, telle qu'appréhendée par les usagers.

- Apporter un **système d'accès à l'aide** et l'information ;
- Multiplier les **points d'accueil** ;
- **Plus équiper** le Parc, dans le respect de son caractère forestier. Davantage dans le bois des Sablons ;
- Aménager les **lieux accidentogènes** ;
- Modifier, clarifier ou appliquer le **règlement** concernant les chiens, la saleté et les risques de conflits d'usage.



Gardes équestres de l'AEV, panneau indiquant où obtenir du secours, panneaux de signalétique.

ENTRETIENS AUPRÈS DES AGENTS DU PARC ET DES PROFESSIONNELS

Pour compléter les travaux sociologiques, il fallait recueillir l'avis et le sentiment des acteurs du Parc et des professionnels y travaillant. Des entretiens ont été réalisés : une série auprès des agents du Parc (deux entretiens collectifs et des entretiens individuels) et une série au téléphone avec les responsables d'associations utilisant le Parc.

1- Entretiens collectifs – gardes et agents du Parc

Un premier entretien collectif avec l'équipe de l'AEV (des ouvriers sylvicoles, des gardes équestres et l'agent de maîtrise) avait pour objectif d'identifier les problèmes d'insécurité et de les localiser dans les différents espaces du Parc. Un second entretien collectif regroupant des gardes équestres, des ouvriers mais aussi les brigadiers de la police montée nationale visait à recueillir leurs réactions après la présentation des premiers résultats des deux enquêtes auprès des usagers.

1.1 Risques et problèmes identifiés

Ils distinguent les faits récurrents et les épiphénomènes.

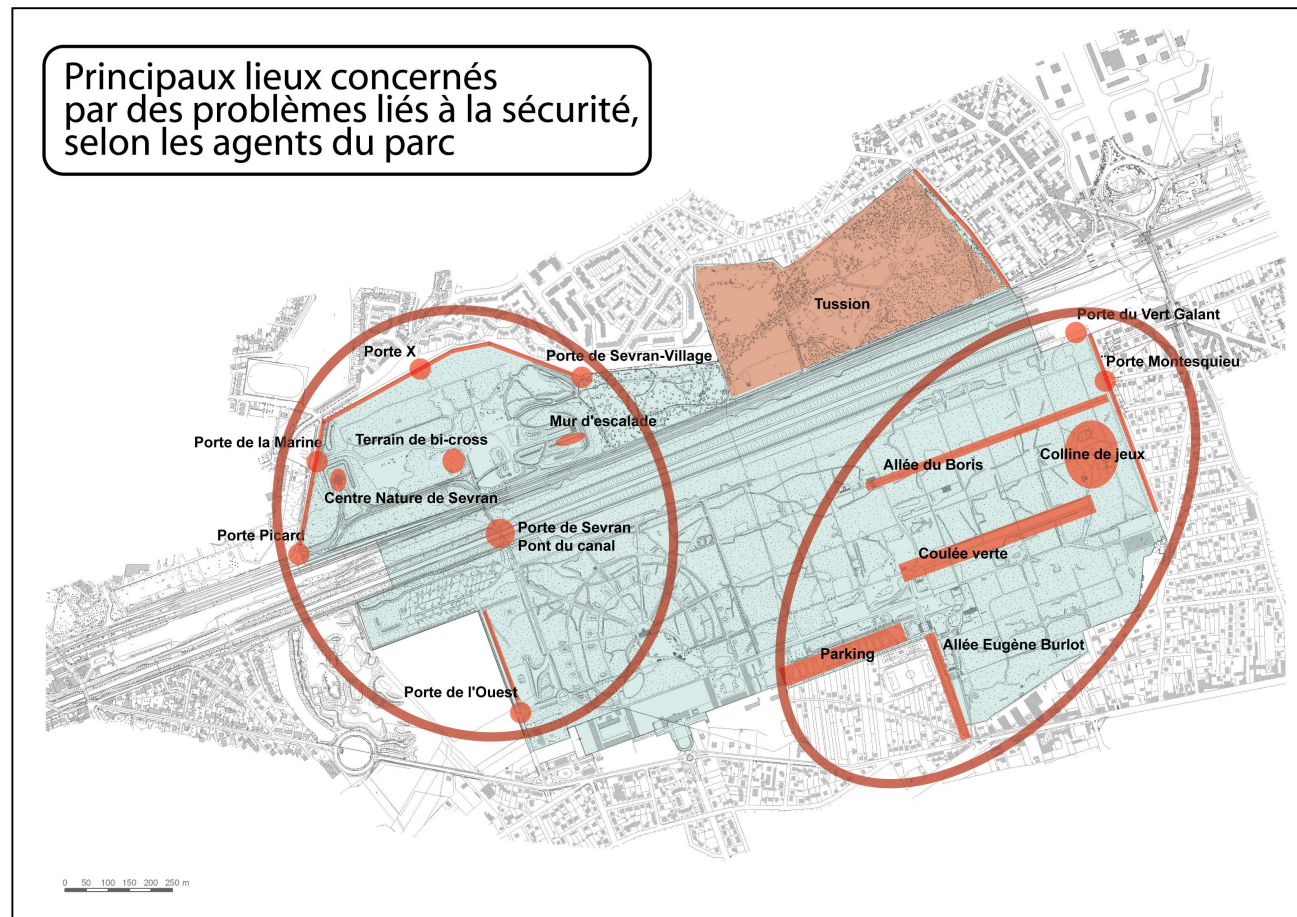
Les faits quotidiens comprennent :

- Cueillette des fleurs : généralisée et sans gêne, concernant tous les lieux du Parc, malgré les panneaux d'interdiction ;
- Présence de personnes aux heures de fermeture du Parc ;
- Vélo dans les sous bois, malgré l'interdiction ;
- Chiens sans laisse, avec une tolérance de la part des gardes. Les chiens peuvent rester lâchés tant qu'il n'y a pas de plainte des autres usagers (sauf les chiens d'attaque ou molossoïdes : pit-bulls, rottweiler...).

Ils observent aussi principalement dans la zone Nord des dégradations, des squats, des feux et des pique-niques nocturnes, des vols de vélos proche de la fontaine.

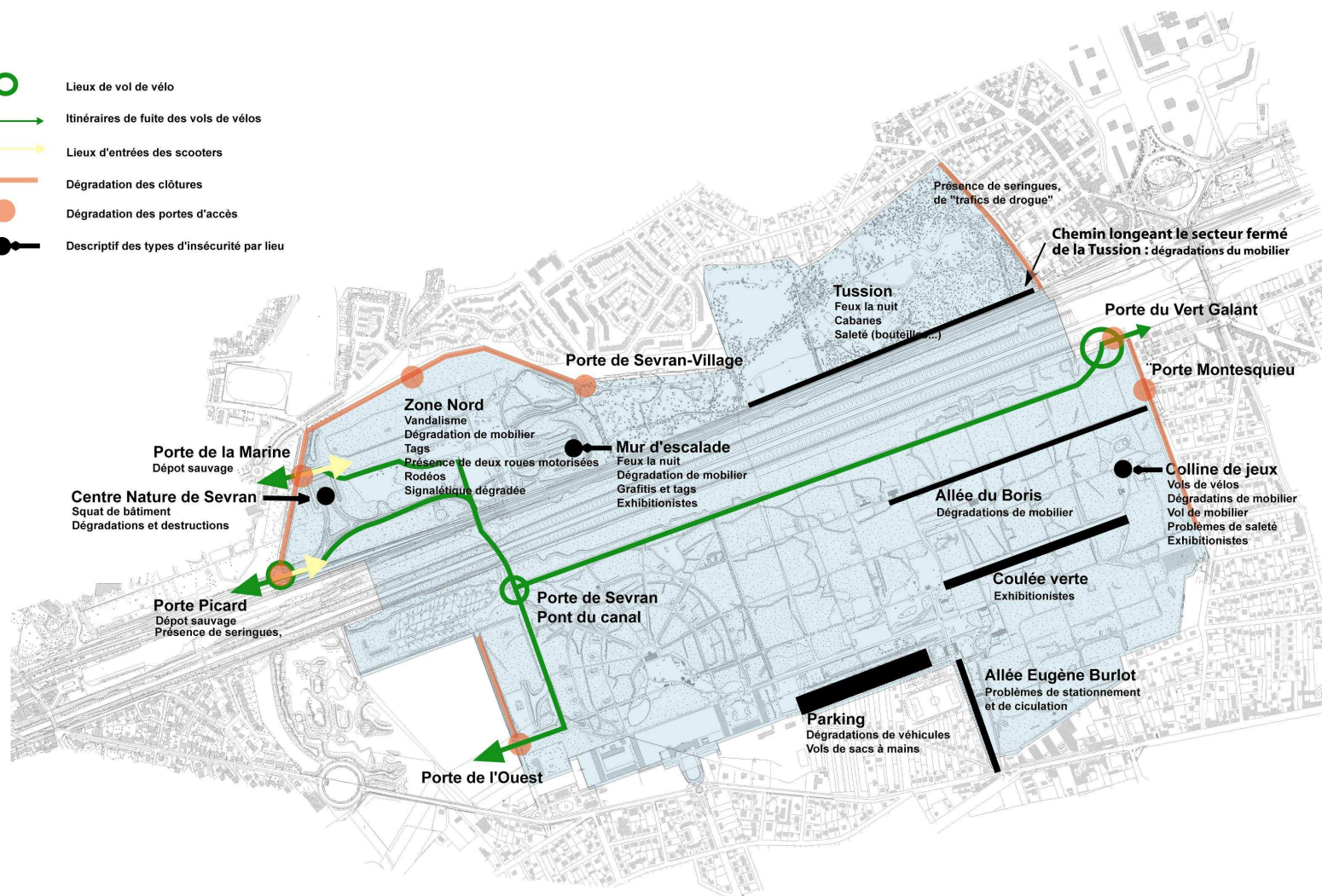
Le premier entretien a permis de dresser une cartographie des troubles à la tranquillité et des faits d'insécurité, montrant les principaux lieux concernés par ces problèmes et représentant les types de problèmes d'insécurité par zones concernées. Ces indications, cartographiées ci-après présentent trois caractéristiques principales :

Ce sont d'abord les contours et les points d'accès du Parc qui sont les espaces les plus touchés par les dégradations et les destructions. Ensuite, ces actes sont particulièrement localisés dans deux secteurs : la zone Nord et la partie Est. En terme de nature des problèmes, ce sont surtout des troubles de la tranquillité et moins des problèmes de délinquance.



Types de problèmes d'insécurité et zones concernées (d'après les entretiens avec les agents du Parc)

-  Lieux de vol de vélo
-  Itinéraires de fuite des vols de vélos
-  Lieux d'entrées des scooters
-  Dégradation des clôtures
-  Dégradation des portes d'accès
-  Descriptif des types d'insécurité par lieu



1.2 Les thèmes qui ressortent

La zone Nord, un enjeu de reconquête

C'est un secteur isolé, ouvert la nuit, d'accès difficile en raison de l'absence de stationnements à ses alentours et de l'environnement immédiat peu engageant.

La zone Nord marque une frontière, un secteur différent du reste du Parc, coupé par le canal et la voie ferrée. Elle est fréquentée par les gens qui habitent autour, et peu appréciée par les autres usagers qui en ont une mauvaise image et la trouve difficile d'accès (un seul passage par le pont de l'Ourcq). Les gardes n'y constatent pour autant pas une plus faible fréquentation que sur le reste du Parc.

Les problèmes d'insécurité observés sont les dégradations (il est précisé que comme c'est un espace ouvert, on peut donc s'échapper plus facilement), les squats, les feux et les pique-niques la nuit, les vols de vélos à la fontaine. Les gardes qui y travaillent n'éprouvent aucun sentiment d'insécurité. Ce secteur ne pose d'ailleurs pas de problèmes particuliers aux gardes.

Pour eux, il y a un enjeu de reconquête. Deux moyens sont identifiés pendant la réunion : la possibilité d'y créer un nouveau parking pour attirer les usagers et désengorger le parking principal rue Burlot ; la réoccupation du centre nature de Sevrans.

Une fréquentation assez bien répartie malgré quelques problèmes de surfréquentation

La fréquentation leur semble bien répartie sur l'ensemble du Parc. L'hyper fréquentation autour des aires de jeux et des fontaines apparaît normale, et de toutes façons moins difficile que dans d'autres parcs comme le Sausset par exemple. Néanmoins la fermeture de la Tussion a généré des problèmes de surfréquentation et aujourd'hui, ils parlent d'un seuil atteint de fréquentation.

Selon eux, installer de nouveaux équipements de jeux dans la zone Nord n'est pas une solution pour régler la surfréquentation de la colline de jeux au sud du Parc puisque cette dernière est surtout utilisée par des usagers riverains de ce secteur sud. Par ailleurs, les équipements sont demandés par des gens qui fréquentent déjà la zone.

Le paradoxe des usagers, entre demande de nature et d'équipements

Les gardes et agents interrogés mentionnent un paradoxe dans la demande de davantage d'équipements alors que le Parc est un espace forestier qui suggère justement peu d'équipements.

Par rapport à leurs missions

Les accès pompiers et les accès police ne sont pas clairement localisés.

Les gardes ne sont pas d'accord avec les usagers enquêtés qui remarquent ne pas les voir. Ils précisent être plus présents dans certains secteurs, notamment la zone Nord.

2- Entretien auprès de l'adjoint technique AEV

Sébastien Trésonne est l'adjoint technique responsable des ouvriers sylvicoles et de la brigade équestre du Parc. Il agit au sein de la Direction du Parc.

2.1 Risques et problèmes identifiés

S. Trésonne identifie les problèmes et les risques suivants, qui sont détaillés ensuite dans le texte : dégradations, vandalisme, trafics présumés, feux interdits, menace de la présence des gens du voyage (zone Nord), vols de vélos (porte de Sevrans), vols et dégradations sur voitures (parkings), agressions (canal), trafic de drogue présumé (Tussion), dégradations des clôtures et présence en dehors des heures d'ouverture, chiens sans laisse, surfréquentation.

2.2 Les lieux problématiques

Plusieurs lieux représentent selon S. Trésonne des lieux à risques et à problèmes.

La zone Nord

Selon S. Trésonne, l'équipe du Parc rencontre plus de problèmes dans ce secteur qu'ailleurs. Ce secteur n'est pas fermé la nuit, car il est trop difficile pour les gardes de vérifier que tous les usagers sont bien sortis avant de fermer les portes. C'est une des raisons pour lesquelles selon lui, il y a beaucoup plus de dégradations qu'ailleurs. Il suppose aussi différents trafics. Par ailleurs, l'importance des dégradations fait que l'AEV ne souhaite pas réaliser d'aménagements particuliers, et ne remplace pas nécessairement ce qui est détruit (cela a été le cas pour une aire de jeux). Principalement fréquenté par les habitants des secteurs proches, il est peu connu et moins fréquenté par les autres usagers. Selon lui, c'est aussi

par ce secteur que les jeunes des « cités » environnantes arrivent. Enfin, une des zones du bois a longtemps été squattée par les gens du voyage, avec de lourds problèmes de saleté et de dégradations. Ce souvenir reste très ancré chez les usagers du Parc.

La porte de Sevrans / le pont de l'Ourcq

Par la porte de Sevrans on accède à la piste cyclable. Un certain nombre de problèmes est observé à cet endroit ; en particulier beaucoup de vols de vélos. Les voleurs empruntent la piste et ressortent de l'autre côté du Parc.

Le parking principal

S. Trésonne observe aussi quelques problèmes de vol dans le parking. Les voitures sont régulièrement forcées et les vitres cassées pour voler ce que les gens laissent à l'intérieur. Il suppose que ces vols sont organisés, c'est-à-dire que les voleurs guettent si des effets sont laissés dans les voitures.

Le long du canal

Quelques agressions le long du canal sont rapportées. Le canal n'est pour autant pas géré par l'AEV mais par les Services des Canaux de la ville de Paris, ce qui constitue là un obstacle pour une intervention de l'AEV.

Le Bois départemental de la Tusson

Cette partie du Parc est fermée, mais on peut y accéder par les clôtures cassées. Il existe probablement un trafic de drogue, notamment la nuit, compte-tenu des seringues trouvées.

2.3 Les thèmes qui ressortent

Dégradations non créatrices de sentiment d'insécurité mais sources de difficulté de gestion

Plusieurs choses sont à retenir de l'entretien de S. Trésonne à propos des dégradations.

D'abord, les dégradations sont parfois « fonctionnelles », c'est-à-dire qu'elles sont faites par les usagers pour faciliter leur utilisation du Parc. En particulier, la dégradation des clôtures du Parc et des cadenas de la piste cyclable vient des joggeurs qui veulent utiliser le Parc après les heures de fermeture. Ensuite, les dégradations n'entraînent généralement pas de sentiment d'insécurité chez les usagers, qui considèrent finalement ces phénomènes comme faisant parti de leur quotidien. Pour eux, l'insécurité concerne les vols et les agressions mais pas la dégradation du Parc. Enfin, en particulier dans la zone Nord, la dégradation des équipements et des aménagements est quasi systématique. En conséquence, S. Trésonne constate la pauvreté des équipements dans cette zone et pense inutile d'y faire de nouvelles installations. L'ouverture la nuit, ou en tout cas l'impossible fermeture, est un facteur explicatif selon lui de la prégnance de ces problèmes sur ce secteur.

Vandalisme et caractère forestier rendent l'ajout de signalisation délicat

Sébastien Trésonne estime qu'il y a déjà trop de panneaux dans le Parc pour un espace de caractère forestier. Il n'y a pas de nécessité à ajouter de panneaux de signalisation ni de panneaux d'indication en cas de problème, qui existent déjà à chaque entrée du Parc et aux grands carrefours. En outre, selon lui, si les gens n'ont pas connaissance des panneaux, c'est parce qu'ils n'y prêtent pas suffisamment attention. Par ailleurs, le vandalisme est important, puisque les panneaux sont dégradés toutes les deux ou trois semaines, ce qui rend délicat des équipements supplémentaires.

Des points de fréquentation dans les zones d'activités et les secteurs connus

Les points de fréquentation dans le Parc sont la colline de jeux, l'aire de jeux du hibou et l'allée sud, devant la ferme pédagogique. Un des problèmes dû à cette fréquentation de la zone de la ferme est le comportement des usagers qui, malgré les panneaux d'interdiction, nourrissent les animaux, ce qui menace sérieusement leur santé. Les endroits les moins fréquentés sont les espaces boisés et la zone Nord. D'ailleurs, les gens ne connaissent pas ce secteur. Ce sont principalement les riverains qui la fréquentent.

Les chiens, un règlement difficile à respecter

Avant que l'AEV ne gère le Parc, il n'y avait pas de gardes ni d'interdiction concernant les chiens sans laisse. Aujourd'hui, il est interdit de laisser son chien sans laisse dans le Parc et de le laisser aller sur les aires de jeux pour les enfants. Mais cette règle n'est pas respectée, pour deux raisons : d'une part, les usagers ont pris des habitudes difficiles à changer, d'autre part, il y a trop de chiens et pas assez de surveillance pour

faire respecter la règle. Il avait été envisagé d'interdire les chiens sans laisse dans le Parc et de construire trois aires réservées pour les lâcher, mais le projet n'a pas abouti.

Plus de gardes pour lutter contre les dégradations

Selon S. Trésonne, le vandalisme et la dégradation des équipements sont dus au faible nombre de gardes et au manque de surveillance du Parc que cela entraîne. La volonté d'avoir plus de gardes n'a pas pour but de rassurer les gens mais de réduire les dégradations.

Une bonne gestion en terme de propreté

Le Parc est beaucoup plus propre qu'il ne l'était du temps de la gestion par l'ONF jusqu'en 1999, qui disposait de très peu de moyens. Aujourd'hui, l'AEV a à sa disposition quatre ouvriers forestiers qui nettoient le Parc les lundis et vendredis, et plus en période de grande fréquentation.

Une nouvelle signalisation pour améliorer l'accessibilité du Parc depuis les environs

La DDE s'occupe des panneaux de signalisation du Parc. Un projet est actuellement en cours pour flécher le Parc depuis les autoroutes et refaire les panneaux actuels.

Les projets actuels du Parc

- Réactualiser l'identification des arbres ;
- Réhabiliter le terrain de bicross ;
- Refaire toutes les clôtures ;
- Réhabiliter la Halle pour en faire un marché couvert ;
- A long terme, installation d'un embarcadère pour péniches près du pont de l'Ourcq pour aller à la Villette ;
- Buvette et sanitaire : travaux en automne 2004, ouverture au printemps 2005 ;
- Création en automne et ouverture en 2005 d'une maison des abeilles pour faire découvrir l'apiculture aux scolaires.

3- Entretiens auprès des associations utilisatrices du Parc

Douze associations du Parc ont été interrogées par entretiens téléphoniques ; une rencontre a eu lieu avec l'association des Amis du Parc. Les entretiens portaient sur l'occupation de l'espace dans le Parc, les problèmes rencontrés liés à la sécurité ou à l'aménagement du site.

3.1 Les associations pour la faune et la flore, préférence pour les espaces naturels

Elles viennent occasionnellement dans le Parc. Le bois des Sablons, zone Nord, le bois de la Tussion (lorsqu'il était ouvert au public), les espaces boisés, les zones peu fréquentées (zones naturelles) sont utilisées par ces associations. Les autres parties sont moins utilisées car il y a trop d'aménagements à leur goût.

Elles souhaitent voir fermer certaines parcelles du Parc, pour qu'elles se re-végétalisent.

3.2 Les associations avec enfants, une fréquentation mesurée par le risque

Elles viennent très souvent sur le Parc, voire quotidiennement. Elles font des jeux, utilisent les équipements du Parc : poney club, vélo, mais pas la colline de jeux (pour faire autre chose que ce que les enfants font habituellement avec leurs parents), tout en essayant de préserver le Parc. Elles n'utilisent pas la totalité du Parc. Avec les vélos, elles suivent un itinéraire précis et privilégient les routes bétonnées aux gravillons. Elles ne fréquentent pas non plus les zones boisées et évitent la piste cyclable. Elles utilisent aussi la zone Nord car cela permet une bonne distance pour rouler, mais elles ne font qu'y passer. Elles fréquentent le chemin des non-voyants (promenade Jean-Henri Fabre) qui est lui peu fréquenté. Elles restent souvent aux mêmes endroits et préfèrent suivre les grandes allées. Elles font moins de jeux en forêt, fréquentent moins les zones sauvages par crainte d'accidents, d'éloignement d'un enfant...

Elles souhaitent :

- Moins de gravillons pour les vélos et des panneaux « danger » et « ralentir » sur les grands axes pour pouvoir y passer avec les enfants ;
- Avoir un intervenant qui fasse le lien avec les agents du Parc ;
- Mettre à disposition des cartes mieux faites pour mieux connaître le Parc ;
- Organiser dans tout le Parc une grande chasse au trésor pour faire connaître le Parc aux enfants.

3.3 Association de réparation pénale (SERP)

Les enfants, mineurs, sont confiés au personnel du Parc pour des activités forestières, de nettoyage. Ce système est mentionné dans la dernière partie du rapport, en terme de perspective d'actions concernant l'utilisation du Centre Nature de Sevrans.

3.4 Conclusions sur les associations

La zone Nord, un enjeu de reconquête particulier

Elle est utilisée par beaucoup d'associations, qui l'apprécient pour sa faible fréquentation, la richesse de sa flore et des équipements (mur d'escalade). Mais elles gardent néanmoins une appréhension, alimentée par une image négative. Certaines associations souhaitent voir la réouverture du Centre Nature de Sevrans, fermé depuis 5 ans, comme moyen de faire « revivre » la zone. Le projet potentiel de création d'un centre éducatif renforcé (CER) par le service éducatif de réparation pénal (SERP) est avancé.

Risques et problèmes de sécurité quasi absents

Les associations du Parc n'ont jamais eu aucun problème de sécurité. Les risques et problèmes identifiés par les associations utilisant le Parc sont les risques accidentogènes (problèmes de signalétique, de revêtement...) et les risques de se perdre dans les sous-bois et les endroits sauvages quand on fait des activités avec des enfants.

3.5 L'association « Les Amis du Parc »

L'association des « Amis du Parc Forestier de la Poudrerie » a été créée en mai 1980, sept ans après la fermeture de la poudrerie, sur l'initiative d'anciens poudriers. L'objectif de l'association est la mise en valeur de ce patrimoine historique, architectural et culturel. Ses actions s'orientent vers l'organisation de différentes activités visant à présenter et à promouvoir le Parc ainsi qu'à fédérer les différents acteurs, associations autour de cet objectif. L'association assure aussi la « médiation » entre le public et l'administration du Parc. Des locaux dans le Parc sont mis à leur disposition pour accueillir l'association (planétarium en particulier). Un entretien a été réalisé avec deux membres de cette association. Néanmoins, ces mêmes personnes ont été interrogées lors de la marche exploratoire, qui regroupait aussi d'autres membres. Nous ne présenterons donc pas ici les résultats de cet entretien, qui donne les mêmes éléments que l'on peut donc trouver dans la marche exploratoire. Par ailleurs, l'association a travaillé sur le devenir du Parc et produit des propositions d'aménagement.

CHAPITRE 3 - SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Pour synthétiser l'ensemble des parties du diagnostic, sont présentés ici les faits, troubles et perceptions observés et rapportés, les lieux identifiés comme problématiques, les facteurs de vulnérabilité à l'insécurité tenant à l'aménagement des espaces du Parc, ainsi que les éléments de propositions qui sont ressortis de ces travaux. C'est de cette synthèse générale que seront tirées les orientations que nous proposerons comme axe d'intervention pour la gestion et l'aménagement du Parc.

Synthèse des faits, des troubles et des perceptions liés à l'insécurité, identifiés sur le Parc

Les informations rassemblées par les enquêtes sociologiques se retrouvent pour une grande majorité dans les résultats de l'état des lieux des faits de délinquance et des troubles à la tranquillité, en particulier dans la base de données mise en place pour l'AEV. On peut ainsi retenir comme faits et troubles significatifs :

- Conflits d'usage à caractère accidentogènes entre piétons et vélos ;
- Comportements incivils ou contraires au règlement : mauvaise tenue des chiens, cueillette des fleurs, présence en dehors des heures d'ouverture, vélo dans les sous-bois, saleté ;
- Dégradations de mobilier ;
- Saleté et dépôt sauvage ;
- Intrusion de deux roues à moteurs ;
- Vols (de vélos, d'accessoires, dans les véhicules...) ;
- Exhibitionnisme ;
- Mauvaise réputation alimentant une appréhension à fréquenter certains lieux.

Types de faits identifiés dans les différents diagnostics			
Marche exploratoire	Enquêtes auprès des usagers	Entretiens auprès des agents de l'AEV	État des lieux des faits de délinquance et des troubles à la tranquillité
<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment et appréhension : peur de la mauvaise rencontre, d'être importuné, racketté, sentiment d'insécurité en solitaire - Conflits d'usages : risques accidentogènes (piétons/vélos/voitures), conflits provoqués par la présence de chiens (et les nuisances que cela entraîne ; saleté, intimidation) - « Incivilités » : vandalisme, saleté - Délits présumés (entendus, vécus ou réputation) : vol simple, exhibitionniste, agression, affaires « sexuelles » (sans atteintes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Saleté, incivilités - Dégradations (panneaux, tags, entrées sauvages) - Conflits d'usage (présence des chiens, risques accidentogènes) - Mauvaise réputation 	<ul style="list-style-type: none"> - Cueillette des fleurs - Chiens sans laisse - Vélo dans les sous-bois - Conflits d'usage (risques accidentogènes piétons/vélos, présence des chiens) - Dégradations (mobilier, clôtures, véhicules...) - Saleté - Tags et graffitis - Squats, feux et pique-niques nocturnes - Présence de personnes aux heures de fermeture - Dépôt sauvage - Vols de vélos - Présence de seringues - Exhibitionniste 	<p><u>Issus de la police</u> : Vols avec violence, vols à la roulotte et d'accessoires, dégradations.</p> <p><u>Issus du système AEV</u> : Dégradations de mobilier, saletés, dépôts sauvage, intrusion de deux roues à moteur, voitures enfermées sur le parking, exhibitionniste, personnes à comportement dangereux (menaçants), vols de vélos.</p>

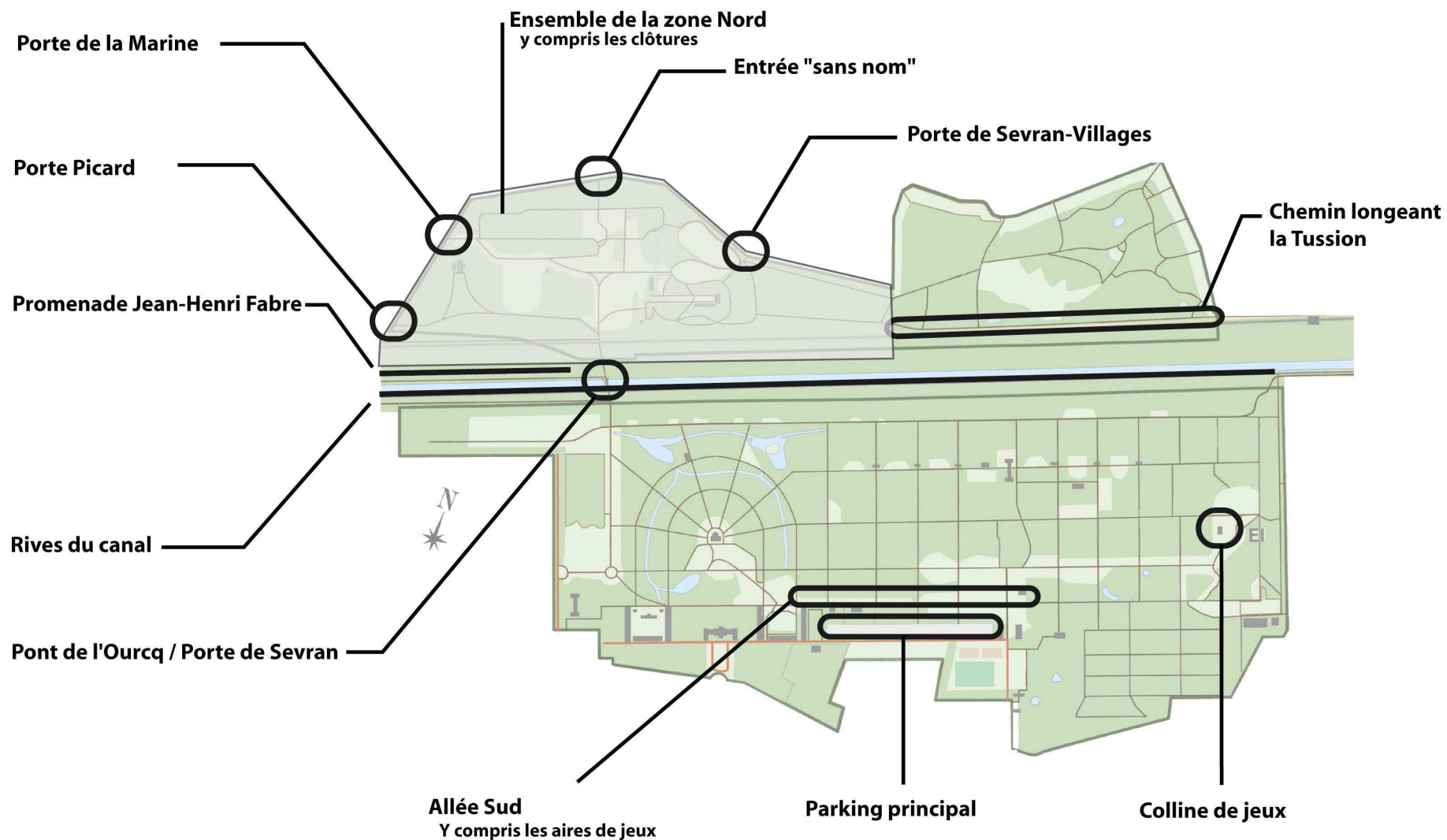
Synthèse des lieux problématiques identifiés

La marche exploratoire s'est exclusivement déroulée sur le bois des Sablons. Néanmoins, en comparant les lieux identifiés dans les trois enquêtes sociologiques, on peut retenir comme particulièrement exposés ou problématiques les lieux suivants. Ceux surlignés en gras sont ceux qui reviennent dans toutes les sources d'informations et peuvent être considérés comme prioritaires :

- **Zone Nord en général ;**
- **Porte de la Marine, porte Picard, en particulier, et autres portes de la zone Nord ;**
- **Promenade Jean-Henri Fabre ;**
- **Pont de l'Ourcq ;**
- Aires de jeux ;
- Allée Sud (ferme pédagogique) ;
- Rives du canal ;
- Colline de jeux ;
- Clôtures ;
- Bois de la Tussion ;
- Parking principal.

Lieux problématiques selon les différents diagnostics			
Marche exploratoire	Enquêtes auprès des usagers	Entretiens auprès des agents de l'AEV	État des lieux des faits et des troubles
Porte de la Marine Porte Picard Promenade Jean-Henri Fabre Pont de l'Ourcq	Aires de jeux Allée Sud (ferme pédagogique) Zone Nord Promenade Jean-Henri Fabre Pont de l'Ourcq Rives du canal	Portes Colline de jeux Clôtures Zone Nord Pont de l'Ourcq Parking principal Rives du canal Bois de la Tussion	Parking principal Portes Zone Nord en général

Principaux lieux problématiques identifiés



Synthèse des facteurs de vulnérabilité tenant à l'aménagement et la gestion des espaces

Le propos de cette synthèse est d'identifier dans l'ensemble du diagnostic ce qui a été remis en cause ou pointé par les usagers ou les acteurs du Parc comme éléments « responsables » des faits et des troubles rapportés. On parle de facteurs de vulnérabilité. L'objectif sera ensuite de proposer des actions pour corriger ces facteurs et par conséquent de construire les éléments de projet pour l'aménagement des espaces du Parc.

Ces facteurs tiennent en majorité à l'aménagement et au paysagement des espaces, mais certains tiennent à la gestion et à la vie collective sur le Parc, ce qui est lié dans certains cas. Parmi les résultats des enquêtes, nous retenons les principaux :

- Le manque de lisibilité des espaces en terme de repérage et d'orientation ;
- Le manque de signalétique d'orientation et d'information ;
- La mauvaise configuration de certains espaces de circulation ;
- La mauvaise accessibilité de certains espaces ;
- La mauvaise desserte du Parc par rapport à ses accès ;
- Le manque d'accueil, de surveillance et d'accès à l'aide ;
- Le non-respect du règlement ;
- La surfréquentation ;
- L'historique du Parc (par rapport à certaines réputations et certaines habitudes).

Facteurs de vulnérabilité du Parc selon les différents diagnostics		
Marche exploratoire	Enquêtes auprès des usagers	Entretiens auprès des agents de l'AEV
Le manque de lisibilité des espaces en terme de repérage et d'orientation	Le manque de signalétique	Le manque d'accessibilité de la zone Nord (en terme de stationnements et de points d'accès depuis la partie sud du Parc)
Le manque de signalétique d'orientation et d'information	Le manque d'accueil et d'informations	La surfréquentation
La mauvaise configuration des espaces de circulation	L'absence de système à l'aide	L'historique du Parc (par rapport à certaines mauvaises habitudes des usagers)
Le manque de mobilier	La mauvaise accessibilité de certains espaces	Le non-respect du règlement
Le manque d'animation de certains secteurs	La mauvaise desserte du Parc par rapport à ses accès	Le manque de surveillance par le manque de gardes
Le manque d'accueil, de surveillance et d'accès à l'aide	La mauvaise configuration des espaces de circulation	
Le non-respect du règlement	La surfréquentation	
	L'historique du Parc (par rapport à certaines réputations)	

Synthèse des positions dégagées sur l'aménagement du Parc

Les enquêtes auprès des usagers ainsi que la marche exploratoire permettent par l'approche qualitative de ces travaux de se donner une idée de ce que « veulent » les usagers quant à l'aménagement du Parc et par rapport à la question de leur sécurité et de leur confort.

On présente ici les éléments de ces positions, détaillées dans le tableau suivant, qui serviront à orienter les éléments de projets pour l'aménagement et la gestion des espaces du Parc visant à améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des usagers et des acteurs. On parlera alors d'un parti d'aménagement.

- Préserver le caractère forestier du Parc,
- Organiser une occupation maîtrisée et hiérarchisée des espaces, entre espaces naturels, calmes et espaces d'activités, fréquentés,
- Aménager l'interface entre l'extérieur et l'intérieur du Parc, en termes d'accès et de limites,
- Mieux gérer la vie collective par rapport aux conflits d'usage,
- Valoriser l'image du Parc, en tant qu'espace de loisirs, espace forestier et espace historique.

Position sur l'aménagement du Parc selon les enquêtes sociologiques	
Position dégagée des enquêtes	Position dégagée de la marche exploratoire
<p>Préserver le caractère forestier du Parc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marquer l'équilibre et la répartition entre zones naturelles et zones d'activités - Préserver le caractère forestier du Parc, dans son aménagement et son paysagement en préservant des espaces « calmes » et éloignés des zones fréquentées, - Offrir davantage d'équipements et des activités diversifiées dans les zones d'activités et d'animation <p>Mieux gérer la vie collective</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter et gérer les secteurs de surfréquentation (pelouses, aires de jeux, allée sud de la ferme pédagogique) - Gérer les conflits d'usage en insistant sur certaines règles, concernant les chiens, la saleté et la cohabitation piéton / vélo - Offrir des services minimums concernant l'accès à l'information et à l'aide, <p>Mieux aménager les limites du Parc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la fermeture nocturne du Parc contre des risques d'intrusion - Améliorer l'interface physique entre l'extérieur du Parc et l'intérieur, rénover les clôtures, etc. 	<p>Préserver le caractère forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la paisibilité, la confidentialité de certains espaces en particulier, préserver la solitude du promeneur. <p>Organiser et gérer une occupation maîtrisée des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartir plus harmonieusement la fréquentation sur l'ensemble du Parc - Reconquérir certains secteurs délaissés ou inconnus - Hiérarchiser entre zones fréquentées et zones isolées, entre espaces calmes et secteurs d'activités, entre lieux de passage, de croisement, isolés et d'activités - Hiérarchiser les accès <p>Valoriser le patrimoine historique de la Poudrerie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler et indiquer, nommer les éléments du patrimoine <p>Valoriser l'image du Parc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les activités de promotion du Parc, contre les mauvaises réputations tenaces - Porter attention à son classement

DEUXIÈME PARTIE - AXES D'INTERVENTION

L'étude propose deux axes d'intervention, qui complètent les actions du « pôle sécurité » déjà mises en place et qui pourraient s'articuler avec le futur Contrat départemental de sécurité sur les espaces verts en cours d'élaboration.

- L'élaboration d'un Système d'Information Géographique « sécurité - tranquillité » comme outil de connaissance, de partage et de traitement des données et des informations relatives à la sécurité et la tranquillité sur le Parc.
- La proposition de principes d'intervention pour l'aménagement et la gestion du Parc pour améliorer le sentiment de sécurité et le confort des usagers à fréquenter le Parc et pour réduire les risques d'insécurité.

L'idée est bien que pour déterminer les actions de sécurité à mettre en place, il est d'abord nécessaire d'avoir une connaissance et une analyse fine des problèmes d'insécurité (selon une définition large) mais aussi de fédérer l'ensemble des acteurs qui ont à voir avec les questions de sécurité et c'est l'objet du premier axe d'intervention. Ensuite, on se rend de plus en plus compte de l'influence de l'aménagement des espaces sur le sentiment de sécurité des usagers mais aussi sur les risques et les problèmes d'insécurité. Le second axe d'intervention propose ainsi une approche spatiale de la sécurité et de la tranquillité sur le Parc, c'est-à-dire des actions visant à aménager et gérer certains espaces du Parc pointés comme à risques ou vulnérables à l'insécurité et au sentiment d'insécurité.

Ces axes d'intervention sont présentés en terme d'objectifs et de moyens, ensuite déclinés en « fiches actions » et en principes d'intervention cartographiés. Ils correspondent ainsi à des propositions **d'actions pour l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité sur le Parc**. Si ce programme est validé par l'AEV, il sera alors nécessaire de concevoir concrètement les actions à mettre en œuvre. On se situera alors dans une phase de projet.

PREMIER AXE D'INTERVENTION

ÉLABORATION D'UN SIG « SÉCURITÉ » - CONNAISSANCE, PARTAGE ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ

Pourquoi un S.I.G. ?

Le Parc forestier de la Poudrerie a été désigné comme le lieu d'expérimentation d'un « Pôle sécurité », dont l'objectif est de mutualiser les efforts d'action de différents partenaires. Il semble alors tout à fait opportun d'intégrer à ce projet de pôle (c'est-à-dire de lieu de fédération) une dimension relative à la connaissance, au partage et au traitement d'informations et de données relatives à la sécurité. Le Système d'Information Géographique tel que proposé est ainsi un outil particulièrement adapté pour développer et contribuer à cette dimension.

Concrètement, l'AEV en sera dans un premier temps le maître d'ouvrage et devra procéder à un appel d'offre pour le choix d'un prestataire de service en ce qui concerne la réalisation et la mise en place du S.I.G. L'IAURIF assistera l'AEV dans l'élaboration du cahier des charges et dans le choix du ou des prestataires. En attente du montage définitif du projet (notamment financier), des propositions d'actions sont présentées ici, notamment en terme d'acquisition de données.

Comme précisé au début du document, l'élaboration du SIG nécessite de travailler à la collecte des informations relatives à la sécurité sur le Parc.

Or, la façon dont l'AEV collecte les données relatives à la sécurité depuis 1994 présente plusieurs inconvénients. D'une part l'absence de localisation précise des faits enregistrés limite l'analyse spatiale qu'on peut en faire, ne permettant pas de savoir quels sont les espaces qui, dans le Parc, posent problème. D'autre part ces données sont enregistrées par les seuls agents du Parc, et n'intègrent pas d'autres sources de données, policières notamment. Afin de donner une dimension spatiale à cette base de données et de pouvoir y intégrer d'autres sources d'information, proposition a été faite de mettre en place un Système d'Information Géographique orienté vers les questions de sécurité sur le Parc. Le système de collecte et d'enregistrement de données mis en place en 2003 par l'IAURIF et l'AEV, pour remplacer l'ancien système de 1994, a fourni une première base de travail qu'il convient aujourd'hui, avec le recul et le test de son application, de compléter et d'améliorer pour devenir partie intégrante du SIG.

1- Objectifs du S.I.G. « Sécurité » et étapes de réalisation

1.1 Fournir un outil de partage et d'analyse et formaliser le partenariat autour du « pôle sécurité »

Les objectifs attendus du SIG sont les suivants :

1. Doter l'AEV d'un **outil d'aide à la décision** concernant les questions de sécurité et de tranquillité sur le Parc de Sevrans, orienté vers la prévention de l'insécurité et la réduction du sentiment d'insécurité sur le Parc.
2. Disposer d'un **outil de gestion des espaces** à partir d'une meilleure connaissance des problèmes.
3. Disposer d'un **outil de collecte et de suivi des troubles et des faits relatifs à la sécurité** sur le Parc et dans son contexte. Il s'agit à la fois de consolider et pérenniser la base de données mise en place en 2003, et de fédérer, partager les données détenues par d'autres partenaires ou acteurs engagés dans la lutte contre la délinquance sur le territoire d'étude.
4. Mettre en œuvre des **analyses relatives au caractère et à la localisation des troubles** liés à l'insécurité sur le Parc, synthétisables sous forme de bilans cartographiques et statistiques. Ces analyses permettront d'orienter les actions à engager puis d'évaluer leur efficacité.
5. **Communiquer auprès des partenaires engagés** dans la gestion du Parc (co-gestionnaires, financeurs, associations) et auprès des usagers. L'outil cartographique sera un support privilégié de cette communication.

En tant qu'outil de gestion et d'aide à la décision, outil de partage de l'information, outil d'analyse spatiale et de communication, le S.I.G. répond de manière synthétique à différents objectifs. A terme, il s'agit de disposer d'un véritable outil de gestion partenariale des questions de sécurité sur le Parc (voire sur un territoire plus large). Il s'agit donc aussi d'alimenter et de contribuer aux réflexions stratégiques et aux actions du Pôle Sécurité.

1.2 Les étapes de réalisation du SIG

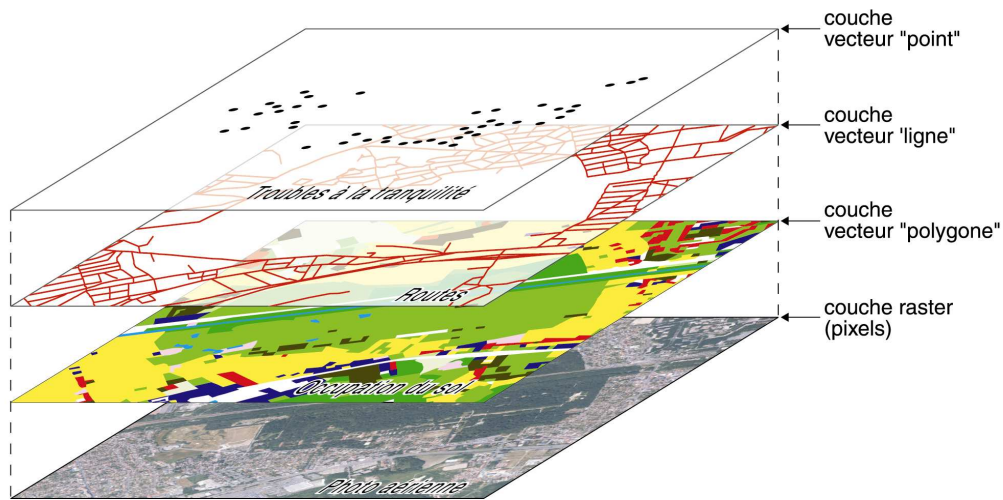
La mise en place d'un logiciel S.I.G. se décompose en quatre étapes :

- Étape 1 - La **conception fonctionnelle** : formulation du besoin, spécification des fonctionnalités du produit. Il s'agit d'aboutir à un dossier de conception à partir duquel le maître d'ouvrage pourra confier la réalisation et la mise en œuvre de l'outil à un prestataire de service (via une procédure d'appel d'offre).
- Étape 2 - La **définition de la réalisation** : outils, techniques, logiciels, matériels, formations, normes de qualité, procédures de contrôle permettant d'assurer les fonctions définies à l'étape précédente. Cette phase se concrétise par un dossier de réalisation que le prestataire devra élaborer et proposer à l'AEV, comprenant le rapport d'étude technique, les cahiers des charges et la proposition de planning.
- Étape 3 - La **réalisation** par le ou les prestataire(s) : réalisation du logiciel (ou/et des applications spécifiques) et des différents manuels (exploitation, utilisation, maintenance). A la fin de cette étape, l'AEV disposera d'un produit 'livrable'.
- Étape 4 - La **mise en œuvre** par le ou les prestataire(s) : formation du personnel, installation réelle, tests et assistance à la mise en route.

Parallèlement à toutes ces étapes, l'AEV devra acquérir les données qui « nourriront » le SIG (Cf. partie 3). Cette acquisition est prévue par la création des données en interne (à partir de la base de données des faits relevés par les agents du Parc), ainsi que par conventions d'échange de données (avec la police nationale et l'IAURIF notamment) ou achat auprès de fournisseurs de données.

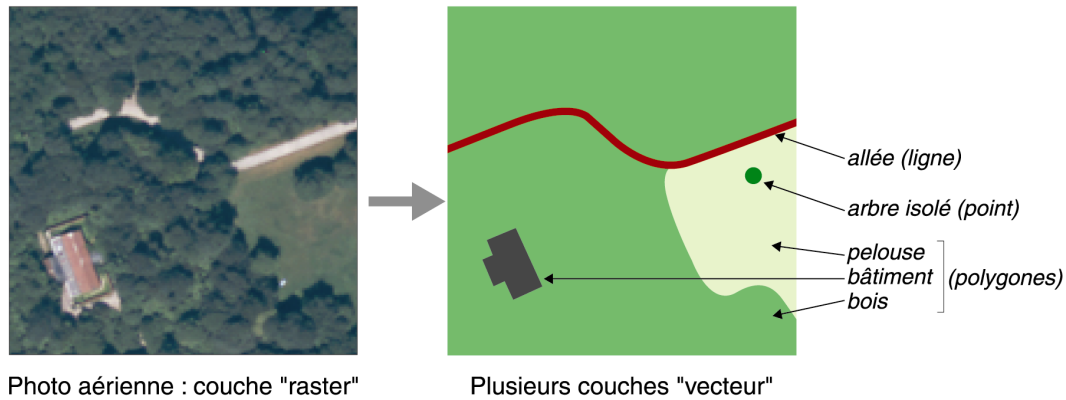
2- Qu'est-ce qu'un S.I.G. ?

Un Système d'Information Géographique, au sens le plus restreint du terme, est un outil informatique (système d'information) orienté vers le traitement (acquisition, gestion, analyse, représentation) d'une base de données d'objets géoréférencés (information géographique). La localisation des données et la représentation cartographique permettent d'interroger la dimension spatiale d'un phénomène. L'organisation de ces données en couches d'information permet de croiser ces informations, tant au niveau cartographique que statistique.

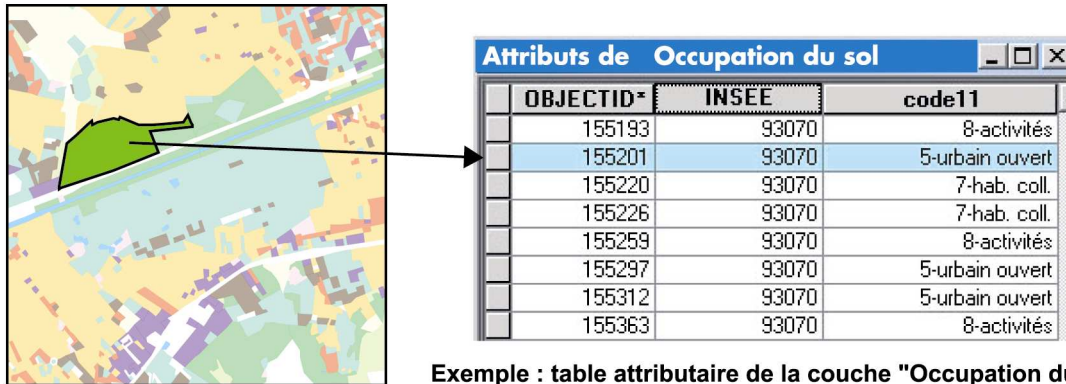


Les données à l'intérieur d'un S.I.G. sont structurées en couches d'information.

Il existe deux familles de données : les données dites « raster » et les données dites « vecteurs ». Les premières sont des données sous forme de grille de pixels, chaque pixel ayant des coordonnées et une valeur d'attribut, par exemple la photographie aérienne (la valeur d'attribut est la couleur). Les couches vecteurs sont composées d'éléments géométriques élémentaires (points, lignes ou polygones), auxquels sont associées des informations dites attributaires.



Une couche vecteur contient des objets de même nature et ayant des attributs similaires (par exemple une couche « occupation du sol » serait une couche de polygones où chaque polygone sera décrit par les mêmes attributs : code postal INSEE, type d'occupation, etc.) :



Exemple : table attributaire de la couche "Occupation du sol"

3- Quelles données utiliser ?

L'acte de délinquance est un phénomène qui survient sur un territoire à un moment donné et dans un contexte particulier. Il est le produit d'une rencontre entre un auteur et une cible, qui ne doit rien au hasard. Si ce n'était pas le cas, les actes de délinquance seraient répartis uniformément dans l'espace et dans le temps. Il est alors important de comprendre où et pourquoi l'incident s'est produit, pour espérer apporter une réponse qui empêchera à l'avenir que l'acte se renouvelle. A ces fins d'analyse, le S.I.G. est un outil approprié et complet. Il contiendra trois types de données :

- Des données relatives aux faits d'insécurité
- Des données relatives au sentiment ou à la perception d'insécurité
- Des données décrivant les différentes caractéristiques spatiales du Parc et de son environnement.

Le montage (notamment financier) du projet étant à réaliser, la liste de données qui suit est indicative et demandera à être validée.

3.1 Les données collectées sur le Parc forestier de la Poudrerie

3.1.1 Système de collecte de données AEV ; amélioration et pérennisation

Le système de collecte de l'AEV, en place depuis 1994, a été revu conjointement par l'AEV et l'IAURIF pour être plus précis et plus systématique et remplacé en 2003 par un nouveau système de collecte, d'enregistrement et d'exploitation des données par les agents de terrain. Il fonctionne sur la base de fiches de signalement utilisées sur le terrain pour relever les faits, d'une nomenclature spécifique au Parc et cohérente avec celle de la police. Ces informations sont ensuite reportées dans une base de données. Ce système, dans sa version 2003, a été présenté au début du rapport.

Aujourd'hui, après exploitation de ses résultats depuis l'été 2003 pour la réalisation d'un premier diagnostic sécurité et par rapport à l'objectif d'élaboration du SIG, il convient d'améliorer ce système de collecte et ses trois outils que sont la fiche de signalement, la nomenclature et la base de données, en notant que l'amélioration de la base de données modifie la fiche de signalement.

La nouvelle nomenclature (voir annexe)

La nomenclature telle que construite en 2003 a évolué pour être harmonisée avec celle de la police et permettre d'intégrer dans la même base de données les faits enregistrés par l'AEV et les faits enregistrés par la police. Ce travail a consisté à mettre en correspondance le « code Parc » tel que défini par l'AEV et l'IAURIF et le code des 107 index de l'état 4001 des données police. Ainsi, à chaque fait indiqué, correspond un code Parc et une équivalence police selon les 107 index. De plus, chaque fait est caractérisé et rapporté à une typologie des faits préétablies. La graduation selon la gravité pénale est conservée. Quelques modifications dans les catégories de faits ont été effectuées pour plus de simplicité. Par exemple, le niveau des incivilités a été intégré aux autres niveaux, une catégorie de fait « altercation » a été ajoutée en niveau 1 pour refléter ce qui se passe sur le Parc, de même que certaines catégories du niveau 2 ont été reformulées, etc.

La nouvelle base de données (voir annexe)

Sa première exploitation a montré quelques confusions dans les champs à remplir et l'inutilité de certains. Il est nécessaire de la simplifier et de mieux déterminer son fonctionnement. Ainsi, le fait enregistré étant codé (selon la nomenclature), ce codage permet de renseigner certains champs de façon automatique. Ce renseignement n'a donc plus besoin d'être signalé dans la fiche de signalement, dont les champs à remplir peuvent alors se simplifier. Par ailleurs, les champs « conséquences » et « issue du préjudice » ont été rassemblés en un, constatant la confusion entre les deux et l'inutilité de les distinguer. Le champ « nature de l'acte » a aussi été transformé en un champ « type » de l'acte, mais qui est renseigné automatiquement puisqu'à chaque code, un type est attribué.

La nouvelle fiche de signalement (voir annexe)

La catégorie des types de faits étant renseignée automatiquement dans la base de données suivant le code de l'acte, il n'était plus nécessaire de l'intégrer dans la fiche de signalement, elle en est donc supprimée. D'autre part, les renseignements demandés sur les objets visés ont été reformulés pour être plus précis, en fonction notamment des résultats de la première exploitation de la base de données.

3.1.2 Perspectives à engager

Pour une amélioration de la localisation des faits

Pour le moment, la localisation des faits est plus ou moins approximative sur les fiches de signalement, sous forme d'indication textuelle. Un premier travail avec quelques agents du Parc avait permis de déterminer la façon dont les agents nommaient les lieux pour harmoniser la façon dont ils allaient indiquer la localisation des faits dans la base de données. Cependant, afin d'intégrer ces données dans le futur S.I.G., il est nécessaire de pointer le lieu du fait enregistré sur une carte. Dans un premier temps, la couche SIG sera créée à partir des indications textuelles disponibles, chaque fait étant représenté par un point. Dans un second temps, l'implémentation se fera à partir d'un SIG dit « nomade » (appareil facilement transportable et utilisable sur le terrain), c'est-à-dire directement sur l'appareil, les données étant ensuite validées par l'administrateur des données et intégrées à la base de données.

Pour la cohérence de l'enregistrement des faits et de la base de données

Les acteurs participant à l'alimentation et à la mise à jour de cette base de données sont les agents du Parc : agent de maîtrise, ouvriers sylvicoles et brigade équestre de l'AEV. L'implication de chacun et le partage de l'information conditionnent la cohérence de la base de données et sa pérennisation (sans quoi l'investissement dans un tel S.I.G. pourrait rapidement s'avérer inefficace).

Des réunions d'information régulières entre ces différents acteurs sont souhaitables afin de mettre en commun les pratiques et les difficultés rencontrées dans l'utilisation des fiches et de la nomenclature. Une des difficultés peut provenir d'une interprétation différente de la nomenclature des faits, par exemple au sujet des altercations ou des agressions ou dans la localisation du fait (il est ainsi important – dans le système actuel d'indication textuel – de nommer les lieux de la même manière). De même, afin d'éviter d'enregistrer plusieurs fois le même fait (qui pourrait être relevé par différents agents), l'administrateur des données du S.I.G. doit centraliser régulièrement les fiches de signalement et les recouper avant de mettre à jour la couche S.I.G. Lorsque la mise à jour de la couche se fera à partir de S.I.G. nomades, il aura en charge d'importer les données collectées sur chaque appareil et de valider l'intégration des nouvelles données dans la base de données.

Il est par conséquent intéressant d'envisager deux actions en terme d'organisation du personnel :

- **La nomination d'un responsable au sein de la direction déléguée de l'AEV** sur le Parc, en charge du partage et de l'harmonisation des informations, de leur enregistrement dans la base de données et du suivi de cette dernière
- **La formation des agents du Parc** au système de collecte et d'enregistrement des faits, à l'utilisation de la nomenclature en particulier.

3.2 Données issues des services de police ; organisation du partage et du transfert

Afin de compléter les analyses issues de la base de données mise en place par l'AEV, le S.I.G. intégrera des données police relatives, d'une part, aux actes de délinquance au sens strict du terme (« état 4001 » des services de police), d'autre part, les faits contraventionnels et les troubles à la tranquillité ne faisant pas l'objet d'un dépôt de plainte (enregistrés sous forme de main courante par les différents commissariats environnant le Parc). Ces données concerneront les faits survenant sur le Parc mais aussi ceux survenant sur ses environs, afin de resituer l'analyse de la situation du Parc dans son environnement urbain.

Les données policières relèvent des fichiers déclarés à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), que seuls la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale peuvent exploiter. De ce fait les fichiers issus du STIC ne peuvent être transférés qu'avec l'accord du préfet et devront au préalable être traitées selon la charte déontologique en vigueur. En conséquence, les données communiquées ne devront concerner que les faits de délinquance de voie publique et ne devront contenir aucune information à caractère nominatif (noms et domiciliation des auteurs et des victimes).

Une réunion entre la Direction Départementale de Sécurité Publique de Seine-Saint-Denis, la direction déléguée de l'AEV sur le Parc forestier de la Poudrerie et l'IAURIF s'est tenue pour déterminer les possibilités d'échanges de ces données, leur nature et leur exploitation. Un accord a été trouvé au cours de cette réunion pour des transferts de données concernant, d'une part, les faits issus de l'état 4001 (les faits de délinquance) et, d'autre part, les faits contraventionnels et les mains courantes. Une lettre de la part du président de l'AEV à destination du directeur de la DDSP 93 a été envoyée pour obtenir les autorisations officielles et le lancement et l'organisation de ces procédures. La fiche action 3 présente les modalités de transfert de ces données des services de police à l'AEV. L'annexe 4 présente ce courrier.

Ce courrier doit permettre à terme, afin de garantir la confidentialité des données et leur bon usage, d'élaborer une **convention d'échange de données qui devra être signée entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-Saint-Denis et l'AEV**, gestionnaire du Parc forestier de la Poudrerie. Cette convention doit définir :

- Le contenu des données faisant l'objet de l'échange (indicateurs et champs retenus, indications de localisation)
- Les modalités de diffusion des données et documents produits (destinataires des diffusions, désignation des correspondants)
- Le protocole de transfert des données (format numérique des fichiers, fréquence des mises à jour, cryptage éventuel des données).
- Les conditions d'utilisation (type de traitements cartographiques et statistiques réalisés).

3.2.1 Données issues de l'état 4001

Rappelons tout d'abord que les données police ne représentent que la délinquance « rapportée » aux services de police, que ce soit par leur activité (qui elle-même peut varier en fonction de leurs moyens et de leurs priorités) ou par des dépôts de plainte des victimes. Une carte issue de l'état 4001 ne présente donc pas la délinquance réelle mais la délinquance connue des services de police. (Voir remarque préliminaire de la partie « diagnostic de sécurité ».)

Cependant, il faut noter que les données police concernant le Parc ne font pas l'objet d'un traitement particulier en ce qui concerne leur localisation à l'intérieur du Parc. Leur intérêt quant à l'analyse des faits sur le Parc est donc limité, si ce n'est l'information sur leur existence et leur élucidation éventuelle. Cela est d'autant plus vrai que les faits sont souvent déjà relevés dans la base de données du Parc (il y a un risque de double comptabilité, qui insiste encore sur la nécessité de nommer un seul responsable de la base de données). Ce sont donc les données police enregistrées sur les rues environnantes et les cinq communes environnantes qui présentent le plus d'intérêt pour l'analyse du contexte du Parc en terme de sécurité.

Dans la perspective d'intégration de ces données dans un S.I.G., notons aussi que la structure des fichiers de la sécurité publique ne facilite pas l'intégration des données dans un fichier fondé sur le critère géographique. Les logiciels, parfois anciens, n'ont pas été bâtis dans l'optique d'une exportation ni dans celle d'une analyse spatiale. Concernant l'intégration de ces données dans un S.I.G. par géocodage¹, il faut noter que tous les faits ne sont pas géocodables faute d'adresse des lieux de commission répertoriés. On estime en moyenne entre 20 et 50% la perte du nombre de faits, selon la qualité des fichiers d'un commissariat à l'autre.

¹ Le géocodage est l'opération qui consiste à analyser les adresses postales d'une base de données pour en déduire la localisation géographique des informations (et en permettre la cartographie). Les adresses sont confrontées à une base de données cartographique contenant la liste des rues des différentes communes, ainsi que leur géométrie.

Concernant l'échelle et la structure de ces données dans le S.I.G., trois niveaux sont sollicités :

- 1/ Les faits de délinquance survenant sur le Parc,
- 2/ Les faits de délinquance survenant sur les rues jouxtant le Parc pour renseigner la situation du pourtour immédiat au Parc (voir liste dans la partie « diagnostic sécurité »),
- 3/ Les faits survenant dans les cinq communes environnant le Parc afin de resituer l'analyse dans un environnement urbain plus large (Sevrans, Livry-Gargan, Villepinte, Vaujours, Tremblay-en-France).

Cela suppose de :

- Pour les deux premiers niveaux, concernant le périmètre du Parc et son environnement immédiat : Acquérir les données brutes à l'adresse suivant une liste de rues présélectionnées (voir annexe 4), desquelles seront retirées toutes les informations d'ordre confidentiel et certains types de faits ne présentant pas d'intérêt pour la problématique sécurité du Parc. La couche S.I.G. sera une couche de points, créée par géocodage des faits à l'adresse postale. Chaque fait correspondra à un point. Des représentations à des échelles plus petites (commune, par mailles) seront possibles et offriront la possibilité d'analyses variées. (Mais le géocodage suppose soit d'acquérir une couche S.I.G. supplémentaire comportant l'ensemble des rues et les numéros de rues, soit d'externaliser le géocodage vers une entreprise sous-traitante. Et en tout état de cause, les faits n'ayant pas pu être géocodés automatiquement devront l'être manuellement en interne.)
- Pour le troisième niveau, pour les communes de Sevrans, Vaujours, Livry-Gargan, Villepinte et Tremblay-en-France : Acquérir les données agrégées à la commune sous forme d'un tableau où, pour l'ensemble de la commune, les faits sont quantifiés par type selon les 107 index de la nomenclature en vigueur. L'intégration au S.I.G. se fera alors par simple géocodage à la commune.

Étant destiné d'abord à l'AEV, le S.I.G. « Sécurité » du Parc forestier de la Poudrerie sera moins tactique (identification des problèmes pouvant recevoir une réponse policière immédiate) que stratégique (allocation des ressources, évaluation des actions engagées). Disposer des faits à l'adresse sur l'ensemble des cinq communes n'est donc pas forcément utile. En revanche il peut être intéressant de comparer les actes commis à l'intérieur du Parc avec les faits survenant aux alentours immédiats du Parc (et donc avec une localisation précise).

3.2.2 Traitement des faits contraventionnels et des mains courantes

Les faits contraventionnels et les mains courantes recensent les déclarations portant sur des faits ou incidents non pénalement qualifiés mais qui n'en sont pas moins réels. Si au regard du Code Pénal, ils ne peuvent a priori pas être pris en compte dans un premier temps, leur ressenti est cependant suffisamment grave pour avoir motivé le déplacement de la personne.

La réunion entre la DDSP et l'AEV a permis de déterminer la volonté des deux parties de bénéficier de l'apport de ces connaissances, nécessaires pour traiter des questions de sécurité selon une définition large dans un espace comme celui du Parc forestier de la Poudrerie. Il faudra donc que la convention signée entre les deux parties fixe et entérine le principe de cet échange. Les commissariats concernés devront alors être tenus au courant et sollicités pour réaliser ces enregistrements de façon plus précise et plus systématique.

Tout comme les données issues de l'état 4001, ce type de données issues de la main courante ne précisent pas la localisation des faits à l'intérieur du Parc. Afin de compléter les informations collectées par les agents opérant sur le Parc, il est nécessaire de trouver un moyen de les localiser plus précisément. Il est par conséquent proposé de diffuser auprès des commissariats concernés un fond de plan du Parc découpé en secteurs (annexe 3) permettant aux agents enregistrant les faits contraventionnels et mains courantes de spécifier à chaque fois le secteur concerné. Ces secteurs seraient intégrés comme couche au S.I.G. et serviraient de support à la cartographie de ces données.

Remarque

Les données relatives aux faits d'insécurité et aux troubles à la tranquillité sont donc d'une grande hétérogénéité, de par leur contenu, leur structure, le système de collecte utilisé, le mode de localisation. Ces données, lorsqu'elles concernent le Parc lui-même, peuvent être redondantes. Le traitement de ces données (notamment leur croisement ou leur superposition cartographique) devra donc être strictement encadré afin d'éviter certaines erreurs (double comptabilité des faits par exemple).

3.3 Données relatives au sentiment et à la perception de sécurité

Parallèlement aux données quantitatives, il est intéressant d'envisager d'intégrer au SIG des informations qualitatives. En effet, en matière de sécurité et de tranquillité, le sentiment d'insécurité, la perception de l'insécurité et des risques, mais aussi le confort à fréquenter les espaces, sont aussi nécessaires pour déterminer et analyser une situation.

Le travail d'enquêtes sociologiques mené pour le diagnostic permet de renseigner cette dimension qualitative. Les résultats des enquêtes pointent que, véritablement, seule la zone Nord génère chez certains usagers un sentiment de vulnérabilité ou d'insécurité. Mais ils identifient les principaux lieux problématiques en regard d'une appréhension large de l'insécurité. L'intégration du paramètre qualitatif peut donc se réaliser par la numérisation des différents lieux identifiés et leur intégration comme couches dans le SIG. Cette couche représentera donc l'insécurité perçue par espace ou les différents lieux perçus comme « insécures ». Cette couche sera dans l'exploitation du SIG à mettre en relation avec les zones de concentration effective des faits d'insécurité ou de trouble à la tranquillité donnés par les données quantitatives.

Afin d'analyser l'évolution de ces perceptions dans le temps, d'autres enquêtes peuvent être envisagées et leur cartographie intégrée au S.I.G.

3.4 Données spatiales relatives au Parc

L'AEV dispose de données sous forme d'un fond de plan sur le Parc réalisé par un cabinet de géomètres experts. Ces données décrivent les composantes physiques du Parc (éléments topographiques). Les données sont calées sur la photographie aérienne de l'IGN et donc immédiatement affichables dans le SIG. Simplifiée, cette couche peut être utilisée en tant que telle comme fond de plan pour des cartes à grande échelle (1/5000^e et plus).



Extrait du relevé de géomètre, zone du pavillon Maurouard

Ce fichier contient nombre d'éléments qui peuvent permettre de créer des couches SIG spécifiques à certains thèmes, moyennant un travail de tri des données contenues dans le fichier. Ces données peuvent ensuite servir directement à la création de certaines couches (par extraction des données) ou servir de support à leur création.

Afin de définir les couches S.I.G. pertinentes, nous avons identifié une série de variables pour mettre en rapport les caractéristiques spatiales du Parc et les faits d'insécurité identifiés, servant potentiellement à appréhender la manière dont les caractéristiques spatiales du Parc influent sur les

faits relatifs à la sécurité : statut foncier des différents espaces, occupation des sols, statut d'ouverture, fréquentation et présence humaine, accessibilité, lisibilité et visibilité des espaces, etc. La liste de couches S.I.G. qui suit ne reprend pas toutes ces variables, mais seulement celles pour lesquelles nous pouvons disposer d'informations mesurables et pouvant être cartographiées.

Liste indicative des couches caractérisant le Parc :

- **Statut foncier des espaces du Parc** : couche contenant les limites cadastrales, avec *a minima* le nom du propriétaire et celui du gestionnaire.
- **Occupation du sol** : couche décrivant les différents types d'espaces composant le Parc (zones boisées, pelouses, zones bâties, allées, etc.)
- **Accessibilité des espaces** : couche différenciant les espaces selon qu'ils sont accessibles en permanence (absence de clôture), ouverts au public pendant les heures d'ouverture du Parc, en accès restreint (par exemple pour le personnel uniquement), etc.
- **Chemins** : couche décrivant les différents types de voie sur le Parc (allée carrossable, chemins de terre, etc.) et les usages spécifiques (exemple : piste cyclable).
- **Équipements du Parc** : couche identifiant les différents types d'équipements (mobilier, signalétique, éclairage, etc.) et des informations relatives à ces équipements (état de dégradation par exemple).
- **Limites physiques du Parc** : couche identifiant les entrées et clôtures du Parc et des informations relatives à ces limites (type de clôtures, état de dégradation, etc.).

3.5 Autres données

D'autres données à l'échelle des cinq communes devront être acquises, à des fins d'analyse ou de représentation cartographique :

- **Limites communales** : cette couche permettra de cartographier les données intégrées au S.I.G. d'échelle communale.
- **Mode d'occupation des sols (MOS)** : cette couche, réalisée et mise à jour par l'IAURIF depuis 1982 (dernière mise à jour en 2003), permet une représentation synthétique de l'occupation du sol (morphologique et fonctionnelle). Elle sera notamment utile pour caractériser les espaces environnant le Parc de Sevrans. Elle couvrira *a minima* les cinq communes du territoire d'étude et sera recalée sur les limites du Parc (dont l'occupation du sol fera l'objet d'une couche spécifique).

- **Photographie aérienne** : de haute résolution et couvrant les cinq communes de Sevrans, Vaujours, Livry-Gargan, Villepinte et Tremblay en France, cette couche aurait une double utilité, comme support à la cartographie et support de localisation pour l'enregistrement des faits par les agents du Parc sur les futurs appareils S.I.G. « nomade ».

D'autres données (notamment les données du recensement de l'INSEE) peuvent être acquises, afin de caractériser plus précisément les populations des cinq communes. Ces données peuvent également permettre des croisements avec les faits d'insécurité².

Vers d'autres applications que la sécurité...

La liste des couches S.I.G. n'est pas exhaustive. Certains aspects de gestion du Parc peuvent être intégrés (entretien, travaux sylvicoles, assainissement, etc.). On peut par exemple imaginer d'intégrer la problématique de gestion des risques sur le Parc, connexe des questions de sécurité : risques naturels (inondations, mouvements et effondrement du sous-sol gypseux), risques industriels, ou bien encore risques de chute d'arbres (arbres fragilisés par une tempête par exemple). On comprend donc que le S.I.G. ne se limite pas à un S.I.G. « dédié » sur les questions de sécurité, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on élabore un SIG, on peut simplement en rajoutant des couches d'informations, l'orienter sur différents domaines et objectifs.

4- Quelles analyses pourront être mises en œuvre ?

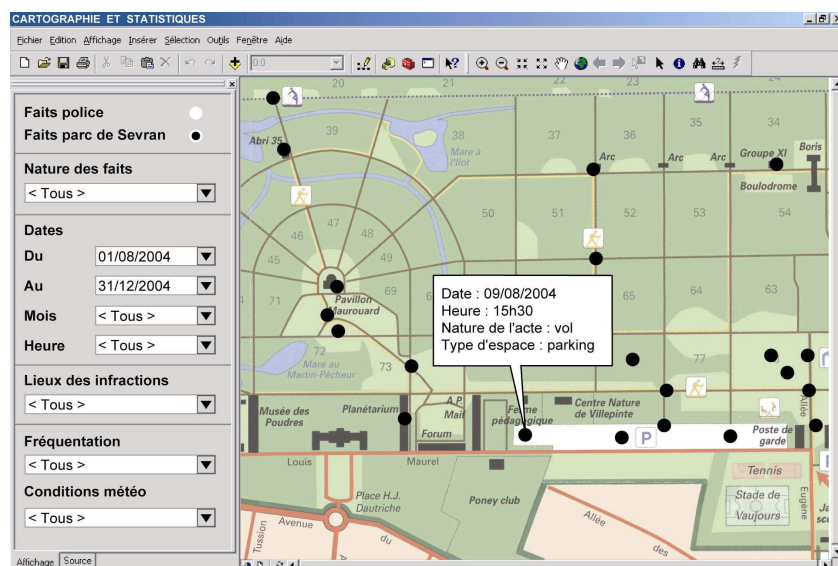
Le S.I.G. permettra d'une part de travailler à l'écran en visualisant les données (afficher les détails relatifs à chaque fait, n'afficher que certains types de faits ou les faits survenant à certaines périodes, etc.), d'autre part de produire des documents papier associant texte, graphiques et cartes qui serviront à la production de rapports.

Sans rentrer dans le détail (se référer au cahier des charges pour la description des différentes fonctionnalités du logiciel), voici quelques exemples d'analyse qui pourront être réalisées.

Les cartes qui suivent sont des exemples et ont été réalisées à partir de données fictives. Elles concernent ici le périmètre du parc mais le SIG tel que projeté comprendra bien les territoires environnants.

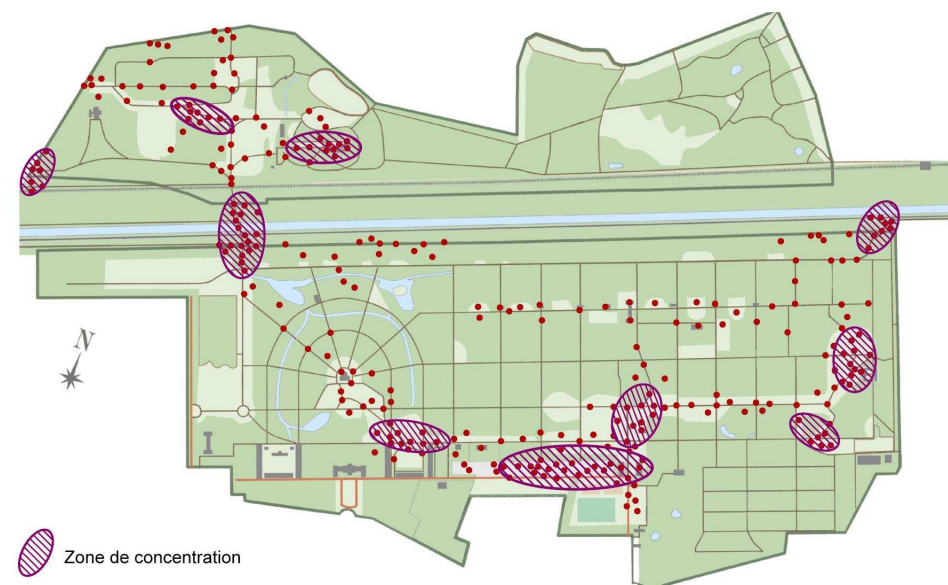
² Avertissement : Il est à noter que les recoupements avec des données police ne peuvent se faire sans respecter les règles scientifiques et déontologiques associées au traitement de ces données.

➔ Interroger de manière simple la base de données (requêtes sur les données police et les données relevées sur le Parc) et produire des graphiques (par type de faits, en fonction d'autres critères : date, fréquentation, etc.).

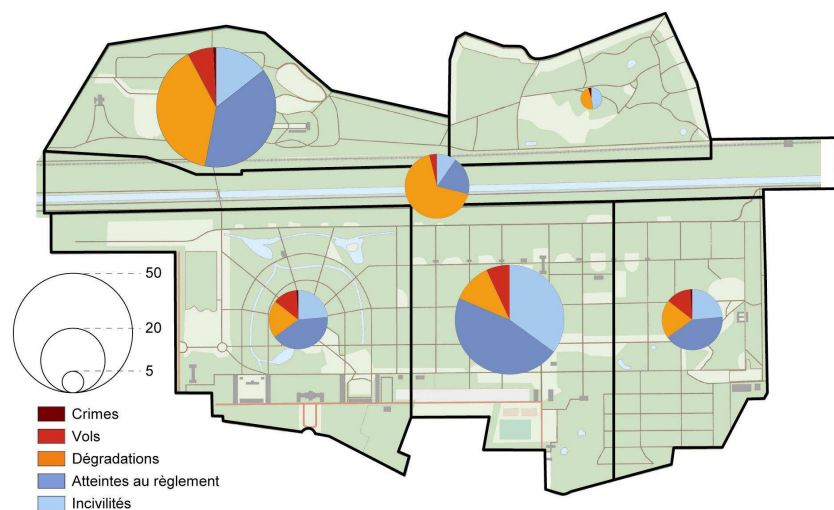


ex : Consultation à l'écran des données sur le Parc

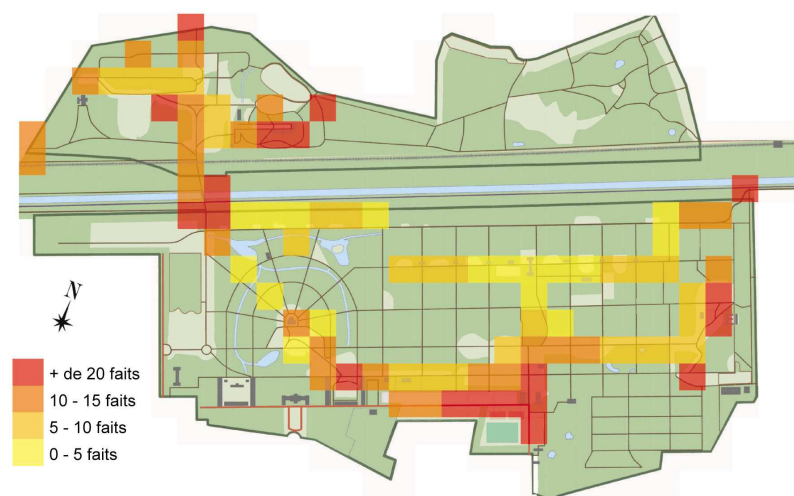
➔ Identifier les lieux de concentration des délits ou des troubles à la tranquillité.



ex : Zones de concentration des dégradations, au travers d'une cartographie par la méthode dite des « hotspots » (points chauds)

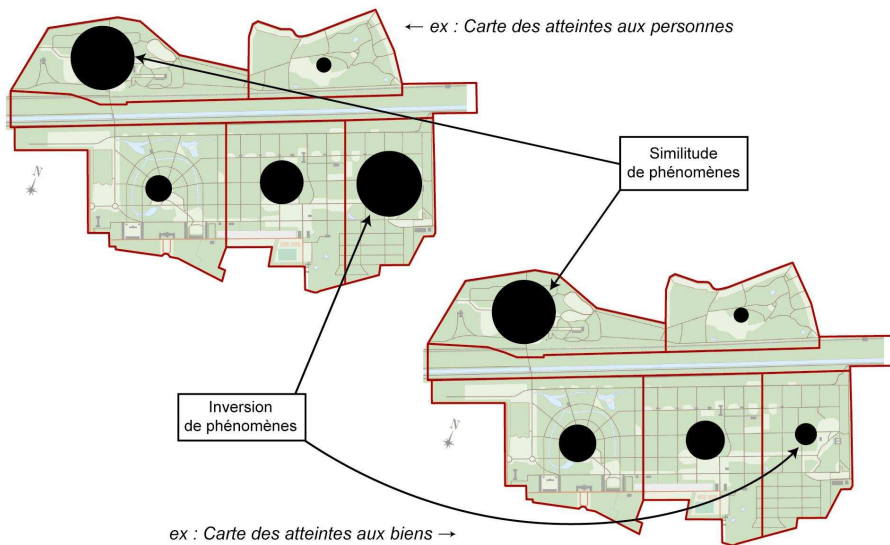


ex : Volume des faits par secteur et par catégorie. Il s'agit d'une représentation plus statistique qui permet d'identifier les caractéristiques propres à chaque secteur.

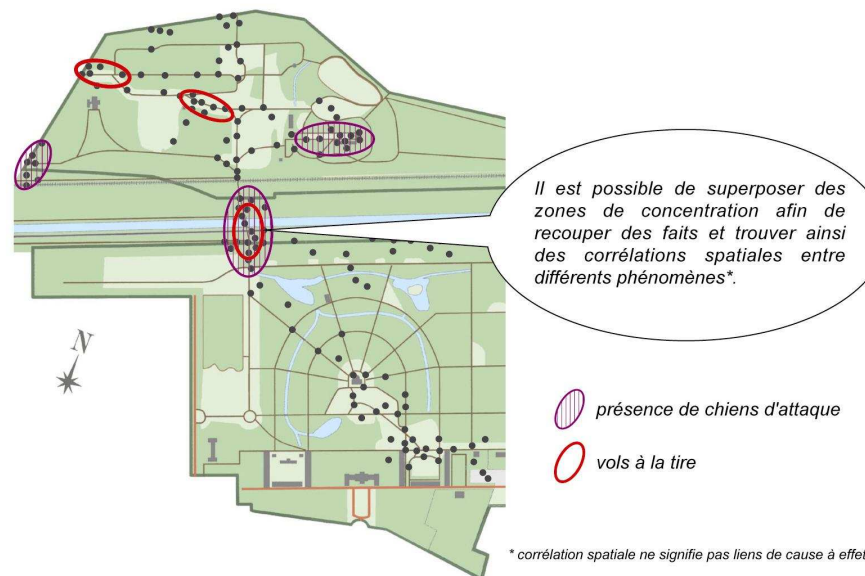


ex : Zones de concentration des infractions. On peut visualiser une requête sous la forme d'une carte découpée en grille de couleurs graduées en fonction du nombre de fait compris par cellule, permettant ainsi une lecture plus précise des localisations.

→ Établir une typologie des espaces du Parc en fonction des problèmes spécifiques qui y sont rencontrés (cartographie dite comparative).

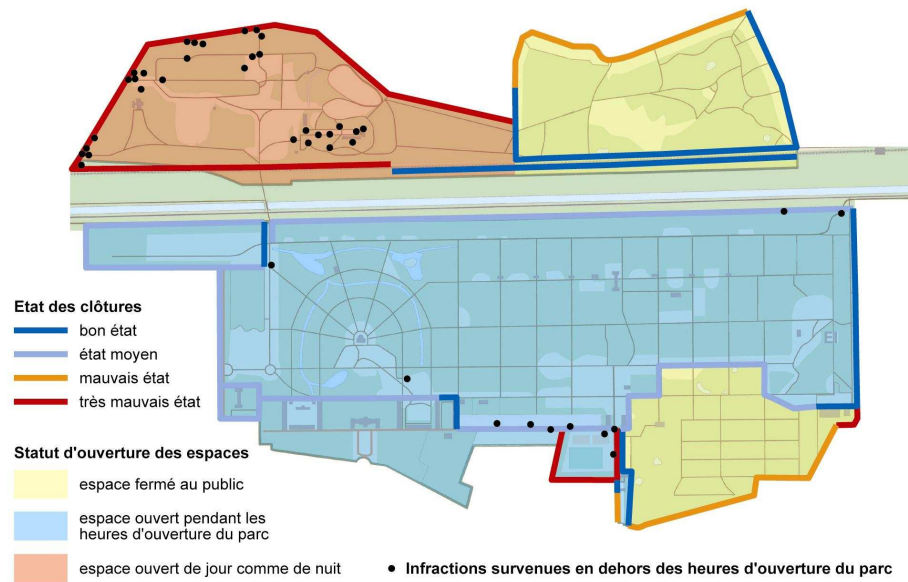


ex : Comparaison des différents secteurs du Parc en fonction des délits, pour faire apparaître les spécificités de chacun des secteurs.



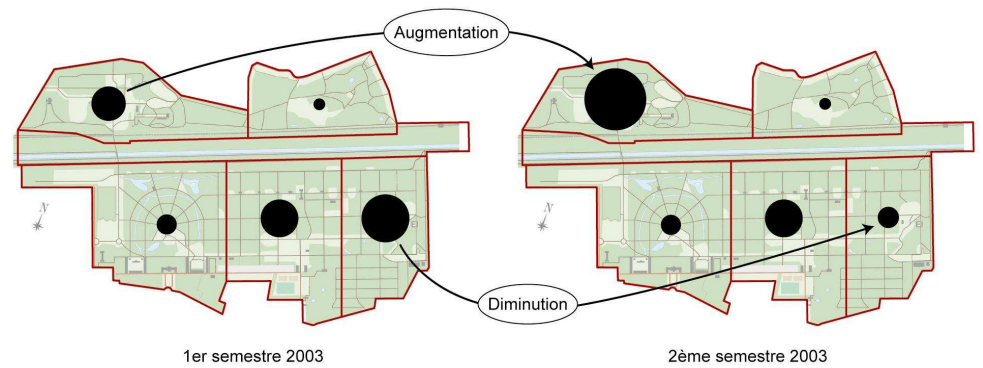
ex : Identification de relations entre différents types de faits

→ Croiser cette localisation avec les caractéristiques spatiales du site et de son environnement.

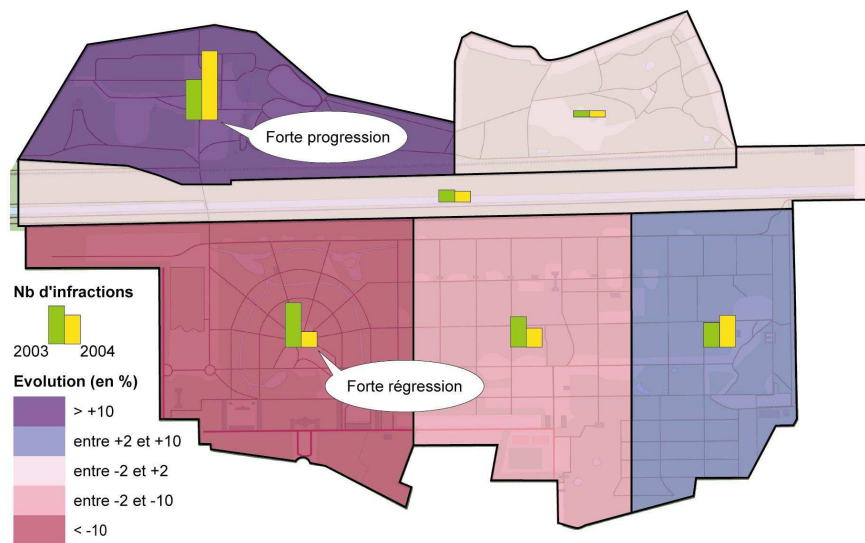


ex : Etat des clôtures, statut d'ouverture des espaces et infractions intervenues en dehors des heures d'ouverture du Parc

→ Analyser l'évolution dans le temps des phénomènes afin d'évaluer l'impact des actions sur le Parc et son environnement.



ex : Comparaison du nombre de dégradations de biens entre deux périodes



ex : *Évolution des infractions entre 2003 et 2004 (en volume et en pourcentage)*

5. Aspects financiers et organisationnels

Les S.I.G. sont définis plus largement par leurs composantes matérielles et humaines, résumées dans le schéma suivant :



La mise en place d'un S.I.G. nécessite donc non seulement de définir le logiciel, les données utilisées et les analyses attendues, mais aussi de tenir compte du contexte d'implantation de celui-ci : variables humaines, matérielles, financières, organisationnelles. Quels sont les moyens financiers à disposition ? Quel est le coût de la mise en place du S.I.G. ? Quels seront les utilisateurs et leur niveau de formation ?

Le service Gestion du Patrimoine de l'Agence des Espaces Verts envisage actuellement la création d'un Système d'Information Géographique pour la gestion de son patrimoine foncier. Une étude de faisabilité de ce SIG a été réalisée et une procédure d'appel d'offre est en cours sur la base d'un cahier des charges. Il s'agit pour l'AEV d'acquies un produit pérenne et évolutif, qui serait a priori divisé en deux sous-produits : un « noyau » composé d'un logiciel S.I.G. tel qu'il en existe sur le marché et plusieurs progiciels « métiers » adaptés aux différentes utilisations par les services concernés. Le projet de S.I.G. « Sécurité – Tranquillité » pour le Parc peut à ce titre être associé à ce SIG Patrimonial, notamment concernant les investissements matériels et logiciels (également pour les questions d'administration informatique).

Sans préjuger du produit logiciel qui sera mis en place en définitive, l'AEV devra faire l'acquisition du matériel informatique nécessaire à la mise en œuvre du S.I.G. : un poste informatique et une imprimante couleur, éventuellement un ordinateur portable et un projecteur PowerPoint (pour les présentations nomades). L'évaluation des dépenses à engager comprend également l'achat du logiciel S.I.G. en lui-même. La mise en réseau de ce système informatique peut également être envisagée en lien avec le S.I.G. Patrimonial.

A partir de ce logiciel S.I.G. il sera nécessaire de développer une interface spécifique pour le traitement des données relatives à la sécurité et à la tranquillité sur le parc (simplifiant les requêtes et la cartographie). Ce travail de développement informatique ainsi que la mise en œuvre des appareils S.I.G. « nomades » - permettant aux agents du parc de relever les faits sur le terrain – peuvent être envisagés dans le cadre d'une mission de recherche-développement, étant donné qu'il n'existe pas actuellement sur le marché de solutions métiers adaptées et directement applicables. C'est en ce sens que des contacts ont été établis avec le Département Géographie de la société EADS, qui travaille depuis quelques années sur des solutions métiers adaptées à des problématiques de sécurité civile.

Etant donné la petite taille de la structure sur le pôle Sevrans-Bondy, une seule personne serait en charge de l'exploitation du S.I.G., à la fois en tant qu'administrateur du S.I.G. et des données et en tant qu'unique utilisateur. Cette personne serait également personne-ressource dans la convention de transfert des données police. Elle devra suivre les formations nécessaires pour assurer ces fonctions. Il est à noter que l'embauche d'un géomaticien est d'ores et déjà prévu par l'AEV dans le cadre de son projet de S.I.G. Patrimonial dès la rentrée 2005. On pourrait alors envisager que cette personne puisse intervenir en appui sur certains aspects techniques.

FICHES ACTION

Élaboration d'un SIG « sécurité »

- **Fiche action 1** : Élaboration technique du SIG « sécurité »
- **Fiche action 2** : Système d'enregistrement des faits et des troubles sur le Parc par les agents du Parc
- **Fiche action 3** : Transfert de données entre le commissariat central du 3^{ème} district du département de Seine-Saint-Denis et le gestionnaire du Parc forestier de la Poudrerie (AEV)

FICHE ACTION 1

ÉLABORATION TECHNIQUE DU S.I.G. « SÉCURITÉ »

Maître d'ouvrage : Direction déléguée AEV sur le Parc forestier de la Poudrerie

Assistance à maîtrise d'ouvrage : IAURIF

Partenaires principaux : Direction déléguée AEV sur le Parc forestier de la Poudrerie, Police Nationale

Partenaires à terme : Pôle Sécurité du Parc forestier de la Poudrerie (DIREN, Ministère de l'Intérieur, CRIF, CG93, villes de Sevrans, Vaujours, Livry-Gargan, Villepinte, Tremblay-en-France, Paris service des canaux, Association des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie, APSF-Association de Protection et de Surveillance des Sites Forestiers).

Constat :

- Besoin d'un outil fédérateur des acteurs engagés dans la sécurité du Parc
- Besoin d'une connaissance fine et approfondie des questions de sécurité et de tranquillité sur le Parc et son environnement
- Besoin d'informations localisées recensant les faits de délinquance et les troubles à la tranquillité sur le Parc.
- Nécessité d'informations partagées entre les différents acteurs concernés par la sécurité du Parc.

Système d'information Géographique :

Outil informatique (système d'information) orienté vers le traitement (acquisition, structuration, gestion, analyse, représentation) d'une base de données d'objets géoréférencés (information géographique). La localisation des données permet d'interroger la dimension spatiale d'un phénomène. L'organisation de ces données en couches d'information permet de croiser ces informations, tant au niveau cartographique que statistique.

Objectifs :

- Doter l'AEV d'un **outil d'aide à la décision** concernant les questions de sécurité et de tranquillité sur le Parc, orienté vers la prévention de l'insécurité et la réduction du sentiment d'insécurité sur le Parc.
- Disposer d'un **outil de gestion des espaces** à partir d'une meilleure connaissance des problèmes.

- Disposer d'un **outil de collecte et de suivi des troubles et des faits relatifs à la sécurité** sur le Parc et dans son contexte. Il s'agit à la fois de consolider et pérenniser la base de données mise en place au cours des mois précédents, et de fédérer, partager les données détenues par d'autres partenaires ou acteurs engagés dans la lutte contre la délinquance sur le territoire d'étude.
- Mettre en œuvre des **analyses relatives au caractère et à la localisation des troubles** liés à l'insécurité sur le Parc, synthétisables sous forme de bilans cartographiques et statistiques. Ces analyses permettront d'orienter les actions à engager puis d'évaluer leur efficacité.
- **Communiquer auprès des partenaires engagés** dans la gestion du Parc (co-gestionnaires, financeurs, associations) et auprès des usagers. L'outil cartographique sera un support privilégié de cette communication.

Données nécessaires :

- Couches géographiques relatives au Parc : fond de plan, occupation du sol (morphologique ou fonctionnelle), éléments bâtis (bâtiments, mobilier, clôtures, etc.), fréquentation...
- Données quantitatives relatives aux faits d'insécurité sur le Parc :
 - Base de données issue du système d'enregistrement de données AEV mis en place sur le Parc
 - Extrait des 107 index de l'État 4001 sur le Parc et son environnement immédiat.
 - Données extraites du traitement des mains courantes.
- Données qualitatives sur le sentiment et la perception d'insécurité permettant de croiser une cartographie objective des faits d'insécurité et troubles à la tranquillité, et une cartographie des espaces considérés comme « insécures » (à partir du diagnostic qualitatif effectué).

Étapes de réalisation du S.I.G. :

Étape 1 - La conception fonctionnelle : formulation du besoin, spécification des fonctionnalités du produit. Il s'agit d'aboutir à un dossier de conception à partir duquel le maître d'ouvrage pourra confier la réalisation et la mise en œuvre de l'outil à un prestataire de service (via une procédure d'appel d'offre). Ce cahier des charges est réalisé par l'IAURIF.

Étape 2 - La définition de la réalisation : outils, techniques, logiciels, matériels, formations, normes de qualité, procédures de contrôle permettant d'assurer les fonctions définies à l'étape précédente. Cette phase se concrétise par un dossier de réalisation que le prestataire devra élaborer et proposer à l'AEV, comprenant le rapport d'étude technique, les cahiers des charges et la proposition de planning.

Étape 3 - La réalisation par le ou les prestataire(s): réalisation du logiciel (ou/et des applications spécifiques) et des différents manuels (exploitation, utilisation, maintenance). A la fin de cette étape, l'AEV disposera d'un produit 'livrable'.

Étape 4 - La mise en œuvre par le ou les prestataire(s) : formation du personnel, installation réelle, tests et assistance à la mise en route.

FICHE ACTION 2

SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES FAITS ET DES TROUBLES SUR LE PARC PAR LES AGENTS DU PARC

Maître d'ouvrage : Direction déléguée AEV sur le Parc forestier de la Poudrerie

Assistance à maîtrise d'ouvrage : IAURIF

Objectifs :

Depuis 1994, l'AEV collecte des données relatives aux actes délictueux, aux troubles à la tranquillité des usagers et aux faits marquants de la vie du Parc. Dans une volonté d'identification plus fine et plus systématique des problèmes relatifs à l'insécurité sur le Parc, l'AEV et l'IAURIF ont mis en place un système de collecte et d'enregistrement des faits et des troubles sur le Parc par les agents du Parc. Cet outil est testé depuis le mois d'août 2003 auprès des agents de terrain. Une première exploitation (voir diagnostic) permet de valider l'utilité de ce système mais montre aussi des améliorations à réaliser quant à son fonctionnement qui sont présentées dans le texte. Il est donc proposé sa pérennisation, comme source d'alimentation du SIG « sécurité ».

Fonctionnement du système :

- Une **fiche de signalement** utilisée sur le terrain pour relever les faits au moment des visites de terrain des agents, selon une grille de description et une codification des faits préétablies (voir annexe) ;
- Une **nomenclature** spécifique au Parc, harmonisée avec celle des services de police, permettant de catégoriser les types de faits et de les hiérarchiser (grader) selon leur gravité au niveau pénal (voir annexe) ;
- Une **base de données** à intégrer au fonctionnement du SIG permettant l'exploitation des données collectées (cette base de données doit, à terme, intégrer des faits constatés par les services de police) (voir annexe).

Suivi à apporter :

- Repérage précis et localisation des faits : pour les agents du Parc ; aujourd'hui par l'harmonisation de la dénomination des lieux du Parc, à terme par l'équipement en SIG « nomade » ; pour les commissariats où les usagers du Parc sont susceptibles de déposer plainte (par rapport à l'enregistrement des mains courantes) par l'utilisation d'une carte de découpage du Parc en grands secteurs ;

- Cohérence dans l'enregistrement des faits et de la base de données : s'accorder sur l'interprétation de la nomenclature et des codifications ; faire attention au double comptabilité d'un fait, etc. ;
- Nomination d'un responsable par l'AEV d'un agent chargé de l'organisation et de l'actualisation, du partage et de l'harmonisation des informations, de leur enregistrement dans la base de données et du suivi de cette dernière ;
- Formation des agents du Parc à l'utilisation de la fiche de signalement et de la nomenclature.

FICHE ACTION 3

TRANSFERT DE DONNÉES – COMMISSARIAT CENTRAL DU 3^{ÈME} DISTRICT DU DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS / GESTIONNAIRE DU PARC DE LA POWDRERIE (AEV)

Objectifs :

Il est ainsi proposé de mettre en place un partage d'informations entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique et l'AEV portant, d'une part, sur les actes de délinquance au sens strict du terme constatés sur le Parc et, d'autre part, sur les troubles à la tranquillité (faits contraventionnels et faits enregistrés sous forme de mains courantes). Les données partagées grâce à une harmonisation entre les 107 index de la police et la nomenclature du gestionnaire du Parc viendront alimenter le système d'information géographique. L'objectif de ce transfert est donc :

- Alimenter la connaissance d'informations relatives aux actes de délinquance constatés par les services de police sur le Parc forestier de la Poudrerie par leur intégration dans le SIG ;
- Développer les sources d'analyse en matière de sécurité et de tranquillité publique sur l'ensemble du Parc, ses abords proches et son environnement urbain ;
- Évaluer l'évolution de la délinquance par type d'infractions et lieux de commission ;
- Mutualiser les efforts de sécurisation des différents acteurs concernés par la sécurité du Parc (brigade équestre, agents du Parc, commissariats des quatre communes concernées : Vaujours, Villepinte, Sevran, Livry-Gargan) ;
- Renforcer la coopération des forces de police, de la police montée, des brigades équestres et des agents du Parc pour des actions ciblées et dissuasives (notamment dans le cadre du « pôle sécurité »).

Transfert de données statistiques :

Le transfert concerne l'extraction des données de la base Castor des services de police de la DDSP 93 et le transfert trimestriel, sur un support numérisé, à la Direction déléguée de l'AEV du Parc forestier de la Poudrerie (puis éventuellement au « pôle sécurité »).

➤ Pour le Parc et les rues limitrophes sur les quatre communes environnantes (Vaujours, Villepinte, Sevrans, Livry-Gargan) selon les indicateurs et champs suivants :

- Type de faits (base index 4001) et libellé :
 - Vols (index 19,22,25,26,30 à 32,35,35 à 38,41,43 et 44) ;
 - Crimes et délits contre les personnes (2 à 7,12,13,45 à 52) ;
 - Destructions et dégradations de biens (62,63,66 à 68) ;
 - Autres infractions contre la chose publique et règlement (72 à 74, 78 à 80) ;
 - Stupéfiants (55 à 58).
- La localisation du lieu de commission ;
- La date de commission ;
- L'heure de commission ;
- L'interpellation éventuelle des auteurs ;
- L'élucidation.

Aucune donnée nominative ne sera transmise. La localisation du lieu de commission est donc faite à l'adresse pour la liste des rues fournies en annexe.

➤ Afin d'avoir une bonne connaissance du contexte de sécurité du Parc, le transfert de données devrait également concerner les cinq communes limitrophes au Parc (Vaujours, Villepinte, Sevrans, Livry-Gargan et Tremblay-en-France) selon la même nomenclature que pour le Parc en rajoutant :

- Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile (index 18) ;
- Vols avec armes blanches contre particuliers à leur domicile (21) ;
- Vols violents sans arme contre particulier à leur domicile (24) ;
- Cambriolages de locaux d'habitations principales (27).

Ces données doivent être localisées à la commune et transmises globalisées trimestriellement à la Direction du Parc.

Traitement des mains courantes précis et localisé :

Le renforcement de la sécurité et du sentiment de sécurité des usagers du Parc nécessite, de par l'aspect contextuel d'espaces verts, une prise en considération des faits de délinquance contraventionnels (index 108 et suite), et des faits, qui parfois sans faire l'objet de dépôts de plainte, participent au sentiment d'insécurité, et que l'on peut identifier par les mains courantes. Les faits concernés sont enregistrés par la Direction du Parc dans les niveaux 1 et 2 de leur nomenclature. Ils concernent la vie du Parc (chiens perdus, objets trouvés, enfants égarés...) et les atteintes au règlement intérieur du Parc.

Le transfert des faits enregistrés sous forme de main courante dans les commissariats des cinq communes limitrophes au Parc, et par les brigades de la police montée patrouillant dans le Parc, devrait également être réalisé en ayant fait auparavant l'objet d'une localisation par les services de police pour pouvoir être renseignés géographiquement et intégrés dans la base de données du SIG. Il est proposé aux commissariats concernés (Vaujours, Villepinte, Sevran, Livry-Gargan, Tremblay-en-France) de localiser le fait sur une carte du Parc découpée en cinq grands secteurs (voir en annexe).

Ce travail de transfert des faits contraventionnels et des mains courantes, ainsi que de leur repérage géographique sur le Parc, doit faire l'objet de négociation plus précise avec la DDSP du 93 et les commissariats concernés.

Acteurs concernés :

- DDSP 93 ;
- Commissariat central du 3^{ème} district du 93, Police montée ;
- Commissariats de Sevran, Livry-Gargan, Vaujours et Villepinte pour le Parc et les données relatives aux communes ;
- Commissariat de Tremblay-en-France pour les données relatives à la commune ;
- AEV et direction déléguée sur le Parc.

Développement, modification et confidentialité des données :

Tout développement de la base de données de la Direction du Parc devra faire l'objet d'une autorisation de transmission soumise au Directeur Départemental de la Sécurité Publique du 93. Les données transmises restent confidentielles.

Diffusion des traitements :

Des correspondants pour la transmission devraient être nominativement désignés : un au sein du commissariat central du 3^{ème} district (Aulnay-sous-Bois) et un à la Direction du Parc forestier de la Poudrerie.

SECOND AXE D'INTERVENTION

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ESPACES VULNÉRABLES

Aménager pour la sécurité et la tranquillité

Il existe une relation entre l'insécurité et le contexte dans lequel elle existe. L'espace fait partie des paramètres de ce contexte. Ainsi, il est de plus en plus admis que l'aménagement et la gestion des espaces peuvent influencer sur l'insécurité, perçue ou réelle, et participer à améliorer une situation ou anticiper des risques potentiels.

Un espace vert comme le Parc forestier de la Poudrerie n'échappe pas à ce constat et l'étude présentée ici souhaite nourrir la réflexion des responsables du Parc sur l'influence de leurs décisions en matière d'aménagement et de gestion du Parc par rapport à sa sécurité et sa tranquillité.

Il faut néanmoins préciser que le diagnostic réalisé nous a montré qu'en matière de sécurité, il fallait considérer un ensemble de faits, de phénomènes et de perceptions qui renvoient directement ou indirectement à ce terme. Ainsi, la sécurité représente pour les usagers, de même que pour les acteurs intervenant sur le Parc, autant l'absence de risques de délinquance, que le confort à fréquenter les espaces, leur fonctionnalité c'est-à-dire leur côté pratique, le respect du règlement et des règles d'usages, et même le bon entretien des espaces, leur propreté, voire leur esthétique. Par cette appréhension de ce qu'est la sécurité et la tranquillité, on se situe dans une dimension qui appelle naturellement à des actions d'aménagement et de gestion des espaces du Parc.

Dans un premier temps, le diagnostic réalisé nous permet de proposer un certain nombre d'interventions pour améliorer la situation actuelle en matière de sécurité (au sens large) et anticiper l'apparition de nouveaux troubles ou l'aggravation de certains. Ces interventions concerneront l'aménagement de certains espaces de même que certains aspects de leur gestion. Les propositions fixent des principes et des orientations. Si ces propositions sont acceptées par l'AEV, alors un projet devra être élaboré, donnant précisément par espace une action à engager et la définissant jusqu'au dessin. Ces propositions suivent un scénario réalisable à plus ou moins court-terme. Nous ne souhaitons pas ici proposer une restructuration du Parc lourde et coûteuse, qui risquerait d'être renvoyée à des temps lointains. La raison est aussi parce qu'il est délicat de construire un projet d'aménagement sur le seul critère de la sécurité, même si, on l'a vu, l'objectif de sécurité est en fait un objectif de confort et de bien-être pour les usagers, de bon fonctionnement et de facilité de gestion.

C'est pourquoi, dans un second temps, nous avons choisi de proposer une lecture des projets existants pour l'aménagement du Parc, élaborés par l'AEV ou par d'autres acteurs concernés, par rapport à cet objectif de sécurité et de tranquillité. Ces projets seront donc révisés en fonction des orientations formulées dans la première partie. Il s'agit en quelque sorte de donner un avis sur ces projets en fonction du paramètre sécurité ou encore de leur intégrer une dimension sécurité.

1- Les orientations d'aménagement pour la sécurité et la tranquillité du Parc

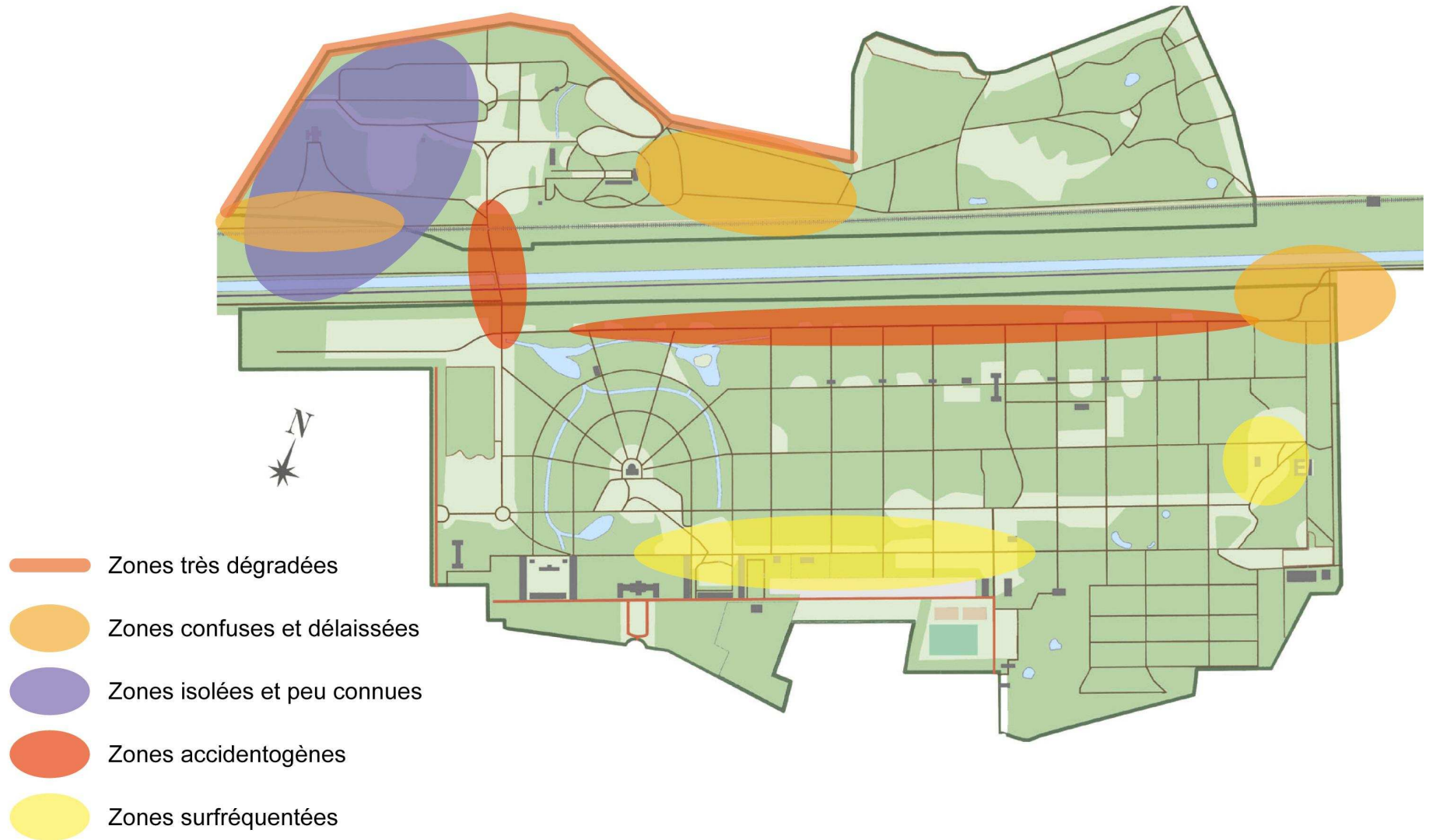
Pour construire les orientations et les principes d'interventions, nous avons besoin de suivre une logique en quatre temps, que le diagnostic nous a permis de réaliser (voir la synthèse du diagnostic) :

- L'identification des risques et des troubles ;
- L'identification des espaces vulnérables à la notion d'insécurité propre au Parc ;
- L'identification des facteurs de risque ou de vulnérabilité, tenant à l'aménagement ou la gestion des espaces du Parc ;
- La définition d'un parti d'aménagement, c'est-à-dire les grandes lignes que devrait suivre l'aménagement du Parc pour intégrer l'objectif de sécurité.

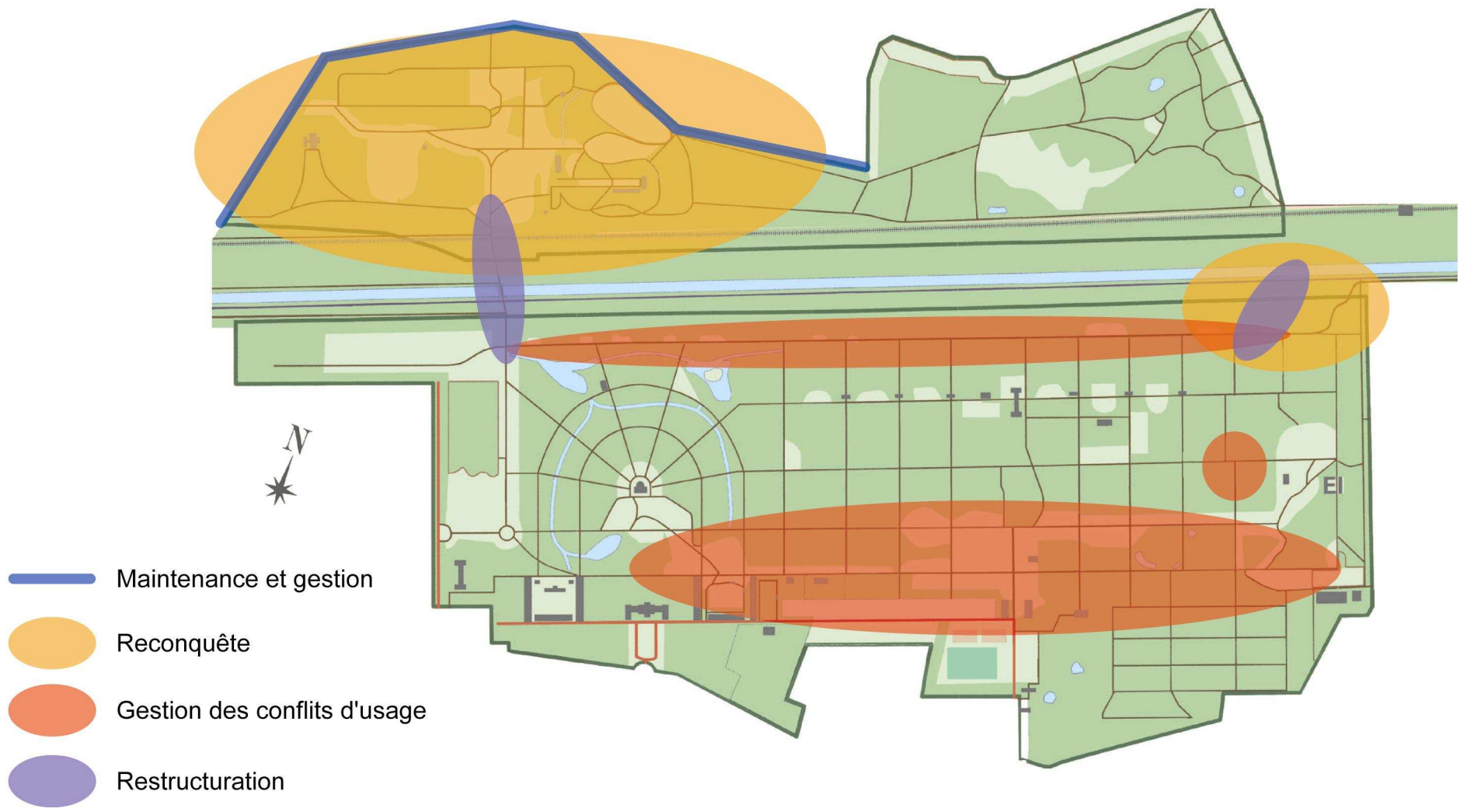
Sur la base de ces connaissances, cinq axes apparaissent pour guider et orienter les interventions en terme d'aménagement et de gestion des espaces vis-à-vis de l'objectif de sécurité et de tranquillité :

- **La lisibilité** des espaces, en terme de repérage et d'orientation
Pour des enjeux de confort et de réduction de l'appréhension des usagers à fréquenter l'espace, de reconquête de certains espaces, de réduction de certains conflits ou détournements d'usages et des risques accidentogènes
- **Les déplacements dans le Parc**
Pour des enjeux de réduction de conflits d'usage et de risques accidentogènes
- **L'accessibilité du Parc**
Pour des enjeux de reconquête de certains espaces, de répartition de la fréquentation et de certaines dégradations
- **L'organisation de la vie collective**
Pour des enjeux de confort à fréquenter l'espace, de prévention de certains conflits ou détournements d'usages et pour la réduction des usages abusifs.
- **La valorisation de l'image du Parc**
Pour lutter contre les constructions imaginaires de l'insécurité et les réputations non vérifiées de lieu à risque, pour reconquérir certains secteurs délaissés à cause d'une mauvaise image

Grandes problématiques par zone



Grands enjeux d'aménagement par zone



2- Les principes d'intervention pour l'aménagement et la gestion des espaces vulnérables

2.1 Améliorer la lisibilité des espaces

La lisibilité des espaces correspond au besoin des usagers de mieux se repérer et s'orienter dans les espaces du Parc, pour gagner en confort et réduire le sentiment de vulnérabilité ou d'appréhension qui peut exister. De la lisibilité des espaces dépend aussi une bonne utilisation. Le manque de lisibilité de certains espaces les rendent peu fonctionnels et de fait faiblement fréquentés, délaissés, ou propices aux conflits ou aux difficultés d'usages.

Ainsi, les usagers n'ont en général qu'une représentation large du Parc et ne connaissent pas l'ensemble des secteurs, de plus, ils fréquentent souvent les mêmes lieux selon un même itinéraire.

Certains des espaces du Parc sont peu lisibles car ils restent isolés ou confus pour les usagers, soit parce qu'ils sont situés dans des secteurs peu attractifs (aux abords du Bois de la Tussion qui est fermé), dans des secteurs naturels (« lisière nord » du Parc entre ses limites et les grands chemins, zones boisées et denses), soit qu'ils ont mauvaise réputation (le secteur du Centre Nature de Sevrans, qui a longtemps été occupé par les gens du voyage) ou encore qu'il est difficile ou peu pratique d'y accéder (les secteurs proches de certaines entrées peu attractives comme la porte Picard, entrée sans stationnement et peu accessible à pied).

Les chemins et carrefours ne comportent pas toujours d'indications de situations ou de directions. Cela peut être considéré comme normal dans un parc forestier, mais, ce manque de lisibilité empêche les usagers de « s'aventurer » dans des lieux qu'ils ne connaissent pas.

Les cheminements sont parfois confus dans leur configuration, en particulier dans le secteur de la porte du Vert-Galant (observations ne ressortant pas du diagnostic), ce qui ne favorise pas leur fréquentation et entraîne des difficultés d'usages.

Propositions

Le manque de lisibilité des espaces tient donc à plusieurs raisons : la méconnaissance des espaces, la confusion de leur configuration, leur isolement par manque de fréquentation, l'absence d'informations d'orientation.

Les objectifs des interventions sur les espaces seront donc : favoriser une connaissance de l'ensemble du Parc, clarifier la configuration des espaces confus, améliorer l'accessibilité des espaces isolés par manque de fréquentation, améliorer les capacités de repère et d'orientation par l'ajout d'éléments de signalétique et d'information.

Se repérer, s'orienter et connaître

- Ajouter ou créer une signalétique, d'orientation et d'information, dans certains lieux de configuration confuse, isolée ou situés dans des secteurs peu fréquentés, en respectant le vocabulaire forestier dans le choix des matériaux (tel que l'existant) pour garantir une discrétion et une intégration à l'environnement.
- Créer des repères basés sur les éléments naturels ou bâtis du Parc, c'est-à-dire marquer les éléments de repères visuels que sont certains arbres remarquables (le ginkgo, le vieux tilleul...), les abris, certains mobiliers, etc.
- Nommer les espaces sans nom (comme l'entrée du Parc située sur la Parcelle 1) et harmoniser la dénomination des lieux pour que chacun nomme les lieux de la même manière.

Inciter à fréquenter l'ensemble du Parc pour la reconquête des espaces délaissés

- Disposer de nouveaux équipements (jeux, bancs, tables...) pour attirer les usagers, inciter les associations et autres usagers à fréquenter certains espaces isolés ou délaissés mais dont la vocation est d'être utilisés (par exemple le secteur du Centre Nature de Sevrans), pour lutter contre l'isolement par manque de fréquentation.
- Hiérarchiser les grands secteurs du Parc par rapport à leur fonction, en particulier identifier et distinguer les espaces naturels des espaces d'activités, par le biais d'une signalisation propre par exemple. Accentuer les liaisons entre les espaces d'activités grâce à la signalétique pour structurer un réseau d'espaces d'activités et faciliter et inciter l'utilisateur à fréquenter l'ensemble des espaces d'activités et pas toujours les mêmes (par exemple inciter une mère et ses enfants à fréquenter de nouvelles aires de jeux). Accentuer de même les liaisons entre espaces naturels.

Structurer et clarifier les espaces confus

- Restructurer les espaces de configuration confuse en redessinant des cheminements structurants : pont de l'Ourcq et porte du Vert-Galant.
- Restructurer les grands croisements entre plusieurs cheminements en aménageant un carrefour ou même une sorte de « place forestière », valorisant le caractère central du lieu. Y ajouter une signalétique de repère et d'orientation : pont de l'Ourcq, débouché du souterrain côté zone Nord, lieu de la fontaine dans le bois des Sablons, démarrage de la piste cyclable.

2.2 Améliorer les déplacements dans le Parc

Le diagnostic fait ressortir des besoins en matière de déplacements dans le Parc pour une meilleure fluidité et une meilleure répartition de la circulation par rapport à la surfréquentation de certains itinéraires, aux conflits d'usage entre les différents modes de déplacements et d'usages (piéton et vélo par exemple) et aux risques accidentogènes. Le sentiment de confort à fréquenter l'espace est attaché au sentiment et à la réalité d'un déplacement fonctionnel et d'une mobilité aisée et sûre.

Les déplacements au sein du Parc génèrent sur certains secteurs d'importants risques accidentogènes et conflits d'usages. Sont tenus pour facteurs responsables autant la configuration des cheminements et des carrefours que l'absence ou le manque de signalétique de circulation et pour certains endroits la surfréquentation. Les flux piétons et les flux vélos empruntent les mêmes cheminements, ce qui entraîne souvent des conflits d'usages. Seule la piste cyclable est dédiée aux déplacements non piétons, mais en étant quand même utilisée par les piétons en plus des vélos, rollers, joggeurs, poussettes, etc., elle devient très accidentogène compte-tenu de sa faible largeur. Les carrefours à la croisée de plusieurs chemins, en particulier au pont de l'Ourcq, rive sud et nord, et le débouché du souterrain, sont des lieux particulièrement accidentogènes. La surfréquentation est aussi un facteur de risque, par exemple sur l'allée sud de la ferme pédagogique, où piétons, vélos, chevaux des gardes, poussettes, voitures des agents, sportifs, chiens tenus en laisse ou non, groupes d'enfants, etc. se partagent le même espace. Il faut enfin noter que des risques accidentogènes entre piétons et véhicules existent aussi sur les espaces extérieurs longeant le Parc, puisque les espaces piétons sont parfois très restreints, tant au niveau des entrées qu'en terme de cheminement longeant le Parc.

Propositions

Les objectifs sont de fluidifier et de sécuriser les espaces de circulation au sein du Parc ainsi que d'organiser une cohabitation sans risque entre les différents flux.

Sécuriser les espaces de circulation

- Restructurer les espaces identifiés comme accidentogènes, aménager la cohabitation des différents flux (piétons, vélos, rollers...). Ajouter de la signalétique de prévention routière sur les croisements, utiliser des marquages au sol, élargir certains cheminements, dissocier les cheminements selon les modes de déplacements (piéton, vélo) tout en conservant une proximité visuelle et physique pour ne pas isoler un cheminement par rapport à l'autre (par rapport au potentiel sentiment d'insécurité généré par l'isolement).
- Créer et sécuriser les cheminements piétons aux abords du Parc, longeant ses limites ou y menant, par rapport aux voitures essentiellement.

Fluidifier les circulations

- La fluidification de la circulation dépend d'une meilleure répartition de la fréquentation dans le Parc. Les propositions d'intervention en matière de lisibilité des espaces – pour inciter à reconquérir des espaces délaissés et pour structurer des espaces confus – et en matière d'accessibilité du Parc – pour mieux répartir la fréquentation dans l'ensemble du Parc – participent à cet objectif.

2.3 Renforcer l'accessibilité du Parc

La question de l'accessibilité du Parc apparaît dans le diagnostic par rapport à des enjeux de desserte du Parc, de répartition de la fréquentation au sein du Parc, de reconquête de certains espaces délaissés ainsi que pour des enjeux de gestion des espaces du pourtour du Parc contre les dégradations volontaires.

Le manque de fréquentation de certains points d'accès entraîne une plus faible fréquentation des secteurs desservis ou même une appréhension au sujet de ces secteurs alors peu connus. D'autre part, les entrées et les limites du Parc souffrent dans certains secteurs de dégradations importantes. Cela atteste d'une accessibilité au Parc peu fonctionnelle qui se répercute par des difficultés importantes de gestion et d'entretien. On note, en effet, que certaines entrées sont peu valorisées, peu fonctionnelles, peu fréquentées, dégradées et peu connues. Les portes Picard, de la Marine, Montesquieu, de l'Est, Vert-Galant n'ont ainsi aucun véritable lieu de stationnement, ce qui rend leur utilisation moins aisée. On note aussi que les limites du Parc sont bien marquées mais très dégradées, en particulier sur la zone Nord, ce qui rend le pourtour du Parc difficile à gérer et parfois peu engageant. Il faut préciser que le Parc, malgré sa taille et son échelle régionale, est fortement intégré à son contexte urbain résidentiel, ce qui crée des pratiques de proximité, exigeantes, incluant des intrusions après les heures de fermeture ou bien la création d'ouvertures à des endroits jugés plus pratiques par les usagers.

Propositions

Les objectifs sont d'améliorer la desserte du Parc pour reconquérir certains espaces, répartir de façon plus équilibrée la fréquentation et limiter les risques de mauvais usages sur les espaces du pourtour.

Améliorer la desserte du Parc pour mieux répartir la fréquentation

- Créer des places de stationnements à chaque porte d'entrée pour accueillir les visiteurs en voiture. Créer ou marquer les itinéraires piétons reliant les portes d'entrée au Parc et leur contexte urbain proche. Marquer la proximité, si elle existe, des arrêts de transports en commun.

- Aménager une circulation piétonne, et si possible doublée d'une piste cyclable, le long du Parc côté extérieur pour permettre de choisir son point d'entrée (il n'existe pas toujours de chemin intérieur au Parc longeant ses limites). C'est une action engageant la compétence des communes.
- Situer chaque entrée par rapport aux autres par une signalétique (plan) spécifique aux espaces du pourtour et aux accès du Parc.

Aménager les espaces du pourtour du Parc pour mieux les valoriser

- Hiérarchiser les entrées du Parc, par une architecture différenciée selon l'importance de la porte d'entrée, une architecture discrète pour les portes de petite fréquentation, une architecture imposante pour les portes très fréquentées comme l'entrée principale.
- Engager la rénovation des portes et des clôtures du Parc, en optant pour une délimitation marquée mais transparente, laissant la vue dégagée entre l'intérieur et l'extérieur (un muret rehaussé d'une grille, d'une clôture...)

2.3 Gérer la vie collective

Des problèmes de vie collective apparaissent et marquent un besoin de gestion du public qui fait écho aux règles d'usages mais aussi surtout à l'accueil, la présence (ou surveillance) et l'information au public. Ce besoin répond à des enjeux de confort à fréquenter l'espace, de prévention de certains conflits ou de détournements d'usages et pour la réduction des usages abusifs.

Tous les usagers ou presque se sont plaints d'un manque de points d'accueil (notamment après la fermeture de la buvette située près de l'entrée principale) et d'informations pour obtenir de l'aide en cas de besoin (malgré l'indication des numéros de téléphones portables des gardes équestres aux lieux d'activités). Il faut préciser par rapport à cela que les agents du Parc sont partagés quant à ces demandes, considérant qu'un Parc forestier n'est pas un espace où on peut obtenir de l'aide aussi facilement et que l'ajout de signalisation ou d'informations se solde souvent par leur destruction ou leur dégradation. La question de la présence des agents du Parc, des gardes, soulève un balancement entre ceux qui apprécient une surveillance « humaine » et conviviale et ceux qui la trouvent peu efficace compte-tenu du faible nombre de gardes et de la rareté de leur passage. A cela, les agents du Parc pensent qu'il y a un intérêt certain à cette présence, et d'ailleurs à un renforcement du nombre de gardes, mais plus pour réduire les dégradations que pour assurer une présence et une surveillance du public.

Enfin, certaines règles d'usages ne sont clairement pas respectées, tout en étant connues des usagers, et entraînent des difficultés importantes de gestion et parfois des conflits d'usages récurrents. Ce sont en particulier la cueillette des fleurs, la pratique du vélo dans les sous-bois qui participe au piétinement de la végétation, la non-teneur des chiens en laisse et leur intrusion dans les secteurs de jeux, la présence aux heures de fermeture (entraînant souvent des dégradations) et la saleté ou le non ramassage des débris.

Propositions

Objectifs : augmenter le nombre de points d'accueil, la capacité d'informations et d'aide au public, faire respecter certaines règles d'usages et diminuer les conflits et les détournements d'usages.

Répartir les points d'accueil sur le Parc

- Équiper chaque grande zone du Parc en points d'accueil au public (zone Nord, partie ouest et partie est du secteur sud). Concrètement, il existe une nouvelle buvette dans le pavillon Maurouard qui permet d'équiper la partie ouest du secteur sud. Il existe le bureau de la direction de l'AEV dans les bâtiments de l'entrée principale, qu'il convient de rendre plus visible au public par une signalétique dans le Parc. Il manque donc un point dans la zone Nord. L'aménagement de la zone de la fontaine en « place forestière » pourrait permettre d'équiper ce lieu devenu central pour la zone Nord en panneaux explicatifs renseignant sur l'ensemble du fonctionnement du Parc, les numéros à appeler en cas d'urgence, des indications d'orientations, un plan du Parc, le règlement, etc. Les risques de dégradations sont certains mais un entretien réactif et régulier comme marque de résistance et l'emplacement au cœur des cheminements et en zone visible devrait atténuer ces risques.

Fournir les conditions minimums d'un accès à l'aide

Les usagers demandent un système d'appel à l'aide, mais il semble délicat à mettre en place. En effet, l'équipement du Parc en bornes d'appel ou d'alarmes semble peu réaliste compte-tenu des risques de destruction et de dégradation. Nous proposons plutôt deux directions :

- Multiplier l'indication des numéros de téléphone des gardes sur les panneaux d'information et tout autre support le permettant, même s'il est vrai que tous les usagers n'ont pas de téléphone portable (notamment pour ne pas se les faire voler !),
- Sensibiliser et former les agents du Parc (ouvriers sylvicoles et autres intervenant) et tout autre acteur professionnel intervenant sur le Parc à accueillir le public et à solliciter le public dans ses demandes d'aide. Ainsi, chaque acteur du Parc devient référent pour le public et peut orienter ce dernier vers les acteurs compétents en fonction de la demande.
- La mise en place de trois points d'accueil répartis sur l'ensemble du Parc et identifiés par le public participe à ce besoin de trouver de l'aide et de l'information au plus près d'où on se situe.

Faire respecter le règlement

Les atteintes au règlement récurrentes sont clairement identifiées et partiellement acceptées par les agents du Parc, tant elles semblent faire partie de la vie du Parc. Néanmoins, il a été rapporté que certaines provenaient d'habitudes prises antérieurement à la gestion par l'AEV du Parc (notamment la non-teneur en laisse des chiens). Aussi, on peut penser raisonnablement qu'à force d'interventions de la part des gardes et des agents du Parc, les usagers commenceront à changer d'habitudes.

- Encourager tous les agents du Parc, autres que les gardes, à intervenir en cas de non-respect du règlement en termes d'information et de médiation (ils le font déjà naturellement quand la faute leur paraît trop grave). Cela suppose une négociation entre les agents et la direction quant à cette nouvelle orientation dans leur mission. Le fait qu'ils soient déjà sollicités pour remplir les fiches de signalement lors de leur travail sur le terrain, pour le système de collecte de données, les implique déjà dans la gestion de la vie collective sur le Parc.
- Équiper les lieux les plus vulnérables en signalétique consacré au règlement. Les schémas symbolisant les principales règles sont déjà très parlants. L'idée peut alors d'être de les placer dans les lieux concernés où ils ne sont pas déjà et de multiplier leur affichage. Enfin, on peut aussi envisager de monter des événements de communication classiques, pour inciter les usagers à respecter ces règles d'usages, à travers l'organisation d'exposition, la sensibilisation dans les écoles riveraines, dans les associations et les centres de loisirs, etc.

2.4 Valoriser l'image du Parc

La valorisation du Parc, à l'extérieur et chez son public, répond au besoin identifié de lutter contre les constructions imaginaires de l'insécurité et les réputations non vérifiées de lieu à risque ainsi qu'au besoin de reconquérir certains secteurs délaissés à cause d'une mauvaise image et d'une appréhension à les fréquenter.

Le manque de fréquentation de certains espaces est alimenté par un manque de connaissance mais aussi par une mauvaise image ou une mauvaise réputation dans certains cas. La perception ou les risques d'insécurité tels que perçus sont souvent des constructions mentales qui dépendent de la personnalité de chacun, de son vécu et qui s'appuient parfois sur des rumeurs ou des images collectives non vérifiées. La valorisation des espaces du Parc, de certains d'entre eux comme de son ensemble, doit permettre de lutter contre cette construction de l'insécurité perçue et non réelle.

En particulier, la zone Nord souffre d'une image très négative. C'est le principal secteur du Parc pour lequel les usagers disent ressentir un sentiment d'insécurité ou une vulnérabilité, notamment pour les secteurs les plus à l'ouest : la promenade Jean-Henri Favre, la zone du Centre Nature de Sevrans, les espaces alentour des portes Picard et Marine, mais aussi pour les rives du canal. C'est un secteur que principalement seuls les riverains fréquentent, dont les accès sont peu lisibles depuis les environs, peu fréquentés et mal aménagés. La zone du Centre Nature de Sevrans a longtemps été occupée par les gens du voyage dissuadant tout autre usager de pénétrer dans ce secteur du Parc. La zone Nord enregistre aussi plus de dégradations qu'ailleurs, sur le mobilier, les entrées et les clôtures. L'enjeu pour ce secteur est sa reconquête et son utilisation par les usagers du secteur sud du Parc. Cette reconquête bénéficiera à l'ensemble du Parc.

Propositions

L'objectif est là de jouer avec l'image du Parc pour qu'il n'ait qu'une image positive, pour lutter contre la construction d'un imaginaire d'insécurité, pour atténuer les mauvaises réputations de certains secteurs.

Véhiculer une image positive du Parc

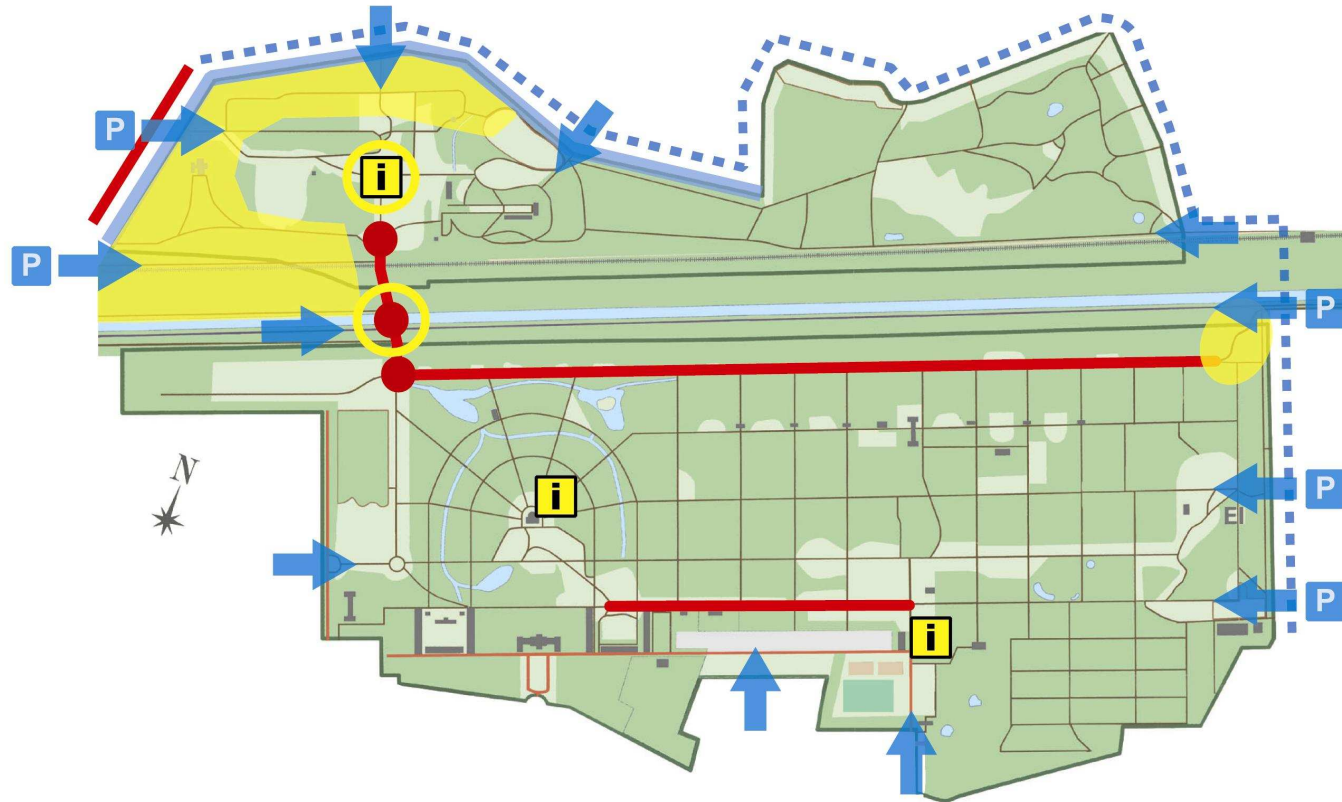
- Communiquer ses points forts, ses atouts et ses qualités. Le travail de l'Association des Amis du Parc se situe déjà dans cette logique.
Aussi, on peut ici rappeler que ces actions peuvent concerner la dimension écologique du Parc, la dimension historique et patrimoniale, touristique, culturelle ou sportive. Il faut préciser que nombre d'évènements se tiennent tout au long de l'année sur le Parc (expositions, visites...) et qu'ils contribuent largement à véhiculer cette image positive. Les propositions d'actions que nous pouvons formuler ici sont donc de soutenir ce type de volontés et d'évènements (en partie issue des habitants riverains qui communiquent eux aussi sur le Parc) tant matériellement que financièrement et de les porter comme partie intégrante du fonctionnement et des objectifs du Parc pour une ambiance de tranquillité et de qualité.

Réduire la mauvaise image de certains secteurs





Lutter contre la mauvaise image de la zone Nord et de certains de ses secteurs.

- Attirer le public, notamment les groupes scolaires, para-scolaires, associatifs, etc., en prévoyant des évènements particuliers, en incitant à l'utilisation de certains espaces, notamment aux abords du Centre Nature de Sevrans, la promenade Jean-Henri Fabre, etc.
- Reconquérir le Centre Nature de Sevrans qui est aujourd'hui laissé à l'abandon.
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de ce secteur, selon les principes donnés plus haut.




Principes d'intervention pour un programme d'aménagement des espaces vulnérables à l'insécurité





Améliorer l'accessibilité du Parc

-  Rénover les limites du Parc en conservant une transparence visuelle
-  Création d'un itinéraire longeant le Parc (piéton et vélo)
-  Création de places de stationnement aux points d'entrée du Parc
-  Hiérarchisation des points d'entrée par traitement architectural

Améliorer la lisibilité des espaces

-  Améliorer l'accessibilité, la lisibilité des espaces délaissés et inciter à leur usage
-  Création de places forestières, lieu de centralité
-  Création de points d'accueil au public dans les trois grands secteurs du Parc (axe gestion de la vie collective)

Améliorer les déplacements dans le Parc

-  Organiser la cohabitation des flux pour fluidifier la circulation et sécuriser les itinéraires
-  Aménager les croisements de chemin pour prévenir les risques d'accidents

3- Relecture des projets existants selon l'objectif de sécurité

Les principes d'intervention pour la gestion et l'aménagement des espaces du Parc forestier de la Poudrerie ne constituent pas en eux-mêmes un projet d'aménagement mais des orientations pour améliorer la situation relative à la sécurité et à la tranquillité, telle que décrite et définie par les usagers et les acteurs du Parc.

Il s'agit par conséquent maintenant d'examiner les projets d'aménagement existant sur le Parc sous l'angle de ces orientations. L'enjeu est de donner un avis sur ces projets, à partir du paramètre sécurité, et de faire intégrer ce paramètre comme une dimension des projets. Nous proposons ainsi d'examiner deux documents principaux qui posent les projets existants ou à venir sur le Parc et de formuler un avis venant confirmer et valider les éléments de projets ou bien proposer de nouveaux éléments à intégrer ou à considérer.

Deux documents principaux sont examinés :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement du futur Parc Régional des Coteaux de l'Aulnoye, réunissant le Parc de la Poudrerie et la forêt de Bondy, novembre 2001.
- Le projet de requalification de l'ensemble des clôtures du Parc, octobre 2003.

3.1 Relecture du schéma directeur d'aménagement du Parc régional des coteaux de l'Aulnoye

3.1.1 Les projets urbains des communes limitrophes

Sevrans, Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan et Paris (en tant que propriétaire des espaces du canal) ont chacune formulé des projets urbains et/ou paysagers visant à développer les liaisons, en particulier douces, entre le Parc de la Poudrerie et son contexte urbain ou les Parcs voisins :

- Réseau vert le long du canal (Sevrans, Paris, département Seine-Saint-Denis) ;
- Mail planté entre le Parc de Sevrans et le Parc des Sœurs (Sevrans) ;
- Transformation du chemin des Baliveau en Boulevard urbain (Sevrans) ;
- Coulée verte entre le Parc de la Poudrerie et la forêt de Bondy (Vaujours) ;
- Projets de circulations douces, dans le cadre du plan de déplacement urbain de l'Île-de-France et des projets de liaisons entre les Parcs (Villepinte).

Les communes formulent aussi des projets urbanistiques visant à restructurer les espaces urbains riverains au Parc et en particulier à améliorer l'accessibilité du Parc par les transports en commun (les deux gares RER).

- Réorganisation des espaces de la gare de Sevran-Livry – parking, desserte, friche SNCF, etc. (Sevran) ;
- Réorganisation des espaces de la gare de Vert-Galant – parking, barreau de liaison porte de Vert-Galant. (Villepinte) ;
- Remaniement de la RD 44 (rue du docteur Roux) avec création d'une nouvelle entrée sur la place Dautriche et l'intégration de l'idée de partage de la voirie (liaison cyclable, piétonne et transports en commun) ;
- Réaménagement des berges du canal pour un meilleur confort des usagers, cyclistes potentiellement.

→ Ces projets s'intègrent et correspondent tout à fait aux orientations formulées pour la sécurité et la tranquillité vis-à-vis des enjeux d'amélioration de l'accessibilité du Parc. Ils permettront une meilleure répartition de la fréquentation des points d'accès au Parc, une valorisation de certains plutôt délaissés, bénéficieront à la reconquête de certains secteurs délaissés du Parc, à la prévention de la dégradation des espaces du pourtour en particulier sur la zone Nord et à la fluidification de la circulation sur le Parc.

→ Deux éléments d'attention devraient être anticipés.

- Ces projets font néanmoins deviner une fréquentation en augmentation des cheminements du Parc, en particulier du pont de l'Ourcq et de la piste cyclable à l'intérieur du Parc qui permettent sa traversée nord-sud et est-ouest. Les enjeux de restructuration de ces espaces vis-à-vis des risques accidentogènes et des conflits d'usage sont donc importants si le Parc veut pouvoir accueillir ces nouveaux usagers dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.
- Une remarque peut être faite sur le projet de Villepinte de création d'un barreau de liaison piétonne porte de Vert-Galant. Il est important que ce projet respecte des principes de lisibilité des espaces de circulation et des domanialités, de visibilité entre les espaces du Parc et les rives du canal car actuellement, ce lieu souffre d'une grande confusion qui altère fortement son attractivité et son utilisation.

3.1.2 Le projet de requalification des accès et des limites

Le document jette les principes de requalification concernant les accès et les limites du Parc considérant leur fort état de dégradation. Le détail est ensuite donné dans un autre document, « projet de requalification de l'ensemble des clôtures du Parc » daté de 2003. Nous établirons les commentaires à partir de celui-ci.

3.1.3 Le projet sur les déplacements intérieurs

L'objectif est de hiérarchiser les déplacements et de mieux les « mettre en lecture ».

La partie sud du Parc est vouée à une ambiance ordonnée de tracés rectilignes et d'allées tramées. La partie nord est vouée elle à une ambiance anglaise, de tracés souples des allées et des grandes pelouses.

Le projet prévoit aussi de limiter la fréquentation des sous-bois en mettant en oeuvre une gestion adaptée favorisant le développement d'une végétation basse. Est également envisagé le dégagement de quelques points de vue significatifs, à travers la création d'une nouvelle coulée verte entre la cartoucherie et la porte de l'Ouest, la reconstitution d'alignement d'arbres, une coulée Nord Sud au niveau du pavillon Maurouard. Enfin la qualification des carrefours des allées est mise en perspective avec la création de seuils pour une meilleure résistance au passage des véhicules autorisés sur les axes les plus fréquentés.

→ Les orientations en matière de sécurité et de tranquillité ont fait apparaître un objectif d'amélioration des déplacements au sein du Parc, par rapport aux risques accidentogènes, aux conflits d'usages entre les différents modes de déplacement et à la lisibilité des espaces, qui est aussi en soi un objectif.

Ces orientations se retrouvent surtout dans les objectifs de mise en lecture des déplacements à travers plusieurs éléments du projet. La différenciation de la partie nord et de la partie sud, en terme de traitement paysager, ne peut que contribuer à une meilleure identification des espaces, de leur identité et de leur caractère, et renforcer leur lisibilité. Est ainsi entraîné un meilleur sentiment de confort à les fréquenter et de sûreté. Ensuite, les dégagements de points de vue par les coulées vertes, les alignements d'arbre et autres sont autant de moyens d'améliorer la lisibilité des espaces, de favoriser un meilleur repérage et une meilleure orientation pour les usagers.

La limitation de la fréquentation des sous-bois est le meilleur moyen de lutter contre le piétinement de cette végétation et contre la cueillette des fleurs, deux usages interdits mais récurrents. Faire respecter le règlement est nécessaire, mais la limitation de la fréquentation de ces espaces est un moyen préventif plus efficace encore. Enfin, le traitement des carrefours est un point important comme on l'a vu par rapport aux risques d'accidents.

→ Deux remarques sont à faire pour améliorer le projet vis-à-vis de la question de sécurité.

- Le projet gagnerait en traitements dédiés aux espaces identifiés comme accidentogènes et propices aux conflits d'usages. Certains des carrefours concernés ne sont pas repérés dans le projet, en particulier au niveau du pont de l'Ourcq et du démarrage de la piste cyclable à proximité. De même, les allées surfréquentées comme l'allée sud de la ferme pédagogique ou la piste cyclable méritent un élargissement pour permettre le partage de l'espace entre les différents modes et flux (piétons, vélos, etc.)
- Ensuite, dans la zone Nord, il n'est pas prévu de valoriser les déplacements entre les portes de la Marine, Picard et le cœur du secteur au niveau des grandes pelouses, ce qui pourrait pourtant permettre de reconquérir ces espaces délaissés et fortement dégradés en rendant leur accessibilité plus visible et plus lisible. En général, le projet tel que présenté fait peu apparaître la relation entre l'utilisation des portes d'accès au Parc et les cheminements à l'intérieur. Or, cette relation est déterminante pour gagner en équilibre de répartition, contre la surfréquentation, pour reconquérir certaines zones isolées par manque de fréquentation, parce qu'elles sont peu connues ou jugées peu engageantes par les usagers.

3.1.4 Le projet sur les activités

Le schéma directeur donne quelques éléments sur les activités du Parc, à développer, à pérenniser, à déplacer, etc.

→ Pour la question de la sécurité, l'enjeu derrière ces éléments est de veiller à ce que ces activités génèrent une occupation équilibrée du Parc, mais aussi une image positive. L'enjeu n'est donc pas de se prononcer sur la nature de ces activités.

- Il semble en examinant les intentions du projet que la répartition géographique des activités ne change d'ailleurs pas clairement le fonctionnement et l'équilibre du Parc. Toutefois, des secteurs méritent d'être redécouverts par les usagers. Des activités ou des animations y bénéficieraient, en particulier les secteurs autour de la porte Picard et du Centre Nature de Sevran. Le projet propose de remettre en état le Centre Nature de Sevran et de réaménager ses abords. Mais, la situation financière de la commune ne semble aujourd'hui pas le permettre et l'orientation paraît ainsi peu probable. En fait, la situation semble bloquée depuis quelques temps, ce qui altère fortement le fonctionnement et l'attractivité de ce secteur du Parc. Il est peut-être à envisager un partenariat avec des acteurs privés pour organiser une occupation négociée de ce bâtiment et redonner vie à ce secteur.
- L'autre remarque à formuler concerne le maintien des activités de l'Antenne de la MAIF en matière de sécurité routière et l'incitation à ce qu'elles donnent lieu à une pratique plus intensive de l'ensemble du Parc. C'est un point positif par rapport à ce que le diagnostic a pointé, c'est-à-dire l'hésitation des associations à trop utiliser le Parc avec des enfants, autant pour des risques accidentogènes que pour le risque de perdre un enfant. Avaient été également pointées la mauvaise image de la zone Nord et sa non-utilisation. Ainsi, le développement des activités de la MAIF sur le Parc, de même que toutes les autres associations travaillant avec les enfants, en particulier sur les espaces de la zone Nord, sont des objectifs à encourager fortement.

3.2 Relecture du projet de requalification de l'ensemble des clôtures du Parc

A la suite des préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement du Parc Régional de l'Aulnoye, a été engagé un projet sur la requalification des clôtures et des accès du Parc. Un rapport donnant l'état des lieux des clôtures et des entrées a été présenté en avril 2003. Il a été suivi en octobre 2003 par un rapport sur la requalification de l'ensemble des clôtures du Parc, dont les préconisations ont été établies par une architecte (« Opération de sécurisation du Parc. Requalification de l'ensemble des clôtures du Parc », AEV, octobre 2003).

→ Le diagnostic a donné des éléments sur la façon dont les usagers percevaient l'aménagement du Parc, vis-à-vis de la sécurité et de leur sentiment de sécurité (élargi à des notions de confort d'usage).

- Concernant les clôtures du Parc, elles sont jugées nécessaires, protectrices et rassurantes, qu'elles quelles soient (grillage ou palissades bétonnées). Néanmoins, ils indiquent une préférence pour des clôtures permettant une perméabilité visuelle entre le dehors et le dedans. Les choix de l'architecte y correspondent puisque pour chaque type de traitement, le principe de transparence est choisi.
- Concernant les entrées, les usagers indiquent préférer en général une entrée avec une véritable porte, à l'architecture valorisante, ouverte aux heures d'ouverture et fermée le soir. Ils apprécient la perméabilité visuelle entre le dehors et le dedans. A noter qu'une entrée qui ne ferme pas comme Sevrans-Village est appréciée en terme de fonctionnalité pour la permanence de son ouverture. Enfin, une petite porte comme celle de Montesquieu n'est pas considérée comme belle mais elle est jugée confortable, pratique et rassurante. Mais de loin, les usagers préfèrent tous une architecture comme celle de l'entrée principale, patrimoniale et valorisante, utilisant des matériaux nobles comme la pierre et la brique, ce que reprend le projet de l'architecte.

→ Le projet de requalification des clôtures et des accès affiche un objectif de hiérarchie, tant en ce qui concerne le traitement des clôtures que celui des portes. Cette hiérarchie a aussi été pointée comme orientation d'aménagement pour la sécurité permettant de répondre à l'enjeu de lisibilité des espaces et de reconquête de certains espaces. Aussi, le projet paraît tout à fait conforme à l'objectif de sécurité. Toutefois, il pourrait identifier clairement une hiérarchie des entrées, correspondant à l'importance de la fréquentation, actuelle mais aussi telle que projetée dans les différents projets, projets de liaisons avec le contexte urbain ou projet d'amélioration des déplacements dans le Parc. Le choix pour telle ou telle architecture devrait alors suivre cette hiérarchisation fonctionnelle. Il faudra aussi veiller à ce que les traitements de la partie nord du Parc soient aussi valorisants que ceux de la partie sud, pour permettre d'effacer l'image plus négative de cette partie nord. Il faut remarquer que plus le traitement sera valorisant, plus il devrait être respecté vis-à-vis de dégradations et destructions éventuelles.

Un point de critique particulier est à faire sur la destination de la porte de la Marine à qui est attribué un traitement relativement classique, la porte étant envisagée comme un portillon. Or, les projets de liaisons douces départementaux ou communaux et la nécessité de désenclaver ce secteur et de le reconquérir pour les enjeux de tranquillité et de sécurité feraient plutôt pencher pour un traitement de niveau supérieur. Cela nécessiterait certes une intervention sur les espaces publics limitrophes, engageant alors la commune de Sevrans pour accompagner cette valorisation.

ANNEXES

Annexe 1 : Nouveaux outils du système de collecte et d'enregistrement AEV sur le Parc (fiche de signalement, nomenclature, champs de la base de données)

Annexe 2 : Liste des rues situées dans le pourtour immédiat du Parc à intégrer dans le SIG sécurité

Annexe 3 : Proposition de découpage des secteurs du Parc pour la localisation des faits par les services de police lors des dépôts de plainte et de l'enregistrement des faits contraventionnels

Annexe 4 : Courrier de l'AEV à la Direction Départementale de Sécurité Publique pour demander le transfert des données sécurité entre les services de police et l'AEV

Annexe 5 : Total des faits constatés dans les rues limitrophes au Parc par année, rue et commune (Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan et Sevrans)

Annexe 6 : Extraits de la base de données du Parc : exemples de répartition des faits par typologie

Annexe 7 : Extraits de la base de données du Parc : exemples de répartition des faits par type d'espace

Annexe 8 : Questionnaire - Marche exploratoire – juillet 2004

ANNEXE 9 Questionnaire – Enquête sur le sentiment d'insécurité – mai 2004

ANNEXE 10 Questionnaire – Enquête sur la perception de l'insécurité – mai 2004

Annexe 1

**Nouveaux outils du système de collecte et
d'enregistrement AEV sur le Parc**

Fiche de signalement

Nomenclature

Champs de la base de données

Fiche de signalement des faits par les agents du Parc

Nom de(s) l'agent(s) :

Date de constat : **Date de transmission :**

Fréquentation : (*public peu nombreux / nombreux / très nombreux*)

Temps :

	1	2	3	4	5
CODE					
Heure du fait					
Heure de constat					

	1	2	3	4	5
Objets visés					
Personnes					
Flore					
Faune					
Mobilier					
Cheminement					
Parkings					
Jeux					
Bâtiments					
Portes					
Clôtures					

	1	2	3	4	5
Types d'espaces					
Ouvert (pelouses et eau)					
Boisé (bois)					
Circulation (allées)					
Parkings					
Bâti (jeux, équipements)					
Entrées					
Limites, clôtures					

Lieu du fait et commentaires :

- Fait 1 :
- Fait 2 :
- Fait 3 :
- Fait 4 :
- Fait 5 :

Autres commentaires :

.....

Nomenclature

Ce tableau présente la nomenclature des faits potentiels intervenant sur le Parc. Pour faire fonctionner le SIG, il met en correspondance le codage des faits enregistrés sur le Parc (faisant apparaître une typologie selon leur nature) avec la nomenclature en 107 index de l'état 4001 de la police. Les différents niveaux établissent une gradation sur une échelle de gravité des faits. Les niveaux 0, 1 et 2 concernent les faits propres à la vie du Parc, les incivilités et les actes de délinquance contraventionnels, et à ce titre ne relèvent pas du droit pénal (hors 107 index). Les niveaux 3 à 6 sont relatifs à des délits ou à des crimes, et relèvent du droit pénal.

DÉNOMINATION	CODE PARC	107 INDEX	TYPE
Niveau 1 : Vie du Parc (VP)			
chien trouvé vivant ou mort	VP1		Autres
chien perdu	VP2		Autres
enfant égaré	VP3		Autres
adulte égaré	VP4		Autres
déjection diverse	VP5		Saleté
objet trouvé/perdu	VP6		Autres
petits détritrus	VP7		Saleté
chute avec blessure	VP8		Accident
chute sans blessure	VP9		Accident
malaise d'usager (ou d'agent)	VP10		Accident
Altercations (entre usagers, entre usagers et agents du parc...)	VP11		Conflit d'usage
Niveau 2 : Atteintes au règlement intérieur (R)			
comportement non conforme à l'ordre public	R1		Usage interdit
propagande politique ou religieuse	R2		Usage interdit
activité interdite ou pratiquée dans lieu non autorisé	R3		Usage interdit
circulation de véhicule à moteur	R4		Usage interdit
baignade	R5		Usage interdit

usager en état d'ivresse	R6		Usage interdit
présence de chien non tenu en laisse en dehors des zones autorisées	R7		Usage interdit
présence de chien d'attaque	R8		Usage interdit
présence de chien de garde et de défense non muselé ou non tenu en laisse par une personne majeure	R9		Usage interdit
non ramassage de détritrus et déchets	R10		Saleté
vidange ou autre polluant déversé sur le sol ou dans les réseaux d'assainissement	R11		Saleté
dépôt sauvage de déchets	R12		Saleté
camping	R13		Usage interdit
présence de gens du voyage ou SDF	R14		Usage interdit
barbecue ou feu sauvage	R15		Usage interdit
fréquentation en dehors des heures d'ouverture	R16		Usage interdit
intrusion dans des zones fermées au public	R17		Usage interdit
Niveau 3 : Autres infractions contre la chose publique, règlement et stupéfiants (ACS)			
outrage à dépositaire autorité	ACS1	72	Altercation
violence à dépositaire autorité	ACS2	73	Agression
port ou détention d'arme prohibée	ACS3	74	Usage interdit
destruction, cruauté ou autre délit contre les animaux	ACS4	78	Destruction et dégradation
atteinte à l'environnement	ACS5	79	Destruction et dégradation
chasse et pêche	ACS6	80	Usage interdit
trafic et revente sans usage de stupéfiants	ACS7	55	Stupéfiant
usage et revente de stupéfiants	ACS8	56	Stupéfiant
usage de stupéfiants	ACS9	57	Stupéfiant
autre infraction à la législation sur les stupéfiants	ACS10	58	Stupéfiant

Niveau 4 : Destructons et dégradations de biens (DDB)			
incendie volontaire de biens publics	DDB1	62	Destruction et dégradation
incendie volontaire de biens privés	DDB2	63	Destruction et dégradation
autre destruction et dégradation contre biens publics	DDB3	66	Destruction et dégradation
autre destruction et dégradation contre biens privés	DDB4	67	Destruction et dégradation
destruction et dégradation de véhicule privé	DDB5	68	Destruction et dégradation
Niveau 5 : Vols (V)			
vol à main armée contre particuliers dans lieux publics	V1	19	Vol
vol avec arme blanche contre particuliers dans lieux publics	V2	22	Vol
vol violent sans arme contre les femmes sur VP et lieux publics	V3	25	Vol
vol violent sans arme contre d'autres victimes	V4	26	Vol
cambrilage	V5	30	Vol
vol avec entrée par ruse en tous lieux	V6	31	Vol
vol à la tire	V7	32	Vol
vol d'automobile	V8	35	Vol
vol de véhicule motorisé à 2 roues	V9	36	Vol
vol à la roulotte	V10	37	Vol
vol d'accessoires sur véhicule à moteur immatriculé	V11	38	Vol
vol simple contre établissement public ou privé	V12	41	Vol
vol simple contre particulier dans lieux publics	V13	43	Vol
recel	V14	44	Vol
Niveau 6 : Crimes et délits contre les personnes (CDP)			
homicide ou tentative pour voler et à l'occasion de vol	CDP1	2 et 4	Crime et délit

			contre personne
homicide ou tentative pour d'autres motifs	CDP2	3 et 5	Crime et délit contre personne
coups et blessures volontaires suivis de mort	CDP3	6	Agression
coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels	CDP4	7	Agression
menace ou chantage	CDP5	12	Agression
atteinte à la dignité et à la personnalité (exhibitionisme...)	CDP6	13	Agression
proxénétisme	CDP7	45	Crime et délit contre personne
viol sur majeur(e)	CDP8	46	Crime et délit contre personne
viol sur mineur(e)	CDP9	47	Crime et délit contre personne
harcèlement sexuel et agressions sexuelles contre majeur(e)	CDP10	48	Agression
harcèlement sexuel et agressions sexuelles contre mineur(e)	CDP11	49	Agression
atteintes sexuelles	CDP12	50	Agression
homicide commis contre enfant de -15ans	CDP13	51	Crime et délit contre personne
violences, mauvais traitements et abandon d'enfant	CDP14	52	Crime et délit contre personne

Remarques concernant certains faits souvent enregistrés sur le Parc :

- Vandalisme sur mobilier urbain : index 66 ('destructions et dégradations contre biens publics')
- Racket : index 20 à 26 en fonction des cas
- Exhibitionnistes : index 13 ('atteintes à la dignité et à la personnalité')
- Les altercations et agressions verbales ne sont pas définies dans les 107 index.

Champs et fonctionnement de la base de données

Suite à la base de données mise en place en 2003, il est proposé d'apporter les modifications suivantes, qui viendront simplifier et rendre plus efficace son exploitation.

Champs	Contenu	Implémentation
n°	1/2/3 etc.	à remplir
Agent	Nom du garde	à remplir
Source	<u>Cf. nomenclature</u>	à remplir
Date	jour/mois/année	à remplir
Heure du constat	Heure exacte	à remplir
Heure du fait	Heure exacte	à remplir
Ouverture	Pendant les heures d'ouverture du parc ? (<i>oui / non</i>)	à remplir
Description	Détail sur le fait	à remplir
CODE	Code + intitulé (<u>Cf. nomenclature</u>)	à remplir
Niveau	Code (<u>Cf. nomenclature</u>)	automatique
Type	Intitulé (<u>Cf. nomenclature</u>)	automatique
107 INDEX	<u>Cf. nomenclature</u>	automatique
Pénal	oui / non	automatique
Objet visé	<u>Cf. nomenclature</u>	à remplir
Lieu de l'acte	Détail sur le lieu	à remplir
Type d'espace	<u>Cf. nomenclature</u>	à remplir
Conséquence et issue	Détail sur les suites données à l'incident	à remplir
Météo	<i>beau temps / mauvais temps</i>	à remplir
Fréquentation	<i>faible/moyenne/affluence</i>	à remplir

Annexe 2

Liste des rues situées dans le pourtour immédiat du Parc à intégrer dans le SIG sécurité

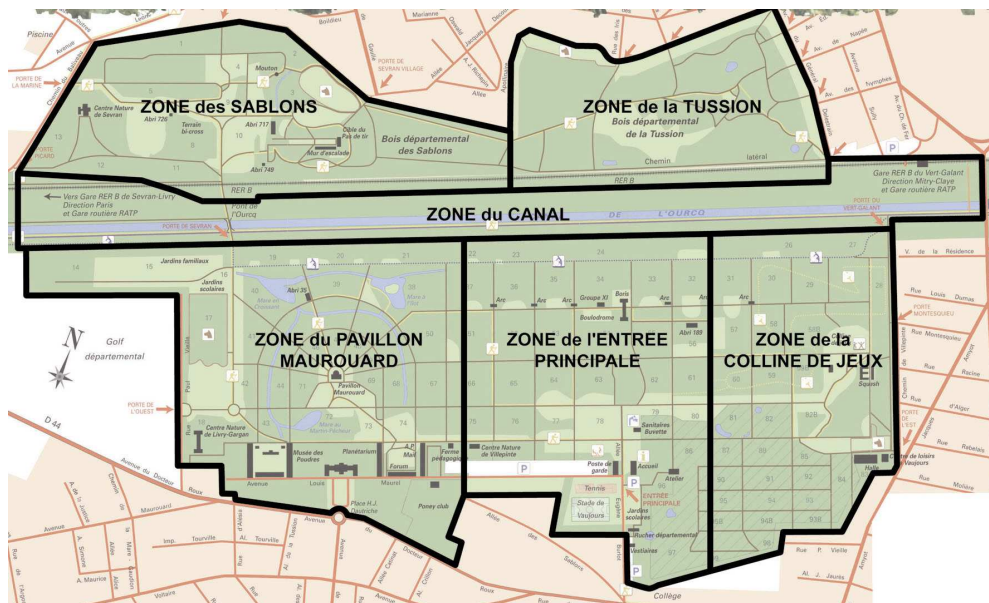
Les rues soulignées sont celles jouxtant le Parc. L'ensemble de ces rues est intégré dans le système d'échange de données entre les services de police et l'AEV.

VAUJOURS (27)	VILLEPINTE (32)	SEVRAN (44)	LIVRY-GARGAN (4)
Rue de Sevrans	Avenue de la Résistance	<u>Allée Apollinaire</u>	Rue du Docteur Roux
<u>Allée des Sablons</u>	Rue Léon Tolstoï	Allée Jean Richepin	<u>Rue Paul Vieille</u>
<u>Allée Eugène Burlot</u>	Avenue de la Gare	<u>Allée Jacques Decour</u>	<u>Avenue Louis Maurel</u>
Rue de Meaux	Place de la Gare	Place Jean Rictus	<u>Place Henry Joseph d'Autriche</u>
Nationale 3	Chemin du Loup	Allée Max Jacob	
Allée de Court- St-Etienne	Rue Léon Blum	Allée Marianne Oswald	
Parc André Boucher	Allée Ampère	Allée Jean Paulhan	
Allée Jean Jaurès	Place Degeyter	Avenue Guy Mollet	
Rue Paul Vieille	Avenue du Chemin de Fer	Place Elsa Triolet	
Rue de l'Avenir	Avenue Sully	Avenue du Général de Gaulle	
Rue du Centre	Avenue des Nymphes	<u>Allée Rameau</u>	
Avenue du Général de Gaulle	Avenue de Nappe	Allée Verdi	
Rue Ernest Petit	Avenue Édouard Branly	Allée Lulli	
Rue de la Mare Neuve	Avenue A. Blanqui	<u>Allée Boieldieu</u>	
Rue du Bellay	Avenue des Platanes	<u>Allée Van Beethoven</u>	
Rue Molière	<u>Avenue du Général Delestraint</u>	<u>Allée Léon Jouhaux</u>	
Rue Rabelais	Avenue de l'Île-de-France	Allée Debussy	
Avenue de l'Île-de-France	République	Place Lalo	
Rue de Sully	Avenue Centrale	Allée Saint-Saëns	
Rue d'Alger	Place Centrale	Allée Bizet	
Rue racine	<u>Rue des Fraisières</u>	Allée Ravel	
Rue Montesquieu	Rue des Glycines	Allée Breton	
Rue Louis Dumas	Rue des Rosiers	Allée Paul Fort	
Villa de la Résidence	Rue des Saules	Allée Boris Vian	
<u>Chemin de Villepinte</u>	<u>Rue des Iris</u>	Allée St Pol Roux	
<u>Boulevard Jacques Amyot</u>	Rue des Bleuets	Allée Vivaldi	
Place du Bicentenaire de la Révolution	Rue des Osiers	Allée Couperin	
	Rue des Marronniers	Allée Gershwin	
	Avenue du Bois	Allée Rossini	
	Avenue des Chênes	Allée Fauré	
	Rue des Framboisiers	<u>Chemin du Baliveau</u>	
	Rue des Primevères	<u>Rue d'Estienne D'Orves</u>	
		Chemin de la Mare aux Poutres	

	Rue des Lilas	Allée de Sévigné Avenue Berlioz Rue Lucien Sportisse Allée Mozart Rue de la gare <u>Avenue du Maréchal Lyautey</u> Impasse du Maréchal Lyautey Allée du Pré Deguin Rue Édouard Sylvestre Rue du 23 septembre <u>Avenue Henri Barbusse</u>	
--	---------------	--	--

Annexe 3

Proposition de découpage des secteurs du Parc pour la localisation des faits par les services de police lors des dépôts de plainte et de l'enregistrement des faits contraventionnels



Annexe 4

Courrier de l'AEV à la Direction Départementale de Sécurité Publique pour demander le transfert des données sécurité entre les services de police et l'AEV

Direction Départementale de la Sécurité Publique
Seine-Saint-Denis
Monsieur MERIC
Directeur
362, avenue Paul Vaillant Couturier
93000 BOBIGNY

Paris, le 25 octobre 2004

Objet : Parc national forestier de la Poudrière de Sevrans - Étude pilote sur la mise en place d'outils visant à la sécurisation et à la tranquillité des usagers et des acteurs du parc

Monsieur le Directeur,

L'Agence des Espaces Verts (AEV) souhaite s'impliquer dans la sécurisation de ses espaces et, dans ce cadre, a confié à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (IAURIF) le soin de mener une étude pilote sur la sécurisation et la tranquillité des usagers et des acteurs dans le parc de la poudrière de Sevrans. Les recommandations de l'étude pourraient figurer sous forme de fiches-actions dans le contrat départemental de sécurité des espaces verts (comprenant également les promenades des berges des fleuves et canaux) que le Préfet de Seine-Saint-Denis M. Jean-Louis BLANCHOU impulse, et dont l'élaboration associe la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

L'une des fiches-actions pourrait concerner le transfert réciproque des données relatives aux actes de délinquance constatés sur le parc de la poudrière de Sevrans en provenance de la DDSP et de la Direction du parc. Un partenariat encadré et structuré dans la mise à connaissance partagée des faits constatés sur le parc, y compris de faits mineurs, pourrait alors permettre de proposer des actions ciblées tant en termes de prévention, de dissuasion que de répression.

Ce partage d'information, sans aucune donnée nominative, pourrait être réalisé sous forme numérisée et avoir une périodicité trimestrielle. Les données devraient inclure les actes de délinquance constatés sur le parc, dont la nomenclature harmonisée avec les 107 index de la police et de la gendarmerie nationale, vous est jointe. Le transfert devrait également concerner la délinquance constatée sur les 5 communes limitrophes au parc (Vaujours, Villepinte, Sevrans, Livry-Gargan et Tremblay-en-France) afin de permettre en amont au gestionnaire du parc d'évaluer les possibles difficultés délinquantes à venir.

Nous vous remerciant de bien vouloir nous donner votre accord de principe sur ce transfert de données. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Paul HUCHON
Président du Conseil Régional d'Île-de-France
et de l'IAURIF

Roland JEDRZEJEZYK
Président de l'AEV

Annexe 5

Total des faits constatés dans les rues limitrophes au Parc par année, rue et commune (Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan et Sevran)

Source : Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Seine-Saint-Denis

Commune de Vaujours

Types de faits	Nombre de faits constatés														
	Allé des Sablons			Allée Eugène Burlot			Chemin de Villepinte			Bld Jacques Amyot			TOTAL		
	02	03	04	02	03	04	02	03	04	02	03	04	02	03	04
Vols à main armée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vols avec violences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	2	0
Cambriolages	2	2	0	1	0	0	0	0	0	3	1	3	6	3	3
Vols de véhicules	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	3	0	0
Vols à la roulotte et d'accessoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0	2
Vols à la tire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vols de 2 roues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dégradations	2	1	0	3	1	0	0	0	0	1	2	1	6	4	1
TOTAL	5	3	0	4	1	0	0	0	0	8	5	6	17	9	6

Commune de Villepinte

Types de faits	Nombre de faits constatés								
	Av.Géné.Delestraint			Rue des Fraisières			TOTAL		
	02	03	04	02	03	04	02	03	04
Vols à main armée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vols avec violences	3	3	1	0	0	1	3	3	2
Cambriolages	10	5	4	2	2	2	12	7	6
Vols de véhicules	6	8	4	1	0	1	7	8	5
Vols à la roulotte et d'accessoires	15	19	7	2	0	0	17	19	7
Vols à la tire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vols de 2 roues	1	3	1	0	0	0	1	3	1
Dégradations	28	29	11	2	1	3	30	30	14
TOTAL	63	67	28	7	3	7	70	70	35

Commune de Livry-Gargan

Types de faits	Nombre de faits constatés														
	Rue du Docteur Roux			Rue Paul Vieille			Avenue Louis Maurel			Place J.d'Autriche			TOTAL		
	02	03	04	02	03	04	02	03	04	02	03	04	02	03	04
Vols à main armée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vols avec violences	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Cambriolages	5	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	3
Vols de véhicules	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0
Vols à la roulotte et d'accessoires	1	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0
Vols à la tire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vols de 2 roues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dégradations	1	2	3	1	5	1	0	0	0	0	0	0	2	7	4
TOTAL	8	6	6	5	7	1	0	0	0	0	0	0	13	13	7

Commune de Sevrans

Types de faits	Nombre de faits constatés														
	Chemin du Baliveau			Rue d' E.d'Orves			Av.Mar.Lyautey			Av.Henri Barbusse			TOTAL		
	02	03	04	02	03	04	02	03	04	02	03	04	02	03	04
Vols à main armée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vols avec violences	3	0	1	2	2	1	0	0	2	0	0	0	13	5	10
Cambriolages	0	0	0	0	0	0	1	1	1	4	3	2	11	8	7
Vols de véhicules	0	0	0	3	2	2	0	0	0	1	3	0	8	11	3
Vols à la roulotte et d'accessoires	4	6	5	9	2	5	0	2	1	0	0	1	28	25	20
Vols à la tire	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Vols de 2 roues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	5
Dégradations	0	0	5	5	5	3	2	0	0	4	2	2	27	20	24
TOTAL	7	6	11	19	12	11	3	3	4	9	8	7	87	72	69

Types de faits	Nombre de faits constatés																	
	Allée Apollinaire			Allées J. Decour			Allée Rameau			Allée Boieldieu			Allée Van Beethoven			Allée Léon Jouhaux		
	02	03	04	02	03	04	02	03	04	02	03	04	02	03	04	02	03	04
Vols à main armée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vols avec violences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	7	3	6
Cambriolages	2	1	2	3	0	0	0	2	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1
Vols de véhicules	0	1	0	1	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3	1
Vols à la roulotte et d'accessoires	2	8	3	5	1	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	8	6	2
Vols à la tire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vols de 2 roues	0	1	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Dégradations	4	7	0	2	2	3	2	1	2	0	0	4	0	0	0	8	3	5
TOTAL	8	18	7	11	6	6	3	3	2	0	0	6	3	1	0	24	16	15

Annexe 6

Extraits de la base de données du parc : exemples de répartition des faits par typologie

Détails sur les agressions dans le Parc

n°	date	jour	mois	année	heure	temps	public	source de l'information	genre	nature de l'acte	types d'espaces	lieu de l'acte	objet visé	conséquence	détail de l'incident
6	14-août-03	14	8	2003		pluie	nombreux	gardes	pénal	agression	entrées	porte de sevrans	personne	au poste	propositions indécentes
23	9-sept-03	9	9	2003	16h00	nuageux	peu	gardes	pénal	agression	entrées	porte de l'ouest	personne	non retrouvé	vol de vélo avec lacrymogène
32	20-oct-03	20	10	2003	15h45	soleil	nombreux	gardes	non pénal	agression	bâti	petite aire de jeu	personne		chien attaque un cheval de la brigade
38	2-nov-03	2	11	2003	13h15	pluie	peu	police	pénal	agression	circulation	sentier non voyant	personne	interpellés par la police	agression et vols portable
57	14-déc-03	14	12	2003	16h30	soleil	nombreux	Amis du Parc	pénal	agression	entrées	porte de l'ouest	personne		vol de vélo avec couteau
261	21-juil-04	21	7	2004	10h15	nuageux	nombreux	gardes	pénal	agression	boisé	parcelle 59b	personne	dépôt de plainte	promeneuse agressée par un exhibitionniste
260	3-août-04	3	8	2004	17h28	orageux	peu	gardes	pénal	agression	boisé	sablons	usager	dépôt de plainte	promeneuse agressée
280	27-août-04	27	8	2004	17h00	nuageux	nombreux	police montée	pénal	agression	ouvert	zone nord	usager	dépôt de plainte	vol de vélo

Détails sur les vols dans le Parc

n°	date	jour	mois	année	heure	temps	public	source de l'information	genre	nature de l'acte	types d'espaces	lieu de l'acte	objet visé	conséquence	détail de l'incident
10	17-août-03	17	8	2003		nuageux	peu	gardes	pénal	vol	boisé	bicross	personne	non retrouvé	vol de vélo
45	20-nov-03	20	11	2003		soleil	nombreux	AT	pénal	vol	parking	parking principal	biens		voiture fracturée et vol de biens
61	17-déc-03	17	12	2003	10h30	soleil	peu	AT	pénal	vol	circulation	Allée Eugène Burlo	usager		bris de glace et vol dans le camion de l'entreprise intervenant s
71	25-janv-04	25	1	2004		soleil	nombreux	gardes	pénal	vol	parking	parking principal	usager		véhicule fracturé et vol du sac à main
84	5-févr-04	5	2	2004	13h00	soleil	nombreux	AT	pénal	vol	entrées	entrée principale	matériel		vol d'un marteau piqueur durant la pause déjeuner
97	19-févr-04	19	2	2004	16h00	soleil	nombreux	Police montée	pénal	vol	ouvert	zone nord	usager		vol de vélos
121	17-mars-04	17	3	2004	15h00	soleil	très nombreux	gardes	pénal	vol	circulation	zone nord	usager	interpellés	vol de vélo par 4 jeunes
141	7-avr-04	7	4	2004	8h15	pluie	peu	gardes	non pénal	vol	bâti	colline de jeux	mobilier		vol du robinet de la fontaine
147	11-avr-04	11	4	2004	16h35	soleil	nombreux	gardes	pénal	vol	bâti	colline de jeux	usager	police montée prévenue	vol de vélo
151	12-avr-04	12	4	2004	18h00	soleil	très nombreux	gardes	pénal	vol	ouvert	ne nord, près du 7	usager	police montée prévenue	vol de vélos
165	20-avr-04	20	4	2004	16h00	nuageux	peu	gardes	pénal	vol	entrées	porte montesquieu		police montée prévenue	ne usagère nous remet un sac abandonné par 2 voleur
166	21-avr-04	21	4	2004	13h50	soleil	très nombreux	gardes	pénal	vol	ouvert	fontaine zone nord	usager	police montée prévenue	vol de vélo
236	23-juin-04	23	6	2004	10h00	pluie	peu	gardes	pénal	vol	bâti	pavillon maurourard	usager		vol de vélo devant la buvette

Annexe 7
Extraits de la base de données du Parc :
exemples de répartition des faits par type d'espace

Détails sur les faits constatés dans les espaces boisés

n°	date	jour	mois	année	heure	temps	public	D I V	source de l'inform	genre	nature de l'acte	types d'espaces	lieu de l'acte	objet visé	conséquence	issue du préjudice
10	17-août-03	17	8	2003		nuageux	peu	I	gardes	pénal	vol	boisé	bicross	personne	non retrouvé	
15	23-août-03	23	8	2003		soleil	peu	I	gardes	pénal	destruction	boisé	sablons	meuble	réparée	
18	30-août-03	30	8	2003		pluie	peu	V	gardes	non pénal	présence	boisé			sans	
26	27-sept-03	27	9	2003	10h00	nuageux	nombreux	V	gardes	pénal	présence	boisé	parcelle 100			
64	16-janv-04	16	1	2004	11h00	nuageux	peu	I	AT	pénal	présence	boisé	tussion		enlèvement de la cabane	
122	26-mars-04	26	3	2004	7h50	soleil	peu	I	gardes	non pénal	présence	boisé	parcelle 1, zone nord		remise à la police	découverte d'
133	1-avr-04	1	4	2004	15h40	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	boisé	parcelle 77	environnement		les gardes requièrent le b
148	11-avr-04	11	4	2004	17h05	soleil	nombreux	I	gardes	non pénal	présence	boisé	parcelle 74	usager	non retrouvés	signalement de 5 jeunes
149	11-avr-04	11	4	2004	18h45	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	boisé	parcelle 76	environnement		
150	12-avr-04	12	4	2004	16h30	soleil	très nombreux	V	gardes	non pénal	présence	boisé	parcelle 48	usager	appel des pompiers	en charge par les pompiers
152	12-avr-04	12	4	2004	18h20	soleil	très nombreux	V	gardes	non pénal	présence	boisé	porte de l'ouest et	usager	police montée prévenue	retrouvé chez lui
158	16-avr-04	16	4	2004	16h45	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	boisé	parcelle 36	environnement		
160	16-avr-04	16	4	2004	17h45	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	présence	boisé	parcelle 7, zone nord	environnement		quitte les lieux après leur avoir fait é
164	19-avr-04	19	4	2004	17h00	nuageux	peu	I	gardes	non pénal	présence	boisé	sablons		interpellés, prises des identités, pétar	
171	23-avr-04	23	4	2004	usieurs fo	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	boisé		environnement		
175	24-avr-04	24	4	2004	usieurs fo	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	boisé		environnement		
181	1-mai-04	1	5	2004	usieurs fo	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	boisé		environnement		
186	5-mai-04	5	5	2004	19h00	nuageux	peu	I	gardes	pénal	dégradation	boisé	parcelle 72	meuble		barri
191	13-mai-04	13	5	2004	17h00			I	gardes	pénal	dégradation	boisé	parcelle 63	meuble	dépôt de plainte et procès verba	
193	16-mai-04	16	5	2004	17h45	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	présence	boisé	parcours sportif	usager	police montée prévenue	non retrouvé
225	16-juin-04	16	6	2004	17h00	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	boisé	monastère et voie	environnement		trace
230	19-juin-04	19	6	2004	17h45	pluie	nombreux	I	joint techni	pénal	dégradation	boisé	monastère et voie	environnement		nombreu
243	28-juin-04	28	6	2004	15h30	soleil	nombreux	I	gardes	non pénal	accident	boisé	parcelle 74	usager	appel des pompiers, le conduit	
247	30-juin-04	30	6	2004	10h30	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	boisé	parcelle 59b	usager		recherche vaine
249	2-juil-04	2	7	2004	15h30	nuageux	nombreux	I	gardes	non pénal	accident	boisé	sablons	usager	appel des pompiers, évacuation v	
260	19-juil-04	19	7	2004	16h50	nuageux	peu	V	gardes	non pénal	accident	boisé	parcelle 58	usager		emmené par sa mère à l'ho
261	21-juil-04	21	7	2004	10h15	nuageux	nombreux	I	gardes	pénal	agression	boisé	parcelle 59b		dépôt de plainte de la pers	recherche vaine
260	3-août-04	3	8	2004	17h28	nuageux	peu	I	gardes	pénal	agression	boisé	sablons	usager	le commissariat et dépôt la police, qui intercepte	
270	11-août-04	11	8	2004	11h00	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	boisé	zone nord		signalé par un usager	recherche vaine
271	12-août-04	12	8	2004	16h30	pluie	peu	I	gardes	pénal	présence	boisé	sablons		prise de leurs identités, raccompagn	
278	23-août-04	23	8	2004	16h15	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	boisé	terrain bicross		prise d'identité	blé et raccompagné à la
283	5-sept-04	5	9	2004	16h30	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	présence	boisé	terrain bicross		prise d'identité	remis à la police, emm
284	8-sept-04	8	9	2004	17h15	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	présence	boisé	parcelle 40		prise de leurs identités, raccompagn	

Détails sur les faits constatés dans les espaces de circulation

n°	date	jour	mois	année	heure	temps	public	D I V	source de l'inform	genre	nature de l'acte	types d'espaces	lieu de l'acte	objet visé	conséquence	issue du préjudice
19	31-août-03	31	8	2003		soleil	nombreux	I	gardes	pénal	destruction	circulation	sentier non voyants	meublier	réparée	
24	23-sept-03	23	9	2003	10h00	nuageux	peu	I	gardes	pénal	destruction	circulation	sentier non voyants	meublier	à remplacer	
25	23-sept-03	23	9	2003	10h00	nuageux	peu	I	gardes	pénal	destruction	circulation	sentier non voyants	meublier	à réparer	
30	30-sept-03	30	9	2003	18h00	pluie	peu	I	gardes	pénal	dégradation	circulation	sablons	meublier		
37	30-oct-03	30	10	2003	11h30	nuageux	peu	I	AT	pénal	présence	circulation	piste cyclable	environnement	reconduits par gardiens	
38	2-nov-03	2	11	2003	13h15	pluie	peu	I	police	pénal	agression	circulation	sentier non voyants	personne	interpellés par la police	dépôt de plainte de l'usager
43	8-nov-03	8	11	2003	10h00	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	piste cyclable	environnement	reconduite à la sortie	
44	11-nov-03	11	11	2003	15h00	soleil	très nombreux	V	gardes	non pénal	présence	circulation	piste cyclable		signallement donné à la police	posés par gardiens devant
55	4-déc-03	4	12	2003	15h00	nuageux	peu	I	AT	pénal	dégradation	circulation	Angle parcelle 42	meublier	à remplacer	bar
60	16-déc-03	16	12	2003	11h45	soleil	peu	I	gardes	pénal	présence	circulation	sentier non voyants	environnement	reconduite à la sortie	
61	17-déc-03	17	12	2003	10h30	soleil	peu	I	AT	pénal	vol	circulation	Allée Eugène Burlo	usager		dépôt de plainte de l'usager
62	14-janv-04	14	1	2004		pluie	peu	I	gardes	pénal	dégradation	circulation	P86/P85	meublier	réparée	
69	23-janv-04	23	1	2004	17h30	nuageux	peu	I	gardes	pénal	présence	circulation	allée devant forum	environnement	sorti	
87	9-févr-04	9	2	2004	10h00	soleil	nombreux	D	gardes	pénal	dégradation	circulation	sentier sportif	meublier	age de sécurité mis en place	passere
90	10-févr-04	10	2	2004	15h45	soleil	nombreux	I	AT	non pénal	présence	circulation	sentier non voyants	usager	des pompiers qui l'évalue	se débat, obligé de la
94	18-févr-04	18	2	2004	10h00	couvert	peu	I	gardes	non pénal	altercation	circulation	sentier non voyants	personne	appel de la brigade	montation des animaux du s
100	21-févr-04	21	2	2004	15h45	nuageux	peu	I	gardes	pénal	dégradation	circulation	piste cyclable	environnement	appui de la police montée	sonnes ont replantés le
103	26-févr-04	26	2	2004	15h20	soleil	nombreux	V	gardes	non pénal	accident	circulation	allée 40/41	usager	appel pompiers	hduite à l'hospital ballant
105	27-févr-04	27	2	2004	16h30	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	pont du canal	environnement	non retrouvé	
113	4-mars-04	4	3	2004	11h20	pluie	peu	I	gardes	pénal	présence	circulation	sentier non voyants	usager	appel de la police	non retrouvé
114	7-mars-04	7	3	2004	9h30	nuageux	nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	circulation	long de la voie ferré	cloture	signalé à la police	
121	17-mars-04	17	3	2004	15h00	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	vol	circulation	zone nord	usager	interpellés	à la police et dépôt de
126	27-mars-04	27	3	2004	14h50	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	circulation	ant les jardins fami	environnement	personne sermonnée	
129	29-mars-04	29	3	2004	14h00	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	devant forum		non retrouvé	
137	4-avr-04	4	4	2004	16h30	nuageux	nombreux	V	gardes	non pénal	malaise	circulation	sentier non voyants	usager	appel des pompiers	rs prennent en charge l
144	10-avr-04	10	4	2004	17h00	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	piste cyclable/parcelle 20	interpellé, il s'énerve, arrivée de la p	non port du casque, ra	
161	17-avr-04	17	4	2004	16h30	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	piste cyclable			raccouronné jusqu'à vert q
167	21-avr-04	21	4	2004	17h50	soleil	très nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	piste cyclable			après prise d'identité, raccouronné ju
183	2-mai-04	2	5	2004	19h45	soleil	nombreux	I	police montée	non pénal	présence	circulation	sentier non voyants			non retrouvés
188	9-mai-04	9	5	2004	10h57	nuageux	nombreux	V	gardes	non pénal	accident	circulation	cyclable (après le	usager	appel des pompiers	rs prennent en charge l
192	15-mai-04	15	5	2004	16h00	soleil	nombreux	I	Gardes	non pénal	altercation	circulation		usager	police montée prévenu	né, le fils est emmené
204	30-mai-04	30	5	2004	15h20			I	gardes	pénal	présence	circulation	piste cyclable		police montée prévenu	missariat pour PV, aurcu
208	3-juin-04	3	6	2004	14h30	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	piste cyclable		après prise d'identité, raccouronné ju	
232	21-juin-04	21	6	2004	16h50	nuageux	peu	I	gardes	pénal	dégradation	circulation	allée des sablons	meublier		extinction du feu
235	22-juin-04	22	6	2004	16h30	nuageux	nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	allée des sablons			interpellé et raccouronné à la
241	28-juin-04	28	6	2004	10h20	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	piste cyclable (P38)			raccouronné à la sortie
254	4-juil-04	4	7	2004	7h45	nuageux	nombreux	I	gardes	pénal	dégradation	circulation	sentier non voyant			remplacement program
257	14-juil-04	14	7	2004	9h20	soleil	nombreux	V	gardes	non pénal	accident	circulation	piste cyclable	usager		appel aux pompiers, soins su
259	19-juil-04	19	7	2004	11h10	nuageux	peu	I	gardes	pénal	présence	circulation	sentier non voyant			raccouronné à la sortie
262	4-août-04	4	8	2004	17h00	soleil	nombreux	I	gardes	non pénal	présence	circulation	bords des voies sncf			sans suite
263	5-août-04	5	8	2004	16h35	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	piste cyclable			raccouronné à la sortie
264	8-août-04	8	8	2004	17h45	soleil	nombreux	I	gardes	pénal	présence	circulation	piste cyclable			raccouronné à la sortie
282	1-sept-04	1	9	2004	16h30	nuageux	nombreux	I	Gardes	pénal	agression	circulation	piste cyclable	usager	dépôt de plainte	leurs parents, recher

Annexe 8
Questionnaire - Marche exploratoire – juillet 2004

Localisation de l'arrêt

Quelle est votre impression générale de l'endroit ?

(Remplissez le tableau à l'aide de : ++ = très bien + = bien - = pas bien -- = mauvais 0 = aucune)

Beau	
Confortable	
Pratique	
Rassurant	

Que pensez-vous risquer ?

.....
.....

Avez-vous déjà vu ou entendu parler de problèmes d'insécurité ici ?

.....
.....

I. Facteurs environnementaux

1. Lisibilité

Vous repérez-vous et vous orientez-vous facilement ?

Oui Non

.....
.....

La configuration des lieux vous semble-t-elle confuse, ou vous a-t-elle semblé confuse la première fois que vous êtes venu ?

Oui Non

.....
.....

Quels sont les éléments qui vous aident à vous repérer et à vous orienter ?

.....
.....

Quels sont les éléments qui rendent la configuration des lieux confuse ?

.....
.....

2. Visibilité

Pouvez-vous voir clairement ce qu'il y a autour de vous ?

Oui Non

.....
.....

Quels sont les éléments qui gênent ou perturbent votre visibilité ?

.....
.....

Y-a-t-il d'autres usagers, des gardes ou des ouvriers du parc autour de nous à cet endroit ?

Oui Non

.....
.....

Se sent-on isolé ?

Oui Non

.....
.....

Pouvons-nous voir d'autres usagers situés plus loin ?

Oui Non

Pouvons-nous être vu par d'autres usagers situés plus loin ?

Oui Non

.....
.....

Pouvons-nous entendre des usagers situés plus loin ?

Oui Non

Pouvons-nous être entendu par des usagers situés plus loin ?

Oui Non

.....
.....

En cas de besoin ou d'urgence, est-il facile de chercher de l'aide ?

Oui Non

.....
.....

En cas de besoin ou d'urgence, savez-vous où chercher l'aide le plus proche ?

Oui Non

.....
.....

4. Signalétique

Que pensez-vous des panneaux de signalétique ? (Remplissez le tableau par oui ou non.)

Visibles	Bien localisés	Compréhensibles	Suffisants

.....
.....

Y-a-t-il une signalisation spécifique pour obtenir du secours en cas de besoin ?

.....
.....

Y-a-t-il d'autres informations qui devraient être signalées sur les panneaux ?

.....
.....

5. Accessibilité et déplacement

L'espace est-il accessible aux personnes à mobilité réduite (handicaps, poussettes, etc.) ?

Oui Non

.....
.....

Les allées sont-elles confortables, par rapport à leur revêtement et leur dimensionnement ?

Oui Non

.....
.....

Y-a-t-il des risques d'accidents et de conflits d'usages (entre cyclistes et piétons, par exemple) ?

Oui Non

.....
.....

6. Mobilier

Les bancs, tables, poubelles et autres mobiliers sont-ils (remplissez par oui ou non) :

Suffisants	Bien situés	Adaptés	En bon état

.....
.....

Manque-t-il d'autres mobiliers ou services (fontaine, toilettes, etc.) ?

.....
.....

II. Usages et activités

7. Usages et comportements

A cet endroit, est-ce que les usages ou les comportements de certains usagers ont un impact sur :

Votre confort ?

Oui Non

.....
.....

Votre sentiment de sûreté ?

Oui Non

.....
.....

Évitez-vous de fréquenter cet endroit à cause des usagers qui le fréquentent ?

Quand vous êtes seul(e) : Oui Non

.....
.....

Quand vous êtes à plusieurs : Oui Non

.....
.....

Est-ce parce que vous êtes une femme ou un homme que vous évitez de fréquenter cet endroit ?

Oui Non

.....
.....

Y-a-t-il des activités ou des animations organisées à cet endroit ?

Oui Non

.....
.....

Leur présence vous rend-t-elle l'endroit plus plaisant ?

Oui Non

.....
.....

Leur présence réduit-elle les risques d'insécurité ?

Oui Non

.....
.....

Leur présence est-elle bénéfique à votre sentiment de sûreté ?

Oui Non

.....
.....

Pensez-vous que d'autres activités ou animations pourraient être organisées ici ?

Oui Non

.....
.....

III. Gestion et surveillance

9. Règlement

Connaissez-vous le règlement ici ?

Oui Non

.....
.....

Y a-t-il certaines règles qui ne sont pas respectés ou difficiles à respecter à cet endroit ?

Oui Non

.....
.....

Pensez-vous que certaines règles devraient être changer ?

Oui Non

.....
.....

Pensez-vous que de nouvelles règles devraient être ajoutées ?

Oui Non

.....
.....

10. Entretien

L'espace est-il bien entretenu ?

Oui Non

.....
.....

L'entretien a-t-il un impact sur :

Votre confort ? Oui Non

.....
.....

Votre sentiment de sûreté ? Oui Non

.....
.....

11. Accueil et surveillance

Avez-vous déjà vu ici les agents ou les ouvriers du parc ?

Oui Non

.....
.....

Pensez-vous que cet endroit mérite une surveillance particulière ?

Oui Non

.....
.....

Si vous avez besoin d'une information, savez-vous où vous diriger pour trouver un point d'accueil ?

Oui Non

.....
.....

En cas d'urgence ou de besoin, savez-vous où aller chercher de l'aide ?

Oui Non

.....
.....

IV. Autres commentaires

Avez-vous d'autres commentaires à faire à propos de cet endroit, concernant son confort et sa sûreté ?

.....
.....
.....

Annexe 9
Questionnaire - Enquête sur le sentiment d'insécurité – mai 2004

I) Présentation de la personne enquêtée et généralités sur le parc

1. Où habitez-vous ? (Villepinte, Sevrans, Vaujours, Livry-Gargan, Trembley en France, Bondy, Aulnay...)
2. Depuis combien de temps venez-vous ?
3. A quelle fréquence venez-vous ? (combien de fois, quand, moment de la journée)
4. Pouvez vous me dire votre impression générale sur le parc ?
5. Vous arrive-t-il de ressentir un sentiment d'insécurité ? Fort ou faible ?
6. Avez-vous déjà été témoin ou avez-vous déjà entendu parler de problèmes d'insécurité dans le parc ?
7. Et toujours de façon générale, que pensez-vous risquer dans le parc ?

II) Activités, usages

8. Que faites-vous généralement dans le parc ?
9. Savez-vous qu'il existe des activités dans le parc ? Les avez-vous déjà vu ? (sont-elles visibles)
10. Participez-vous à une de ces activités, ou vos enfants ? lesquelles ?
11. Pensez-vous qu'il y en a assez et qu'elles sont suffisamment variées pour correspondre à tous ?
12. Êtes-vous au courant quand il y a une manifestation, une fête ou une animation dans le parc ? Comment ?
13. Êtes-vous sollicité pour la participation à des activités, animations ou manifestations ?
14. Quels effets pensez-vous qu'elles aient sur l'ambiance du parc, son animation, sa vie ?
15. Est-ce que vous pensez qu'il y a un lien avec votre sentiment d'insécurité dans le parc ? (Pensez-vous qu'elles ont une influence sur la sécurité du parc ?)

III) Aménagements

16. Est-ce que vous trouvez que le parc est facilement repérable depuis les environs ? (est-ce qu'on le voit) Pourquoi ?
Est-il facile d'accès ? Pourquoi ? (routes, panneaux, indications...)

17. Connaissez-vous le parc en entier ? Quels endroits connaissez-vous ?

18. L'avez-vous déjà parcouru en entier ? Si non, pourquoi ?

19. Y-a-t-il un ou plusieurs endroits que vous aimez tout particulièrement ? Et que faites-vous dans chacun de ces endroits ? (où sont les endroits précisément ?) CARTE

20. A quels endroits vous n'allez jamais ? Parce que vous n'avez pas l'occasion ? Parce que vous avez un sentiment d'insécurité ? Qu'est-ce qui vous fait peur ?
Et des chemins dans le parc que vous ne prenez jamais pour les mêmes raisons ? CARTE

21. Existe-t-il des endroits où vous allez mais que vous n'aimez pas ?
Qu'est-ce qui vous dérange dans ces endroits ? Est-ce qu'ils vous donnent un sentiment d'insécurité ? CARTE

22. Y-a-t-il des jours ou des horaires en particulier où vous n'allez jamais au parc ?
Expliquez (pour les horaires : heure d'arrivée, heure de départ)

Les entrées

23. Les connaissez-vous toutes ?

24. Lesquelles utilisez-vous principalement ? Pour quelles raisons ? Par habitude, parce que c'est par là que vous arrivez, parce que c'est proche de là où vous voulez aller dans le parc ? Comment y venez-vous ? (Par quel moyen...voiture ...vélo...RER) CARTE

25. Et les entrées que vous n'utilisez jamais ou très rarement, c'est parce qu'elles vous donnent un sentiment d'insécurité ? Lesquelles ? Qu'est-ce qui vous donne ce sentiment ?

Les entrées sauvages

26. Les connaissez-vous ? Qu'est-ce que vous en pensez ? (sentiment de peur)

27. Les utilisez-vous ? Pourquoi ?

28. En faites-vous vous-même ?

IV) La propreté / dégradation

29. Que pensez-vous de l'entretien du parc ?

30. Y-a-t-il des endroits plus propres ou plus sales que d'autres ?

31. Avez-vous déjà signalé une dégradation ou un mauvais entretien aux agents du parc ? Et alors ?

32. Y-a-t-il des endroits du parc où vous n'allez pas parce que c'est sale ?

33. Que cela vous inspire-t-il ? Peur, sentiment d'insécurité ? (Pourquoi ?)

V) Accompagnement / genre

34. Avec qui venez-vous ?

Seul / accompagné

35. Êtes-vous déjà venu seul ? Pourquoi ?
Préférez vous venir accompagné ? Pourquoi ?

36. Y a t il des lieux ou vous n'allez pas seul mais ou vous allez si vous êtes accompagné ?

37. Des choses que vous ne faites pas seul mais accompagné ?

38. Des chemins que vous ne prenez pas seul mais accompagné ?

39. Vous arrive-t-il d'aller au parc avec des enfants ?

40. A quoi êtes-vous plus attentif lorsque vous venez avec eux ?

41. Avez-vous peur de quelque-chose en particulier lorsque vous êtes avec eux ?

42. Y-a-t-il des lieux ou vous n'allez pas, des chemins que vous ne prenez pas parce que vous êtes avec eux mais que vous prenez sans eux ? Lesquels ? Pourquoi ?

43. Vont-ils seuls au parc (voir en fonction de l'age) ? Pourquoi ?

44. Que souhaiteriez-vous changer pour vous rassurer lorsque vous êtes avec eux (qu'est-ce qui ne va pas) ?

Homme / femme

45. Pensez-vous qu'un homme est plus en sécurité qu'une femme dans le parc ?
Pensez-vous qu'une femme est moins en sécurité qu'un homme dans le parc ?

46. Que risquez-vous en tant que femme par rapport à un homme ?
Que risquez-vous en tant qu'homme par rapport à une femme ?

VI) Présence, surveillance et assistance dans le parc

Depuis 1999, l'Agence des Espaces Vert, qui gère le parc, a à sa disposition une brigade de quatre gardes équestres pour le parc. En 2000, s'est créée en plus une brigade de police montée qui comprend quatre fonctionnaires de police.

47. Avez-vous connaissance de cela ? Comment ? Distinguez- vous la police des gardes du parc ?
Comment ? (Comment sont-ils habillés ?)

48. Si vous connaissiez déjà le parc, est-ce qu'il y avait un besoin de ce renforcement de sécurité ?

49. Pensez-vous que c'est utile à la sécurité du parc ? Aujourd'hui est-ce suffisant ? Pourquoi ?
(distinguer)

50. Les voyez-vous assez souvent dans le parc à votre goût ? (distinguer)

51. Quels sentiments lorsque vous les voyez ? Est-ce rassurant ? (distinguer)

52. Avez-vous déjà eu recours à eux ? Dans quelles circonstances ? (distinguer)

Le reste du personnel du parc

53. Connaissez-vous l'existence du personnel qui travaille au parc ? Qui sont-ils ? Que font-ils ?

Dans le cas ou il y aurait un problème

54. Savez-vous où aller chercher de l'aide en urgence ?

55. Y-a-t-il assez d'indications sur l'endroit où se rendre en cas de problèmes ?

56. Avez-vous déjà eu l'occasion d'aller à l'accueil du parc ? Et alors ?

57. Vous est-il déjà arrivé de porter plainte au commissariat de police pour quelque-chose qui vous est arrivé dans le parc ? Quelle chose ? Pour quelle raison êtes-vous allé au commissariat et pas à l'accueil ?

58. De façon générale, que pensez-vous qu'il faudrait faire pour améliorer la sécurité du parc ?
Et pour améliorer le sentiment de sécurité du parc ?

Sexe

Age

Profession

Situation familiale

Annexe 10
Questionnaire - Enquête sur la perception de l'insécurité – mai 2004

Questions préliminaires

Vous venez souvent ?
Vous connaissez bien le parc ?

Déséquilibre des équipements

	Aires de jeux	Mobiliers (bancs, tables)	Équipements (abris, escalade, ferme...)	Signalétique
Pas assez nombreux				
Assez nombreux				
Trop nombreux				
Bien répartis				
Mal répartis				
Facile à lire				
Assez voyant				

Où faudrait-il en rajouter ?

Aires de jeux :
Mobiliers :
Équipement :
Signalétique :

Ouverture / fermeture

Les clôtures, les trouvez-vous en :
bon état
assez bon état
mauvais état
très mauvais état

Que le parc soit fermé par des clôtures, vous trouvez cela :
Normal
Sécurisant
Nécessaire

Pensez-vous que le parc puisse être tout ouvert ? Pourquoi ?
Certaines zones seulement ?

Le revêtement

Quels sont vos modes de déplacement dans le parc ?

	Allées gravillonnées	Allées bétonnées	Allées naturelles
beau			
pratique			
dangereux			
Vous les évitez			
Vous les utilisez			

Sur la carte

Découpez le parc en plusieurs zones et donnez leur un nom. Quel est l'élément principal (l'élément repère) qui caractérise de cette zone ?

Notez sur le plan votre sentiment à l'aide de chiffres allant de 1 à 10. 10 est un lieu que vous considérez comme étant très sûr et le chiffre 1 correspond à un lieu que vous considérez comme étant très peu sûr.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Lieu très peu sûr		Lieu peu sûr		Lieu moyennement sûr		Lieu sûr		Lieu très sûr	

Notez sur le plan les lieux que vous fréquentez ou non avec les symboles ++ / + / - et -- ; + désignant un lieu que vous fréquentez et - un lieu que vous ne fréquentez jamais.

++	+	-	--
Très fréquenté	fréquenté	Peu fréquenté	Pas fréquenté

D'après photos

Que pensez-vous de chacun de ces aménagements ? Prononcez-vous par rapport à quatre qualificatifs : beau, confortable, pratique, rassurant. (Voir la présentation de l'enquête pages 51 à 56.)